

P. BOUCHARDON

L'AFFAIRE LAFARGE

« On prétend que la cause d'un très célèbre empoisonnement d'un mari par l'arsenic provenait des indiscretions continuelles que subissait la femme dans le monde. Ce mari donnait de légères tapes sur les épaules de cette femme conquise à la pointe du Code, il la surprenait par un baiser retentissant, il la déshonorait par une tendresse publique, assaisonnée de ces fatuités grossières dont le secret appartient à ces sauvages de France, vivant au fond des campagnes, et dont les mœurs sont encore peu connues malgré les efforts des naturalistes du roman. »

BALZAC.

(Petites scènes de la vie conjugale.)



ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
PARIS - 22, RUE HUYGHENS, 22 - PARIS

Docteur R. LOUBRIAT
CHIRURGIEN
34, RUE COEFFORT, 34
LE MANS

ref 73

CR 171

1924

2618

40

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le Mystère du Château de Chamblas.

P. BOUCHARDON

FHOL. 122

L'AFFAIRE LAFARGE

« On prétend que la cause d'un très célèbre empoisonnement d'un mari par l'arsenic provenait des indiscretions continuelles que subissait la femme dans le monde. Ce mari donnait de légères tapes sur les épaules de cette femme conquise à la pointe du Code, il la surprenait par un baiser retentissant, il la déshonorait par une tendresse publique assaisonnée de ces fatuités grossières dont le secret appartient à ces sauvages de France, vivant au fond des campagnes, et dont les mœurs sont encore peu connues malgré les efforts des naturalistes du roman. »

BALZAC.

(Petites misères de la vie conjugale.)



ALBIN MICHEL, EDITEUR
PARIS, 22, RUE HUYGHENS, 22, PARIS

Il a été tiré de cet ouvrage :
10 exemplaires sur Vergé pur fil des PAPETERIES LAFUMA
numérotés à la presse
de 1 à 10

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays
Copyright by ALBIN MICHEL 1924.

AU DOCTEUR ANTOINE FLORAND,
son neveu et son ami.

L'AFFAIRE LAFARGE

I

Le Donjon de Montpellier

Le 11 novembre 1841, une chaise de poste entra dans Montpellier, alors que la ville, déjà baignée de lumière, s'éveillait au son des cloches de ses églises.

Elle suivit un long boulevard bordé de platanes, longea un cimetière et ne dépassa pas le donjon qui, derrière son mur d'enceinte, sert de Maison Centrale. Quand elle s'arrêta devant la porte, un brigadier de gendarmerie et un gendarme mirent prestement pied à terre; des gardiens vinrent, qui levèrent les barres de fermeture, remuèrent dans la serrure une énorme clef, et la grille tourna sur ses gonds. On vit alors descendre du coupé, d'abord une femme de chambre, puis une jeune dame à cheveux blancs, tout ensevelie sous des voiles de deuil.

Arrivée dans le greffe, cette voyageuse fut

invitée à s'asseoir sur un banc. Elle frissonna quand elle jeta un regard sur les murs où pendaient à de gros clous des trousseaux de clefs et les sabres des gardiens.

— Ma pauvre Madame, d'où souffrez-vous? lui demanda sa compagne qui sentait trembler sa main dans la sienne.

— J'ai froid.

Un gardien se leva et, sans mot dire, vint jeter un serment dans le poêle.

Le silence régnait, pesant. Soudain, une religieuse apparut, sans que personne l'eût entendue entrer. Elle se tenait, yeux baissés et mains enfouies sous les larges manches de sa robe.

— Monsieur le Directeur m'a chargée de venir prendre Madame, fit-elle d'un mouvement imperceptible des lèvres.

Les deux femmes se levèrent pour la suivre.

— Monsieur le Major, reprit-elle en s'adressant au chef des gardiens, voulez-vous dire à ces dames que j'ai l'ordre de ne laisser pénétrer personne dans l'intérieur de la prison avec Mme Lafarge.

— Ah! ma bonne sœur, implora la femme de chambre, laissez-moi entrer seulement une heure pour déshabiller Madame et la coucher. Voyez... elle tremble la fièvre. Je sais, moi, ce qu'il lui faut... Je suis Clémentine et je ne l'ai jamais quittée pendant tous ses malheurs.

Nul ne répondit.

Pendant que la pauvre fille jetait un regard suppliant du côté du groupe formé par les gardiens et les gendarmes, la dame en deuil avait quitté la salle et suivi le pas feutré de la religieuse. Les deux ombres traversèrent un réfectoire et gravirent un escalier obscur, taillé en colimaçon dans l'intérieur d'une tour. Au deuxième étage, la sœur s'arrêta, ouvrit une porte et s'effaça pour laisser entrer la prisonnière. Puis, elle donna deux tours de clef et poussa les verroux.

Marie-Fortunée Cappelle, veuve Lafarge, venait de commencer à subir effectivement la peine des travaux forcés à perpétuité, prononcée contre elle par la Cour d'Assises de la Corrèze pour l'empoisonnement de son mari.

Trois jours auparavant, à cinq heures du matin, elle avait quitté la prison de Tulle sous l'escorte du brigadier Cuny et d'un gendarme, puis la chaise de poste avait brûlé les étapes, la consigne étant de ne s'arrêter que durant le temps indispensable au repos et de choisir, en tout cas, des relais isolés.

Le 10 novembre, passé Milhau, Mme Lafarge avait obtenu la permission de suivre un chemin de traverse, pendant que les chevaux gravissaient au pas la route royale. Alors, se donnant pour la dernière fois l'illusion de la liberté, s'efforçant d'user

en une heure « cette sève de jeunesse et de vie qui ne devait plus servir qu'à éterniser son suplice », elle avait marché au hasard, sous la surveillance discrète du bon Cuny, erré dans les vignes déjà jaunies, escaladé les fossés... Trop tôt lasse, elle était allée s'asseoir sur un talus, à côté d'une croix sans date et sans nom, et, aux feux du soleil couchant, elle avait contemplé le panorama qui s'étalait à ses pieds : la vallée du Tarn, la coquette ville de Milhau et le pont suspendu « ressemblant de loin à une gigantesque toile d'araignée ». Mais, tandis qu'elle s'efforçait de graver dans ses yeux cette suprême vision de plein air, l'ombre était descendue de la montagne et avait tout obscurci.

Et maintenant, c'était une cellule blanchie à la chaux, un petit lit de fer pauvrement recouvert d'une courteline d'étoupe, et, par delà les barreaux de la fenêtre, des pans de mur lézardés : l'envers d'un faubourg de la ville.

Le donjon de Montpellier, Mme Lafarge allait l'habiter pendant plus de neuf ans, avec des alternatives de résignation et de révolte. Mais la plus grande humiliation qu'elle y devait subir, ce fut, quand, un matin, elle trouva sur sa couchette, à la place de ses vêtements de deuil, l'uniforme de la Maison Centrale : la revêche robe bleue, le fichu et le bonnet blanc « à pli de tête ». Longtemps, elle se refusa à l'endosser, préférant demeurer

couchée tout le jour ou se débattant dans des crises de folie furieuse qui nécessitèrent l'emploi de la camisole de force.

Toutefois, la prisonnière avait éprouvé pis encore, lorsque, le 15 août 1839, sous des torrents de pluie, elle avait fait son entrée au château (?) du Glandier (1), dans le vallon le plus sauvage de la Corrèze.

(1) On dit aujourd'hui *Le Glandier*. A l'époque, on écrivait *Glandier*, tout court. C'est ainsi que le lieu est désigné dans les pièces du dossier criminel.

Le Voyage de Noces

Mariée à la vapeur par l'entremise de la fameuse agence De Foy; conduite, le lundi 12 août 1839, à l'autel de l'église des Petits-Pères par un maître de forges veuf, laid et lourdaud, Charles Pouch-Lafarge, maire de la commune de Beyssac, « la figure et la taille la plus industrielle », les mains mal tannées, un col lui coupant les oreilles, « un homme sentant l'aigre-doux », suivant le mot de Jules Janin; elle était montée, le lendemain de la cérémonie, dans un « charmant briska », attelé en poste, les grelots des chevaux tintant au petit jour sur la route d'Orléans.

Et puis, les désillusions avaient commencé. A peine en voiture, le mari s'était endormi, la bouche épaisse, la respiration sonore. A son réveil, il s'était étiré, en bâillant bruyamment. Saisissant un poulet froid par les deux ailes, il l'avait rompu comme

un pain pour en offrir la moitié à sa jeune femme, et, pour pousser les bouchées, il avait vidé une bouteille entière de vin de Bordeaux.

Incommodée par l'odeur d'un tel repas, Marie Cappelle était montée sur le siège, toute à l'amertume de ses réflexions, un « cabriolet » aux longs voiles encadrant les bandeaux noirs de ses cheveux, l'œil cerclé de bistre, le teint d'un blanc mat que le vent, créé par le mouvement de la voiture, n'arrivait pas à colorer.

A Orléans, où les nouveaux époux avaient fait halte vers cinq heures du soir, Mme Lafarge avait demandé à se jeter dans un bain pour y chercher un peu de fraîcheur et de repos, mais, à peine était-elle entrée dans la baignoire, que son mari avait menacé d'enfoncer la porte, impatient d'user de ses prérogatives de seigneur et maître et pestant contre les « singeries » d'une « bégueule » de Parisienne. A partir d'Uzerche, l'orage s'était mis de la partie. Finies les routes royales. Les ornières des chemins de traverse avaient réduit au pas l'allure des chevaux, les arbres se penchaient sous la rafale, et quand, après trois heures de cet infernal trajet, la voiture était descendue à pic dans un chemin creux, Marie Cappelle avait aperçu, en se penchant hors de la capote, tout au bout d'une allée de peupliers, une grande bâtisse lépreuse.

C'était là « le délicieux château » dont Lafarge

lui avait apporté, pendant qu'il n'était que soupirant encore, une suggestive aquarelle. C'était là la demeure « dont les ardoises bleues se perdaient coquettement dans le bleu du ciel et dont les terrasses blanches descendaient sur un jardin aux carrés symétriques, aux bordures de buis, aux jets d'eau rococo... »

Comme frappée de la foudre, elle avait sauté du briska dans les bras de sa belle-mère et de sa belle-sœur, gravi un escalier « aux marches de pierres brutes toutes sales, toutes gluantes sous les gouttes de pluie que laissait échapper un toit délabré », puis elle s'était laissée tomber sur une chaise dans une grande pièce pompeusement appelée « *le salon de compagnie* » : aux murs, un papier « réunissant toutes les nuances jaunes existantes » ; une alcôve ornée de draperies de percale rouge ; une commode recouverte d'un ancien tapis de pied, lequel « représentait la touchante histoire de deux colombes, pâmées d'aise en se sentant étrangler sous les nœuds d'un beau lac d'amour bleu de ciel » ; sur la cheminée, cinq fausses oranges monstres, deux belles chandelles « luxueusement intactes », et surtout une lampe de nuit où « Adam et Eve s'entrelaçaient fraternellement, sans péché, mais aussi sans feuilles ». Ni portes ni fenêtres fermantes ; une atmosphère de moisi ; un froid atroce...

Puis, ç'avaient été les caresses, les questions, les

curiosités des nouvelles parentes, les embrassades, agaçantes et publiques, de Lafarge qui lui avait pincé le nez et serré la taille, en l'appelant « ma biche » ou « ma petite cane ». Comment ! des gens pouvaient penser, parler, agir, respirer à l'aise, dans cette humidité et cette solitude ! Quel mauvais vent l'avait poussée vers cette côte inhospitalière !

Prétextant la fatigue du voyage et des lettres à écrire, la Parisienne avait couru dans sa chambre. L'impression avait été pire : deux grands lits, une table et quatre chaises perdues dans ce désert ; aux fenêtres, des papiers remplaçant parfois les vitres absentes. C'était donc là qu'il lui faudrait passer toute sa vie, coucher dans cette alcôve fétide où, sans doute, la première femme avait trépassé ! Tout, tout plutôt que cela.

Elle avait demandé un encrier. On lui avait apporté un pot de confitures cassé où nageait un morceau de coton dans une eau grise, une vieille plume et du papier bleu de ciel. Déjà, à Uzerche, dernière étape avant le Glandier, elle avait désiré boire une tasse de thé et on lui avait servi, dans un pot à eau fermé par un couvercle de papier, quelques feuilles de thé vulnérable suisse...

Alors, seule dans cette chambre ouverte à tous les vents, l'amertume aux lèvres et le désespoir au cœur, elle avait écrit, au courant de la plume, une terrible lettre qui devait avec raison jouer au

procès un rôle de premier plan. Puis, le front calme, les feuillets cachés dans les plis de sa ceinture, elle était allée s'asseoir pour le dîner à la table de famille...

III

La Mythomane

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter la vie de Mme Lafarge, non plus que les incidents tumultueux des débats de la Cour d'Assises. L'héroïne du sombre drame du Glandier n'a pas manqué, Dieu merci, d'historiographes, d'admirateurs, de dévots même, qui ont tout dit, et la revision du procès de 1840 est encore à l'ordre du jour. L'auteur de ces pages s'est assigné une tâche plus modeste; il s'est attaché à contrôler, avec l'expérience qu'il a pu acquérir dans les fonctions de Président d'Assises, les investigations auxquelles procédèrent les magistrats de Brive dans l'affaire d'empoisonnement. Il a eu en mains ce qui subsiste de la procédure criminelle et, après s'être penché sur le « cahier d'instruction », où les dépositions des témoins sont recueillies, à la file, sous le plus mince volume, grâce à l'écriture *ramassée* du greffier Vicant, il

s'est posé en toute conscience ces trois questions : L'information fut-elle partielle? fut-elle maladroite? fut-elle incomplète? En d'autres termes, avait-elle abouti, quand le dossier fut transmis à la Chambre des mises en accusation de Limoges, à une démonstration convaincante de la culpabilité de Mme Lafarge? ou bien, était-elle entachée de préventions et d'erreurs, dissimulant mal l'inanité des charges?

Enigmatique et déconcertante figure, en tout cas, que Marie Cappelle, sans la moindre trace de banalité! Elevée sans fermeté ni direction, orpheline de père à douze ans, aveuglément gâtée par son grand-père, négligée par sa mère qui se maria vite et disparut d'ailleurs prématurément, vagabonde, toujours chez les autres, livrée à elle-même, c'est-à-dire à une imagination dérégulée, à l'âge critique des jeunes filles, introduite trop tôt par sa tante Garat, la femme du secrétaire général de la Banque de France, dans le milieu le plus doré et le plus mondain qui fût, elle excella à remplacer par l'intrigue et l'esprit la fortune et la beauté qu'elle n'avait pas trouvées dans son berceau. Jeu dangereux.

Justement effrayés de ses inconséquences, de ses caprices et de ses allures, ses oncles et tantes n'eurent plus qu'une idée : la marier au plus vite et l'exiler bien loin. Ils pensèrent qu'une union

prosaïque les en débarrasserait pour toujours, en l'assagissant. Que ne firent-ils plutôt leur examen de conscience? Accoler, par l'intermédiaire d'une agence, à un campagnard sans manières ni usages, une mièvre Parisienne, transporter en poste cette ambitieuse personne des salons de la Banque au « salon de compagnie » du Glandier, n'était pas une solution, d'autant plus qu'un calcul sordide était, du côté du mari, à la base de l'opération. Lafarge n'était venu à Paris que pour y chercher, sous la forme d'une dot, les capitaux destinés à renflouer, avant faillite, sa précaire industrie du Glandier. Quel serait le désespoir de l'orpheline, quand elle découvrirait, après une laideur physique qui l'avait fait hésiter, une telle laideur morale?

Marie Cappelle avait vingt-trois ans et demi, quand ses parents, dans le souci de leur quiétude, la livrèrent au maître de forges limousin. Elle n'était pas jolie, et comment l'eût-elle été avec une bouche démesurément grande, un menton proéminent et un nez allongé en pointe? Mais, sous des sourcils largement arqués, brillaient de beaux yeux auxquels elle savait donner, au gré de son caprice ou de sa colère, une douceur infinie ou une étrange dureté. Le charme opérait instantanément, surtout si sa voix se mettait de la partie, une voix d'un timbre pur et musical à souhait.

Nature complexe, exagérée en tout, d'une instruction superficielle et décousue, elle était née avec certaines tares ou certains vices qui devaient lui être fatals. Avant tout, elle était profondément menteuse, et elle ne mentait pas seulement quand elle avait intérêt, pour ses intrigues ou sa propre défense, à dissimuler la vérité. Elle mentait pour le plaisir de mentir, en *mythomane*, suivant le mot créé par la médecine mentale, inventant des fables, à mesure, avec la plus romanesque et la plus audacieuse fécondité, se donnant toujours le beau rôle, un rôle de fée bienfaisante ou de résignée sublime, sans se soucier jamais de la moindre vraisemblance.

Qu'on veuille bien ouvrir les *Mémoires de Madame Lafarge* aux pages 185 et suivantes de l'édition de 1867 et y lire ce qui suit :

« Le soir (veille du mariage), il fut décidé que
 « l'on irait dîner chez Véry et puis achever la
 « soirée au Cirque des Champs-Élysées. Ces
 « agiles amazones que j'avais admirées si souvent,
 « ces dociles chevaux, ces hardis écuyers me lais-
 « sèrent cette fois sans enthousiasme; mais je fus
 « vivement arrachée à mes tristes réflexions par
 « une scène qui se passa près de nous. C'était un
 « dimanche; le cirque était rempli; nous trou-
 « vâmes avec peine quelques bonnes places, et ces
 « messieurs furent obligés de se tenir debout, un

« peu éloignés. Devant notre banquette était un
 « ancien militaire à l'air renfrogné et brutal; à
 « côté, un vieillard aux cheveux blancs, au front
 « vénérable, qui semblait protégé par un jeune
 « homme dont la taille élégante, la noble physio-
 « nomie, le regard triste et profond attiraient l'at-
 « tention et la sympathie. Le militaire, en voulant
 « prendre sa tabatière, frappa du coude la tête
 « de son voisin à cheveux blancs, assez violem-
 « ment pour en renverser le chapeau.

« — Prenez garde, Monsieur, lui dit celui-ci
 « avec calme.

« — J'ai payé pour avoir mes aises; tant pis
 « pour les obstacles, murmura brutalement le vieux
 « grognard.

« — Vous êtes un impertinent, lui cria le jeune
 « homme.

« — Et vous un blanc-bec.

« Les regards se tournaient vers eux; on impo-
 « sait le silence; le fils entraîna son père; ils sor-
 « tirent tous deux. Quelque temps après, le jeune
 « homme rentra; il revint froidement près de celui
 « qui l'avait insulté.

« — Monsieur, vous êtes un lâche, lui dit-il
 « en lui serrant le bras; vous me rendrez raison.

« — Volontiers, Monsieur; mais je n'ai jamais
 « manqué mon homme, je vous en préviens.

« — Taisez-vous... demain à huit heures...
« Voilà ma carte et mon adresse.

« J'étais devenue pâle à ces mots que j'entendis
« distinctement; le jeune homme s'en aperçut, me
« remercia d'un regard, et, me saluant, sortit pour
« ne plus revenir.

« J'étais trop vivement frappée pour que mes
« pensées ne se fussent pas concentrées tout entiè-
« res sur ce qui venait de se passer. « Quoi! me
« disais-je, demain, à l'heure où je serai entourée
« des bénédictions de ma famille, un père pleurera
« son fils! Peut-être, une jeune fille, fiancée
« comme moi, aura le cœur brisé en se sentant
« frapper dans son plus cher trésor!... » Tout à
« coup, tirant son mouchoir, le brutal querelleur
« laissa tomber la fatale petite carte qui devait
« lui dire l'adresse et le nom de son adversaire.
« Je me baissai vivement, je pus la ramasser, et,
« de crainte d'être obligée de la rendre s'il s'aper-
« cevait de mon mouvement, je la mis dans ma
« bouche et me sentis heureuse lorsque je fus par-
« venue à la détruire. La pensée des douleurs que
« j'avais sans doute prévenues rendit du calme à
« mon esprit, et la fin de la soirée fut bercée par
« le souvenir d'une bonne action... »

Un tel récit n'apparaît-il pas comme purement
imaginaire, et l'héroïne de l'aventure a-t-elle jamais
pensé nous convaincre qu'un certain soir, au Cir-

que, elle a empêché, en avalant une carte de visite
providentiellement tombée d'une poche, un duel à
mort entre un bretteur de profession et un char-
mant jeune homme? Non, non, toute cette fable
respire d'un bout à l'autre le mensonge hystérique,
et elle ne contient sans doute d'autre parcelle de
vérité que la rencontre fortuite de Marie Cappelle
avec un damoiseau dont la jolie tournure parla
trop à son imagination.

L'impossible n'arrête d'ailleurs pas plus Mme
Lafarge que l'invraisemblable. De cette effronterie,
de ce délire de la fabulation, il existe, dans les
mêmes « Mémoires », un exemple topique. Après
s'être défendue de relations intimes avec quicon-
que et surtout avec son mari, cette femme de vingt-
trois ans, qui n'était ni sottise ni naïve, admet la
possibilité d'une grossesse, et elle écrit le plus tran-
quille du monde :

« Après m'être monté, abruti l'imagination pen-
« dant quelques jours, après avoir entendu répéter
« mille fois à mon oreille que j'étais déjà très
« changée et très ostensiblement grosse, je crus à
« un miracle et j'espérai être élevée à la dignité
« de mère, par la grâce de Dieu ».

Vierge et mère. Beau titre de roman-feuilleton.
Marie Cappelle ajoute :

« Toutes mes pensées, toutes mes actions se rap-
« portaient déjà à ce cher petit complément de

« moi-même. Je ne montais plus à cheval, je ne
 « mettais plus de corset, j'avais fait élargir toutes
 « mes robes, afin qu'il grandît sans entraves, et
 « déjà je m'occupais de la layette... Je ne pou-
 « vais chanter, je ne pouvais lire que les romans
 « et les ouvrages qui parlaient des petits enfants.
 « J'avais compris le paradis terrestre. Ma petite
 « *Jacqueline* était si jolie, je la rêvais si blanche,
 « si rose, elle avait des cheveux noirs, des yeux
 « bleus, la bouche du petit roi de Rome, autant
 « de cœur que les anges et des baisers infinis pour
 « répondre à mes baisers... »

Dans *Heures de Prison*, le second ouvrage de Mme Lafarge, ce sont encore des récits merveilleux. Ne va-t-on pas proposer à la condamnée des évasions, du tour le plus romanesque? D'abord, sur la grand'route de Montpellier, sa fidèle Clémentine, « rayonnante de tendresse et de dévouement », la supplie de prendre sa robe, de sauter dans la diligence où une place est retenue et de fuir. La pauvre fille ira faire la prison à sa place, jusqu'à ce que sa maîtresse, ayant obtenu justice, « vienne la prendre pour ressusciter toutes deux ». Tout est prêt. Voici le passeport, la grande malle! La voiture est déjà là. Le fouet claque. On appelle la voyageuse. Les gendarmes n'y verront goutte... Non, Marie Cappelle demeure. Il lui a semblé « qu'en refusant la vie, elle était rentrée en pos-

session d'elle-même, et que ses chaînes, librement portées, ne pèseraient plus sur son cœur ».

Plus tard, dans sa cellule du vieux donjon, une jeune novice lui tend une robe de religieuse, un voile et une guimpe. « Demain, Madame, nous nous glisserons dans le parloir des gardiens. Nous sortirons tout en courant. Et puis, nous trouverons le moyen de gagner le port de Cette... Cette! entendez-vous? Cette! c'est-à-dire la liberté, la mer, la vie! Embrassez-moi, soyons sœurs de cœur dès ce soir, puisque nous serons sœurs d'habit dès demain. »

Et alors, c'est la tempête sous un crâne. « Fuir! Rester! Fuir, c'est reculer devant la justice des hommes!... Rester, c'est m'avancer vers la justice de Dieu!... Je perds ma jeunesse si je reste... Je perds l'honneur si je m'enfuis : l'honneur!... Mon père n'hésitait pas, lui, quand, aux champs de Waterloo, il refusait de se rendre pour tomber, mourant, au milieu de ses frères morts!... Que l'exemple du père soit le devoir de l'enfant!! Je resterai. »

Mme Lafarge avait lu les stances du *Cid*. Ce qui étonne le plus aujourd'hui, ce n'est pas tant que d'aussi imaginaires aventures aient pu éclore dans le cerveau d'une malade psychique, c'est qu'une foule d'adorateurs et de chevaliers-servants en aient fait un article de foi.

Comme elle connaissait mieux Marie Cappelle, celle de ses tantes qui lui écrivait, longtemps avant le mariage :

« Tu m'as encore fait des mensonges, et je n'en
« ai pas été dupe. Il me faut peu de chose pour
« me mettre au courant, et maintenant tu me
« tromperas difficilement. Tu flattes tout le
« monde, tu caresses tout le monde : ce n'est pas
« de la franchise. Je voudrais que ton esprit te
« servît à ne pas être fausse, adroite, mais bonne
« et simple. Tu es encore ce que tu étais autrefois ;
« moi qui espérais tant t'avoir changée !

« Souviens-toi que les personnes à double parole
« se font aimer d'abord, et ensuite détester, quand
« on les connaît. Au lieu de rêver à beaucoup de
« choses inutiles, rêve à te corriger. »

Et comme elle se connaissait encore mieux elle-même, celle qui écrivait, dans les derniers temps de sa vie :

« Je me souviens de choses que je n'ai jamais
« vues. Je me comprends à peine moi-même... »

IV

La Kleptomane

Mythomane, pas seulement ! Mme Lafarge était encore, selon toute apparence, kleptomane.

Partout où elle passait, ange ou démon, mélancolique ou moqueuse, toujours inquiétante, on constatait quelque larcin.

C'étaient des boutons de turquoise et une petite tabatière en écaille avec un portrait cerclé d'or, dérobés dans l'appartement particulier de sa tante à la Banque de France, ou encore la mise d'un joueur prestement subtilisée sur un tapis vert lors d'une réception chez ses parents. Mais des vols, autrement graves, avaient dû être signalés à la Police. En décembre 1838, une somme d'environ cinq cents francs avait disparu du propre secrétaire de la Baronne Garat, alors que les intimes seuls connaissaient la cachette de la clef du meuble et que les démarches des domestiques, soigneuse-

ment épiées, n'avaient révélé aucune dépense excessive. Le malfaiteur avait puisé dans plusieurs sacs d'écus et il avait retiré d'une bourse d'enfant trois louis d'or pour mettre à la place trois jetons de cuivre. Le chef de la Sûreté, M. Allard, s'était transporté de sa personne à la Banque et il n'avait pas été sans remarquer une jeune personne à l'allure romanesque, extraordinairement pâle sous les bandeaux noirs de ses cheveux...

Puis, ç'avait été l'enlèvement mystérieux des pierreries de Mme de Léautaud, un cadeau de son fiancé. Il s'agissait d'une parure en diamants avec perles fines, montée par le grand joaillier Lecointe, de la rue de Castiglione, et estimée au bas mot sept mille francs. Nous sommes en 1838, ne l'oublions pas.

A une heure de sa jeunesse, Marie Cappelle avait été l'inséparable compagne de Mme de Léautaud, encore Marie de Nicolaï, et elle avait tenu, assez perfidement, semble-t-il, tous les fils d'une intrigue ébauchée entre son amie et un beau ténébreux, d'origine espagnole, Félix Clavé, fils d'un chef d'institution du Faubourg du Roule. Lettres, bouquets, vers, frôlements de doigts mouillés d'eau bénite, rencontres au Parc Monceau, alors propriété privée, au bal Tivoli où le soupirant se vit accorder une contredanse, quelles imprudences ne fit-on pas? Puis, un beau matin,

Clavé prit le chemin du Mexique, allant à la conquête de la fortune, et Marie de Nicolaï, guérie de son vertige, accorda sa main à haut et puissant seigneur Adelbert Louis Raoul, vicomte de Léautaud-Donine, ex-page du roi Charles X.

En juin 1839, alors que l'errante Marie Cappelle villégiaturait chez les autres et retrouvait au château de Busagny, près Pontoise, propriété du marquis Scipion de Nicolaï, Pair de France, madame de Léautaud, déjà mère d'un petit garçon, un vol y fut commis, grave autant qu'étrange. Le 10, la jeune femme eut l'occasion de montrer sa parure. De jolis doigts — ceux de la Comtesse de Niewerkerke — la manièrent et l'approchèrent de la fenêtre pour en faire scintiller les diamants au soleil. Puis, les bijoux regagnèrent leur écrin qui, lui-même, fut déposé dans la chambre de Mme de Léautaud, au fond d'un tiroir non fermé à clef.

Le 16, les deux Marie s'étaient réfugiées dans la chambre de Mlle Cappelle. Que faire en un château, à moins qu'on ne parle bijoux, chiffons, toilettes, quand les heures tombent interminables, entre le déjeuner et le dîner? La conversation, dans ses méandres, s'arrêta, au passage, sur les procédés d'imitation du diamant. Mme de Léautaud avait des brillants faux aux oreilles, et le sac de velours dans lequel Marie Cappelle dépo-

sait son livre de prières fermait au moyen de boutons en strass. Ces pièces artificielles, Marie de Nicolaï les voulut comparer aux diamants de sa parure, et, sur-le-champ, elle entraîna son amie dans sa chambre où se trouvait M. de Léautaud. Au moment où celui-ci atteignait le coffret, Marie Cappelle sortit sous un prétexte quelconque, circonstance qu'on devait se rappeler plus tard!

En soulevant l'écrin, le vicomte le trouva bien léger. Plein d'appréhension, il l'ouvrit. La parure avait disparu.

Ce fut une consternation. M. de Léautaud adressa à sa femme les plus vifs reproches. On fouilla partout. On bouleversa les corbeilles à ouvrage du salon. On soupçonna les domestiques, on manda les gendarmes de Pontoise. Vaines recherches! Inutile enquête! La parure demeura introuvable, et l'imprudente vicomtesse dut se résigner à la perte de ses diamants.

Le 10 février 1840, au cours d'une descente de justice au Glandier, on retrouva la parure dans un secrétaire de la chambre de Mme Lafarge. Tous les bijoux en étaient démontés et gisaient pêle-mêle au fond d'une petite boîte. Quelques perles seulement manquaient, qu'à la veille de son mariage, Marie Cappelle avait fait enchâsser par le joaillier Fossin, de la rue de Richelieu : l'une, dans une bague en émail bleu; les autres, dans

deux épingles-broches. Du reste, à l'époque, en professionnelle du mensonge, elle n'avait éprouvé nul embarras à mettre sur chacun de ces nouveaux bijoux des noms de donateurs. Kleptomane va souvent de pair avec mythomanie.

L'affaire de la parure ne sera pas traitée ici davantage. Qu'il suffise de savoir que Mme Lafarge répondit tout d'abord au Juge d'Instruction que les pierreries lui avaient été envoyées à Uzereche, dans une pelote de soie rouge, par un de ses oncles de Toulouse, exécuteur-testamentaire d'une grand'tante. Puis, démasquant ses batteries, elle imagina de faire croire à un vol simulé, et elle soutint que Marie de Nicolaï lui avait remis en dépôt les diamants, avec mission de les vendre pour acheter le silence de certain hidalgo. Mais alors, pourquoi les avait-elle conservés?

Le jugement du Tribunal Correctionnel de Brive, qui condamna, le 15 juillet 1840, Marie Cappelle à deux ans de prison, a fait justice, en huit points exactement, d'un pareil système. Plus démonstratif encore est le livre du regretté Président de Chambre André, de la Cour de Paris : *Madame Lafarge voleuse de diamants*.

Si, après l'avoir lu, quelqu'un croit encore à l'innocence, c'est qu'il a, ne lui en déplaise, la foi robuste. Le moins qu'on puisse dire de son héroïne, c'est qu'elle a joué, dans toute cette affaire, un

rôle déplorable, et qu'elle s'est déshonorée, bien plus encore par la vilénie de sa défense que par la gravité de son acte. Jalousie de femme, fascination irrésistible plutôt, sans qu'au moment du rapt de la parure, elle se soit préoccupée de ce qu'elle allait en faire, Marie Cappellet a, indubitablement, volé les pierreries de Mme de Léautaud, et, seul, son déséquilibre mental pouvait lui valoir quelque indulgence, celle que lui accordèrent les juges de Brive en ne la condamnant pas au maximum de la peine.

D'ailleurs, dans les jours qui suivirent le vol, elle révéla un art peu commun de la mystification — et ce n'est pas là un des traits les moins symptomatiques de cette étrange figure. Toujours vagabonde, elle avait transporté ses pénates pour quelques semaines au château de Corcy, dans l'Aisne, chez la jeune baronne de Montbreton, sœur aînée de Mme de Léautaud. L'aristocratique hôtesse croyait aveuglément au magnétisme — c'était la mode — et elle ne laissait pas échapper une occasion de faire des prosélytes. Avec un empressement quelque peu singulier, Marie Cappellet se prêta à toutes les expériences qu'on voulut. Elle prétendit même y trouver quelque adoucissement à des maux d'estomac qui la rendaient pâle, en la condamnant au régime du lait et des fraises. La comédie commença, un jour qu'elle revenait

d'une longue course à cheval. Mme de Montbreton la fit étendre sur une bergère, plaça ses genoux entre les siens, lui commanda de fermer les yeux et commença des passes lentes qui parurent provoquer un sommeil profond. Ce jour-là, la frêle amazone ne parla pas, mais, au cours des autres séances, elle parla trop. Le vol de la parure hantait tous les hôtes de Corcy. Qui a dérobé les diamants, demanda la châtelaine à la voyante? — Un homme. — Comment est-il fait? — Je ne peux pas le dire. — Où les a-t-il cachés? — Il en a jeté la monture dans les cabinets et les a vendus à un juif dont je ne sais ni le nom, ni la demeure. Ils sont maintenant en pays étranger. Ne les cherchez plus. Ce serait inutile.

Mme Montbreton enregistrait pieusement toutes ces bourdes, bien que la vieille bonne de Marie Cappellet lui eût glissé en confidence : « Prenez garde, Madame. Mademoiselle fait semblant de dormir. Ah! c'est qu'elle est bien menteuse! »

Et, devant un auditoire trop crédule, la tricherie continuait. La fausse dormeuse suivait avec malignité son plan : détourner les soupçons de sa tête et familiariser la famille de Nicolaï avec cette idée que les diamants étaient à jamais perdus. Qui donc eût songé à les aller chercher dans la malle de Marie Cappellet?...

La Graphomane

Mais il manquerait quelque chose à ce portrait, si une page n'était consacrée à la manie épistolaire de Mme Lafarge.

Dans le feuilleton du « Journal des Débats » du 20 septembre 1841, Jules Janin qualifia Marie Cappelle de « Sévigné fangeuse ». Sans doute avait-il trempé, ce jour-là, sa plume dans du vitriol. Critique cruellement et inutilement injuste. La simulatrice du château de Corcy était certes écrivassière, mais elle possédait des dons réels d'écrivain.

Elle s'était instruite toute seule, sans mesure, ni méthode, n'ayant pu supporter plus de neuf mois le régime de la maison royale de Saint-Denis, où les pensionnaires marchaient sur leurs robes trop longues, enterraient leurs têtes sous d'immenses chapeaux et devaient laisser pendre à leurs bras des

sacs ridicules, tous emblèmes de leurs perfections morales et de leurs vertus. Petite fille, elle avait lu à satiété, goûtant Racine, mais préférant Corneille et encore plus Molière, enthousiaste de l'épopée napoléonienne, férue des aventures des navigateurs, qu'ils fussent des conquérants comme Fernand Cortez et Pizarre, ou de simples pirates et flibustiers, fanatique de *l'Histoire de Charles XII* de Voltaire, mais « ennuyée à la mort » par *Paul et Virginie*. Plus tard, elle dévora Walter Scott, Chateaubriand et surtout George Sand, à l'aurore de sa renommée, George Sand, dont, toute à l'exaltation de son imagination romanesque, elle devait trop souvent pasticher les mauvaises pages.

Certes, elle est franchement détestable quand elle écrit :

« Ce fut un mercredi que je vis pour la première fois M. Lafarge. Le temps était admirable, il n'y avait pas un nuage sur l'azur du ciel, pas un pressentiment dans mon âme.

« Hélas! brise plaintive qui venez quelquefois pleurer avec ce monde, pourquoi vos gémissements n'ont-ils pas éveillé un écho dans mon cœur? Nuages, qui portez la tempête, pourquoi ne pas avoir envoyé votre foudre pour réveiller mon sommeil, vos éclairs pour signaler l'abîme? Et vous, beaux astres qui vous allumiez dans la voûte éthérée, vous avez brillé sur moi, et

« pas une de ces étoiles filantes qui, pâles et
 « prophétiques, glissent dans l'espace et tombent
 « sur la terre, n'est venue donner son présage de
 « mort à la pauvre Marie. »

Ou encore, lorsqu'elle conte une promenade en barque, l'épais Lafarge tenant les avirons :

« Il était assez tard... la terre silencieuse laissait
 « souffler une brise légère qui frissonnait dans les
 « grands arbres, et, balançant mollement les fleurs
 « endormies, empruntait à ces belles filles de la
 « lumière leur délicieux parfums. Parfois, une
 « cigale étourdie chantait une petite chanson
 « grivoise qui allait éveiller toute une république
 « d'austères fourmis. Une grenouille, peut-être
 « incomprise, laissait tomber un soupir coassant;
 « puis, tout à coup, une note aiguë, vibrante, inter-
 « rompait soupirs et chansons, et le rossignol
 « ordonnait le silence pour donner une sérénade à
 « la plus jeune des roses, sa maîtresse adorée...
 « Dans le ciel, toutes les étoiles brillaient, et la
 « lune, en mirant dans les eaux sa pâle et divine
 « image, souriait à sa beauté. »

Cette *grenouille, peut-être incomprise*, est tout un poème.

Mais quand Marie Cappelle veut bien rester elle-même, rompre avec le mauvais goût romantique et peindre d'après nature, elle excelle dans le paysage et surtout dans le portrait. Elle a

l'observation fine, malicieuse, voire méchante, et le trait aiguisé. Elle saisit instantanément les ridicules, a des trouvailles de mots, et son Histoire Naturelle, pourrait-on dire, des gens du Bas-Limousin a gardé, après plus de quatre-vingts ans, toute son originale saveur. On a peine à s'imaginer qu'elle l'écrivit en prison, au lendemain d'un arrêt terrible, et qu'elle eut encore la force de se divertir aux dépens d'autrui.

Ce n'est pas qu'elle ménage beaucoup plus ses amis d'enfance et de jeunesse.

Détachons au passage ce « médaillon » de la vieille comtesse de Montbreton, « fille d'un farinier de Beauvais, femme d'un M. Marguet dont le père avait été... j'ai entendu dire, valet de chambre, mais je veux poliment écrire intendant de quelque grand seigneur ».

« Pour orner le nom de Montbreton, pris ou
 « trouvé je ne sais où, elle acheta, sous l'empire,
 « avec ses beaux deniers enfarinés, le titre de
 « comtesse, et plus tard obtint pour son mari la
 « place d'écuyer cavalcadour de la princesse
 « Borghèse. La première fois que je vins à Corcy,
 « elle était enfermée dans un petit boudoir mate-
 « lassé, dans lequel elle ne pouvait entendre la
 « cloche du village qui sonnait pour les morts.
 « Après une heure, elle parut, un flacon sous le
 « nez, une cassolette de chlore à la main, s'in-

« forma, avant d'entrer, si j'avais une bonne
 « santé; s'il y avait longtemps que je n'avais eu la
 « rougeole; enfin, s'il ne régnait pas de maladie
 « épidémique à Villers-Hellon. Satisfaite des
 « réponses qui lui furent données, elle franchit le
 « seuil de la porte, s'approcha de moi en m'asper-
 « geant légèrement de vinaigre des quatre voleurs
 « et m'embrassa sur le front... Après la peste, ce
 « qu'elle craignait le plus était son mari, petit être
 « tout rond, tout inoffensif, à qui elle faisait une
 « pension, pour qu'il ne se rencontrât jamais sur
 « son chemin. »

Ce portrait des époux de Nicolai encore :

« M. de Nicolai, qui ne comptait pas dans
 « son intérieur, était, à l'extérieur, le membre très
 « honoré et très honorable de toutes les sociétés et
 « comices agricoles, de toutes les assurances
 « contre la foudre, contre la grêle, contre l'in-
 « cendie. C'était un homme assez heureux pour
 « être jugé et classé parmi ces nullités respectables
 « qui font l'honneur et l'espérance de leur départe-
 « ment; il avait la science de se taire, une bonne
 « table et une digestion assez laborieuse pour
 « avoir, après chaque repas, quelques-unes de ces
 « taciturnes méditations qui servent à donner la
 « réputation de penseur profond. »

« Mme de Nicolai, incroyable et merveilleuse
 « dans sa jeunesse, avait été jolie, coquette, agréa-

« ble et piquante, mais elle n'avait rien conservé
 « de tout cela. Elle disait en souriant de ces choses
 « dont la pensée seule fait rougir et trouvait des
 « noms pour tout ce qui n'en a pas dans la bouche
 « d'une femme. »

Mais, passons au Limousin.

Les visites d'abord :

« Le lendemain de mon arrivée à Uzerche, je
 « fis trente visites en un jour... Les maîtresses de
 « maison nous recevaient dans leurs cuisines avec
 « des cheveux en désordre, des bonnets tout cou-
 « verts de rubans et fleurs, avec des robes semées
 « de taches, des collerettes chiffonnées, des bas
 « bleus, des pantoufles usées et un luxe incroyable
 « de mains sales. On entrait, on saluait, on s'as-
 « seyait et la conversation commençait... J'étais
 « d'abord involontairement occupée à trouver une
 « petite place propre sur laquelle put se poser mon
 « regard, et, après une recherche toujours vaine,
 « je le reportais vers les papillotes de mon hôtesse,
 « sur lesquelles je me mettais à faire une lecture
 « plus ou moins récréative, selon l'âge et la classe
 « des marmots qu'elle envoyait à l'école... »

La religion :

« La religion, dans le Limousin, n'est guère que
 « du fanatisme, de la superstition... Dans la dévo-
 « tion des femmes, il y a une absence totale de
 « *juste-milieu*; les unes, sacrifiant au qu'en dira-

« t-on, accomplissent avec autant de négligence
 « que de tiédeur *la forme* de leurs devoirs reli-
 « gieux; les autres, que l'on appelle *menettes*,
 « oublient leur ménage pour l'église, leurs maris
 « pour leur directeur, disent autant de chapelets
 « que de médisances, et, si elles ne font pas
 « d'aumônes à leurs frères qui souffrent, font de
 « douces confitures à leur curé qui ne souffre
 « pas... »

La cuisine :

« Il n'est guère de maris limousins qui se
 « permettent de l'humeur en délectant une excel-
 « lente tasse de café. Une femme est toute puis-
 « sante, lorsqu'elle sait préparer un lièvre à la
 « royale; un gâteau de pommes de terre qui n'est
 « pas brûlé est un remède infailible contre la
 « jalousie, et une maîtresse de maison qui sait
 « dompter les difficultés de la meringue a presque
 « acquis le droit de tromper impunément son
 « époux.

« Les grands dîners durent quatre à cinq
 « heures... On s'assoit autour d'une table cou-
 « verte d'une foule innombrable de grands et de
 « petits plats, combinés de manière à ce qu'on
 « puisse en placer le plus possible. Toutes les
 « parties d'un veau et d'un mouton s'y donnent
 « rendez-vous sous diverses formes. Les poulets
 « rôtis regardent dédaigneusement les poulets

« bouillis; les canards aux olives font pâlir de
 « dépit de modestes canards aux navets... »

Et les desserts :

« Les papillons qui voltigent sur les brioches,
 « les colombes qui se reposent au sommet des
 « biscuits de Savoie, les cœurs enflammés qui sont
 « percés de flèches sur le chapiteau des nougats,
 « deviennent le texte des plus galantes plaisan-
 « teries et des plus piquants calembours. Alors, les
 « jeunes personnes gazouillent en rougissant les
 « sentimentales romances de Mlle Puget; les
 « mères de famille chantent quelques cantates du
 « Directoire, et les chansons grivoises des pères
 « et des maris terminent bruyamment la char-
 « mante réunion... »

N'oublions pas les bons bourgeois de Tulle, la
 grand'ville :

« Les belles Tulloises, qui sont assez laides,
 « s'occupent de leur ménage, bien plus encore de
 « celui de leurs voisines, vont à trois bals par hiver
 « pour y chercher de quoi médire, et, lorsque les
 « bals manquent, appellent à leur secours les armes
 « toujours nouvelles et toujours bienvenues de la
 « calomnie. Quant aux hommes, ils passent leur
 « vie dans les cafés ou au palais; ils sont presque
 « tous avocats, avoués, médecins et républicains.
 « Quelques-uns ont de l'esprit et de la méchan-

« ceté, beaucoup ont de la méchanceté sans
« esprit... »

Quel redoublement de malice, quand l'exilée du
Glandier *caricature* — c'est le mot — sa nouvelle
famille :

« Je fus reçue à Uzerche par un oncle de
« M. Lafarge, le capitaine Materre, ancien sol-
« dat, bon et loyal, qui m'accueillit avec un affec-
« tueux empressement. Je ne lui trouvai que deux
« défauts... une femme froide, passée, *déteinte*
« comme un de ces vieux pastels de nos grand'
« mères, qui pincent la bouche pour grimacer un
« éternel sourire à leurs descendants, et une fille
« laborieusement occupée à parer une très vani-
« teuse figure, qui était assez laide pour être
« bonne, et malheureusement pas assez bonne pour
« être laide...

« Une autre de mes excursions me conduisit
« chez une tante de M. Lafarge, dont on m'avait
« cité avec orgueil l'instruction, l'esprit et les écrits.
« C'était à l'extérieur une petite femme, invaria-
« blement ombragée par un immense chapeau
« jaune et vert, poétique comme une omelette aux
« fines herbes. Ma tante me reçut avec deux
« doctes baisers, la plus belle de toutes les phrases,
« et dit gravement à un petit sous-lieutenant d'in-
« fanterie de soixante ans, qu'elle tenait par la
« main : *Chéri, faites la révérence à cette aimable*

« nièce qui vient dans nos déserts comme la
« colombe de l'arche, apportant une branche de
« myrte au lieu d'une branche d'olivier. Panzani,
« mon amour, embrassez votre nièce, elle vous le
« permet; puis allez lui cueillir une rose... Nous
« nous mîmes à table. Son déjeuner était des plus
« savants et tous les plats en avaient été faits par
« elle d'après des recettes *historiques*. Le dessert
« tout entier avait été composé d'après les secrets
« des nonnes du moyen âge, des femmes à direc-
« teur du grand siècle et des jeunes filles à marier
« de celui-ci.

« Au retour d'une promenade, Mme Panzani
« me parla exclusivement de littérature et d'his-
« toire. Elle tira de son armoire une montagne de
« manuscrits, et dit vouloir me consulter sur une
« Histoire de France *avant le Déluge*, dont elle
« entendait doter son pays. En effet, après avoir
« mis ses lunettes, toussé et craché modestement,
« elle m'instruisit pendant quatre heures des faits
« et gestes de nos rois antédiluviens... »

Et le relai à Châteauroux, lors du triste voyage
de noces, quand Lafarge la présente à ses nouveaux
oncle et tante, Joseph Pontier receveur particulier
à la Châtre et Antoinette Philippine Aimée
Bedoch, sa femme légitime :

« Mme Pontier devait nous accompagner au
« Glandier. Elle n'était plus jeune, commençait

« cette époque de la vie, où, sans renoncer aux
 « prétentions de la jeunesse, on prend les manies
 « d'un autre âge, avait un esprit caustique, impé-
 « rieux, méchant, et l'oubliait malheureusement
 « dans ses yeux, lors même qu'elle mettait du miel
 « sur ses lèvres... Après le déjeuner, j'eus quelques
 « moments de franche gaieté. Etant allée, je ne
 « sais pourquoi, dans la chambre de ma nouvelle
 « tante, je la trouvai lisant le journal, pendant que
 « son mari lui mettait gravement un essaim de
 « blanches papillotes.

« — Suivez mon exemple, me dit-elle sérieuse-
 « ment; il n'y a rien de plus commode que de faire
 « de son mari une femme de chambre. M. Pontier
 « coiffe divinement, lace à ravir, et nul ne sait
 « mieux que lui donner de la grâce à un nœud,
 « faire valoir la taille et draper les plis d'un
 « châle...

« Mme Pontier me parla beaucoup de littéra-
 « ture, du mauvais goût de Victor Hugo qui se
 « permettait de ne pas calquer Racine, de la
 « démente d'Alexandre Dumas, de la sublime
 « grandeur des poètes de l'Empire, et, par dessus
 « tout, de l'immoralité de Mme Sand qui écrivait
 « comme une cuisinière et pensait comme une
 « poissarde. Ma chère tante m'assura qu'on ne
 « recevait cette dame dans aucun salon honnête de
 « la Châtre, que les femmes qui se respectaient ne

« savaient même pas son nom, et qu'elle venait de
 « se brouiller, je crois, avec un Sous-Préfet qui
 « avait voulu perdre M. Pontier, en lui prêtant
 « une œuvre infâme qui s'appelait *Lélia*. J'osai lui
 « avouer que j'avais lu *Indiana*. Elle leva les
 « yeux au ciel... »

Il faut arrêter là les citations; elles déborderaient
 le cadre de ce livre. Qu'on nous permette de mettre
 le point final sur ce joli paysage que Mme La-
 farge sut voir, pendant que la chaise de poste
 l'emportait vers le donjon de Montpellier :

« La ligne du Cantal, un peu trop grasse de
 « contours, semble dessinée par le génie de l'uti-
 « lité, tant ses pentes sont habilement disposées
 « pour fournir à tous les besoins de sa population.
 « Le gazon aromatique et menu, qui plaît aux
 « brebis frugales, rampe sur les pics dénudés par
 « l'ardeur du soleil et la violence des vents. Le
 « chêne vigoureux et robuste drape d'une mante
 « de verdure les mamelons inférieurs et fait l'au-
 « môné de ses glands à d'autres troupeaux voraces
 « et gloutons. Les châtaigniers centenaires em-
 « pruntent aux terrains fertiles la fécule sucrée
 « qui gonflera leur coque. Enfin, pour servir de
 « dôme à ce luxuriant paysage, un ciel d'un bleu
 « franc, dont la nuance un peu criarde pêcherait
 « par un excès de fraîcheur, un soleil plutôt vivi-
 « fiant que brûlant, un horizon légèrement ouaté

« de ces nuages nacrés qui ne font pas rêver aux orages, mais qui annoncent la pluie salubre et féconde.

« Passé Argentac, le pays devient sauvage. La route court et se traîne, roule et se déroule sur les flancs, tantôt escarpés, tantôt massifs, de la montagne. C'est à peine si, d'un relais à l'autre, on rencontre quelque gai compagnon, le sac de cuir blanc sur l'épaule, le bâton ferré à la main ; mais, à chaque crevasse de rocher se penche la digitale alpestre, qui agite au-dessus du chemin ses clochettes de pourpre niellées d'or. Des gémisses paresseuses gravissent en beuglant les pentes douces des pâturages... »

Dans ses diverses cellules de la Maison Centrale de Montpellier, Mme Lafarge, qui y reçut un courrier de premier ministre, écrivit la matière de nombreux volumes de lettres, tantôt rebelle, tantôt résignée, déclamatoire, assoiffée de réclame, mordante, mythomane toujours et devenue un beau jour mystique. N'imagina-t-elle pas de tirer de l'ombre où nul ne pensait à l'aller chercher, un saint d'une notoriété effacée, Gaspard de Bufalo, et à composer en son honneur une prière ?

Mais, ce qu'elle posséda au plus haut point, ce fut la magie de la séduction.

« Renvoyez ces valets, disait Athos à Lord de Winter, pendant que Grimaud et Mousqueton

conduisaient Milady à la mort. Elle leur a parlé ; ils ne sont plus sûrs. »

Alexandre Dumas, dans sa première jeunesse, avait beaucoup approché Marie Cappelle. Pensa-t-il à elle en composant le personnage diabolique de son Anglaise meurtrière et empoisonneuse ? On peut se le demander.

Quoi qu'il en soit, les adorateurs de Mme Lafarge furent légion. Personne qui ne fut insensible au charme de son sourire et de ses yeux noirs, à la musique de sa voix, au brillant de son esprit. Elle fascinait jusqu'à ceux qui la détestaient le plus, et, du bloc compact de la famille Lafarge, elle parvint même à détacher quelques fragments.

Parmi tous ses fidèles, qu'il suffise de citer deux noms. Jeune femme, elle donna le coup de foudre à un avocat qui l'eût suivie au bout du monde, puisque, pour l'amour d'elle, il voulait se faire inscrire au barreau de Montpellier. C'était Lachaud. Rendue à la liberté après sa longue réclusion, alors qu'elle vivait ses dernières heures aux eaux d'Ussat, squelettique, courbée par la phtisie, les pommettes rouges, la poitrine déchirée par la toux, elle fit la conquête d'un certain colonel Andoury qui lui laissa par testament toute sa fortune. Mais elle l'accompagna quelques jours après au pays des ombres.

Telle fut Mme Lafarge. Fleur exotique, elle se

fut épanouie sans doute et parée de couleurs brillantes dans « les régions où le soleil est brûlant, où se forment les orages ». Transplantée dans le froid terroir limousin, elle s'étiola, se flétrit et devint vénéneuse.

VI

Le Dossier de l'Instruction

D'abord quelques précisions de faits et de dates. Trois mois exactement après l'arrivée des nouveaux époux au Glandier, Lafarge reprend seul le chemin de Paris afin d'y entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'un brevet. Il s'imagine avoir fait une importante découverte. C'est le cas de tous les inventeurs. Il veut, sans nuire à la qualité du fer, éviter la seconde fusion de la fonte et juge son procédé au point. Le 18 décembre, à l'hôtel où il est descendu, il reçoit par la Diligence, de la pâtisserie dont il mange « gros comme le doigt ». Il est aussitôt pris de vomissements qui durent de longues heures, remplit plusieurs vases et souille le tapis. Puis, les malaises paraissent se calmer. Le 3 janvier 1840, son brevet en poche, il repasse le seuil de son *château-ruine*, le mot est de Marie Cappelle. Mais c'est pour se coucher immédiate-

ment. Les vomissements ont recommencé et ils ne cessent guère jusqu'à sa mort, survenue dans la matinée du 14 janvier.

Ce même jour, M. Léon Buffière, maître de forges à Faye, commune de Saint-Yrieix, et mari de la sœur de Lafarge, écrit en ces termes au Procureur du Roi de Brive :

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Char-
« les Pouch-Lafarge, de Glandier, mon beau-
« frère, vient de succomber. Son genre de maladie,
« diverses substances recueillies et particulièrement
« l'opinion de M. Lespinas, médecin à Lubersac,
« font présumer un crime.

« Je viens en conséquence, Monsieur le Pro-
« cureur du Roi, porter à votre connaissance toutes
« ces particularités, afin que, dans l'intérêt de la
« justice, vous ordonniez ce que vous jugerez à
« propos.

« Je suis, avec respect, votre très humble et très
« obéissant serviteur. »

Telle fut la lettre qui mit en mouvement la machine judiciaire et constitua le premier acte d'un des plus grands procès du XIX^e siècle. Il importait d'en citer le texte intégral. On a assez reproché à la famille Lafarge son parti-pris, sa passion, sa haine de l'étrangère, pour que, du moins, on rende justice à la prudente réserve des expressions dont se servit, en l'occurrence, le beau-frère du mort.

Le 15 janvier, à sept heures du matin, le Juge d'Instruction Léon Lachapelle (1), le Procureur du Roi Rivet et le Commis-Greffier Vicant se mirent en route pour le Glandier. Les magistrats auraient voulu emmener avec eux le Docteur Mas-senat qui avait visité Lafarge durant sa maladie et le Docteur Tournadour-Dalbay, autre médecin de Brive, mais ces deux praticiens arguèrent d'occupations urgentes et remirent leur départ à l'après-midi.

Sur les lieux, les gens de justice trouvèrent le Juge de Paix Debeaune, de Lubersac, qui déjà apposait les scellés sur les meubles et effets dépendant de la succession Pouch-Lafarge. L'heure s'avancait. Les deux retardataires n'arrivaient pas. Impossible de procéder, le jour même, à l'autopsie et aux expertises qui semblaient indispensables. Avant d'aller coucher à Lubersac, M. Lachapelle se borna à entendre en témoignage la mère de Lafarge.

Et ainsi, commença une instruction qui devait durer presque cinq mois. Disons tout de suite que l'épaisseur du dossier n'est guère en rapport avec le retentissement qu'eurent plus tard les débats d'audience. De la lettre Buffière à l'ordonnance de

(1) Dans l'Almanach national et royal de 1840, le Juge d'Instruction de Brive est appelé *Védrenne de Lachapelle*. Mais ce magistrat signa les pièces du dossier, *Lachapelle*, tout court, et c'est ainsi qu'il est désigné dans les procès-verbaux.

la Chambre du Conseil qui mit le point final à la procédure de Brive, il y a en tout et pour tout cent sept cotes. Sans doute, certaines comprennent un lot de dépositions recueillies à la suite les unes des autres dans le même cahier, mais d'autres ne concernent que des pièces de forme. Tout compte fait, et en rétablissant à leur place, conformément aux indications de l'inventaire, les quelques documents qui peuvent s'être envolés chez les collectionneurs, on se trouve en présence, sinon d'un petit dossier, du moins d'un dossier moyen. Tous les Présidents des Assises de la Seine en examinent plusieurs de ce format à chaque session.

Mais, voyons comment, en l'an de grâce 1840, opérait M. Léon Lachapelle, Magistrat à Brive depuis 1811.

VII

La Mère de Lafarge. Premiers Soupçons

Adelaïde Pontier, veuve de Jean-Baptiste Pouch-Lafarge, Juge de Paix du canton, venait d'entrer dans sa soixante et unième année. Ayant toujours été laide, avec un mari volage, elle avait cherché et trouvé dans les tracas du ménage le seul bonheur auquel elle voulut prétendre. Habitée à commander, toujours obéie, elle régnait sur le Glandier, en souveraine, son trousseau de clefs à la ceinture.

Maitresse-femme d'ailleurs, mais d'humeur difficile, se défiant de chacun, et jalouse de son fils, de toute influence ou de toute tendresse qui viendrait le lui disputer.

A vivre dans cette maison délabrée, qu'avoisinaient les ruines gothiques d'une ancienne église de Chartreux, elle était devenue mystérieuse et inquiète. Elle croyait aux revenants et racontait

des histoires qui la faisaient frissonner la première.

C'était un fantôme qui l'avait baisée sur le front la surveillance de la mort de son mari. C'était un moine chenu qui avait traversé les arcades du grand corridor en chantant les psaumes de la pénitence...

Ce type de vieille femme despote était assez répandu dans les gentilhommières d'autrefois. Il se compliquait de mœurs quasi-monacales et de bizarres manies. La reine-mère du Glandier s'isolait des journées entières dans sa chambre, dont la porte, fermée à double verrou, ne s'ouvrait qu'avec toutes sortes de précautions.

Demandons à Marie Cappelle ce qu'était cette chambre. Le tableau ne manque pas de pittoresque.

« Ma belle-mère y gardait ses provisions, son
« petit attirail de cuisine. Des dindons s'engrais-
« saient dans un coin, des fromages moisissaient
« dans un autre. Le foyer était sans cesse encom-
« bré de casseroles et de cafetières; elle ne voulut
« jamais permettre à mes domestiques d'y donner
« un coup de balai, et les femmes de la maison
« n'osaient pas même y entrer pour faire son lit.
« Mme Lafarge avait encore l'habitude de se
« coucher tout habillée; seulement, la nuit, elle
« mettait son châle à l'envers, et avec l'aurore,
« elle le retournait à l'endroit. »

Le Juge se trouva en présence d'une personne

sèche et parcheminée, dont l'âge avait plutôt atténué la disgrâce physique, phénomène assez fréquent chez les femmes laides. Mme Jean-Baptiste Pouch-Lafarge ne se distinguait que fort peu d'une religieuse, car, depuis la mort de son mari, elle avait conservé le costume des veuves, avec sa robe noire usée et son long châle aux franges maigres. Elle avait aimé par-dessus tout son fils, mais refoulant sa douleur et retenant ses larmes, elle répondit à M. Lachapelle qui ne la questionna qu'avec égards et ménagements. Voici l'essentiel de ce qui subsiste de cette déposition — la première en date de la procédure — sous l'encre, aujourd'hui passée, du grimoire :

« Le soir de son arrivée au Glandier, ma bru envoya à mon fils par sa femme de chambre Clémentine une lettre où elle lui disait qu'elle ne l'aimait pas; qu'elle en aimait un autre, appelé Charles comme lui; qu'elle avait toujours du poison sur elle, et qu'en route, elle avait appuyé longtemps un pistolet sur sa tempe dans l'intention de se brûler la cervelle. Comme bien vous pensez, une telle lettre bouleversa Charles, et, devant son désespoir, je fis tout ce qui dépendait de moi pour ramener Marie à de meilleurs sentiments.

« La bonne harmonie parut se rétablir. Puis, dans les premiers jours de novembre, ma bru éprouva ou feignit d'éprouver un « spasme ». A ce

moment, mon fils était assuré d'obtenir un brevet d'invention pour de nouveaux procédés relatifs à la forge. Marie me fit dire par Clémentine qu'elle devait la vie aux soins empressés de Charles et que, pour lui marquer sa gratitude, elle voulait lui abandonner toute sa fortune. L'intéressé en fut si ému, qu'incontinent il écrivit des dispositions par lesquelles il laissait à sa femme tout ce dont la loi lui permettait de disposer. Dans la même matinée, Marie Cappelme me confia son propre testament, conforme à ses intentions.

« Mon fils quitta le Glandier vers la mi-novembre. Depuis qu'il était question du brevet, ma bru lui témoignait, ou faisait semblant de lui témoigner plus de tendresse qu'autrefois. Elle s'était mise à le tutoyer et lui avait permis d'en user de même à son égard, ce qu'elle n'avait pas voulu autoriser jusqu'alors.

« Quand Charles fut à Paris, il échangea avec sa femme la plus affectueuse des correspondances. Puis, dans le courant de décembre, Marie manifesta le désir de lui envoyer des gâteaux que je confectionnerais moi-même. Je me prêtais volontiers à ce caprice, mais, si je mis la main à la pâte, les gâteaux furent tirés du four, sans que je m'en aperçusse. Ce fut elle-même qui les expédia à Paris avec des marrons et son portrait pour lequel elle venait de poser.

« Elle avait voulu que j'écrivisse à mon fils pour lui dire que toute cette pâtisserie était mon œuvre. Enfin, dans une lettre, elle recommandait à Charles de manger les gâteaux un soir déterminé, à onze heures, pendant que la même cérémonie s'accomplirait au Glandier, chacun buvant une tasse de thé. Elle le pria de n'en parler à âme qui vive, sauf à sa sœur à elle qu'elle autorisait à partager ce repas symbolique, si, malgré son éloignement de Paris et l'imminence d'un accouchement, elle s'y trouvait ce jour-là.

« Mon fils revint dans la matinée du 3 janvier. Il souffrait d'un mal de gorge et se mit aussitôt au lit. Peu de temps après, quelqu'un — ma bru ou Clémentine — lui apporta un verre d'eau sucrée. Je demandai à Charles s'il avait été indisposé à Paris. Il me répondit qu'il avait éprouvé, quelques jours auparavant, un *dévoiment* et des vomissements qui avaient duré depuis minuit jusqu'au lendemain soir.

« Dans la soirée, on servit à Marie Cappelme, dans sa chambre, une carcasse de volaille garnie de quatre ou cinq petites truffes, dont « elle fit part » (*sic*) à son mari, toujours couché. A peine les eut-il mangées, qu'il fut pris de vomissements, accompagnés de douleurs de ventre ou d'estomac; les vomissements se succédèrent presque sans inter-

ruption et, chaque fois, avec plus de violence, jusqu'à son dernier souffle. »

La vieille Mme Lafarge rapportait ensuite des faits assez troublants : Ainsi, l'auteur du portrait, une demoiselle Brun, avait vu Marie Cappelle verser de la poudre dans un lait de poule destiné au maître de forges. Elle-même avait surpris un geste analogue, à propos d'une potion calmante.

Bref, sur les propres conseils du malade, on avait envoyé le résidu du lait de poule au pharmacien Eyssartier d'Uzerche, qui, après un examen sommaire, avait prononcé le mot d'arsenic.

Et le témoin achevait en ces termes :

« Mon fils, à qui je rapportai ce qu'avait dit
« le D^r Eyssartier et à qui je demandai à quelle
« époque il avait été malade à Paris, me répondit
« que c'était quatre ou cinq jours avant son départ.
« Il me dit aussi qu'il avait mangé un peu d'un
« des gâteaux que lui avait envoyés ma bru, sans
« préciser si c'était avant ou après son indisposi-
« tion; il nous engagea à écrire de suite à Paris,
« à l'hôtel où il avait logé, afin de savoir si, dans
« sa chambre, il restait encore de ces gâteaux, et
« de les faire analyser. Mon gendre écrivit à son
« frère Félix pour le charger de cette commission.
« Il n'a pas reçu encore de réponse. »

Cette déposition qui ne révèle à la lecture aucun

sentiment de haine ou de méchanceté, ouvrait bien des horizons sur le drame, et le vieux Juge dut la méditer avant de s'endormir dans sa chambre de Lubersac. En somme, Mme Lafarge mère venait de lui apporter toute la trame de l'instruction. Pour peu que la présence de l'arsenic fut officiellement constatée dans les viscères du maître de forges et dans les boissons dont il avait fait ou avait pu faire usage, le cas de Marie Cappelle devenait singulièrement grave.

Déjà, que de gestes inquiétants à son actif!

C'était d'abord l'éclat inconcevable par lequel elle avait signalé son entrée dans sa nouvelle famille; puis, une réconciliation venue bien vite pour n'être pas suspecte; une répulsion invincible muée en de tendres effusions; la façon dont elle avait décidé son mari à tester en sa faveur, au moment où elle pouvait croire qu'une invention lui apportait la fortune; ce caprice la poussant à lui expédier de la pâtisserie et à le convier, au nom de leur amour, à un repas symbolique dont les convives étaient à plus de cent lieues l'un de l'autre.

C'était aussi la poudre blanche qu'elle avait jetée dans certains breuvages préparés pour Lafarge, poudre qui pouvait être de l'arsenic, ainsi que le pharmacien d'Uzerche l'avait laissé entendre.

Le 16, M. Lachapelle revint au Glandier en la compagnie cette fois des Docteurs Massenat et Tournadour-Dalbay. Il trouva sur les lieux, le D^r Lespinas et le D^r Bardon qui avaient visité le maître de forges durant sa maladie. C'était une véritable mobilisation de médecins, et les opérations auraient, à tout le moins, l'autorité du nombre. A tous les quatre, le Juge fit prêter serment et donna mission de procéder à l'autopsie du cadavre. Lafarge gisait encore sur le lit où il avait agonisé. Il fut ouvert et tailladé dans la chambre même.

Mais un fait important allait marquer la journée. Le Juge de Paix de Lubersac venait de remettre en mains propres aux magistrats de Brive un paquet de poudre blanche, que deux domestiques du Glandier, Alfred Moutadier et Jean Bardon, avaient, le matin même du décès, enterré à quelque profondeur, dans la partie du jardin avoisinant le cloître.

Vite, M. Lachapelle manda les valets. C'étaient deux gars de dix-neuf ans, tout pantois encore d'avoir été découverts et fort embarrassés pour expliquer leur acte. Il le fallait cependant, sous peine d'être compromis davantage. Moutadier précisa que ce paquet venait de chez le pharmacien Eyssartier; que Marie Cappelle l'avait remis à Clémentine pour en faire de la mort-aux-rats; mais que, la femme de chambre n'ayant pas voulu ou pu

s'en occuper, il avait été déposé provisoirement au fond du chapeau de Lafarge. Le matin du décès, alors que l'horreur planait sur la maison et que le mot d'empoisonnement était prononcé, Moutadier était allé dire à Bardon : « Il faut ôter cet arsenic de là, pour que personne n'y touche ». Jean avait approuvé, et tous les deux, sans que les déterminât une volonté ou une influence extérieure, s'en étaient allés, en grand mystère, enterrer le paquet diabolique.

Pendant que le Juge confessait les deux compères, l'autopsie révélait des lésions en concordance avec l'hypothèse d'un empoisonnement : ecchymoses de l'estomac, tache gangréneuse du duodénum, infarctus pulmonaire. Mais, tout dépendait de l'expertise toxicologique, et les hommes de l'art n'avaient au Glandier, ni l'installation, ni les réactifs ou appareils nécessaires pour mener à bien la mission qu'ils avaient acceptée. Ils se donnèrent rendez-vous à Brive, et le Juge ne poussa pas plus avant l'instruction. Il logea dans un verre l'estomac et une partie de l'intestin de Lafarge, le tout enveloppé d'une toile. Puis, réquisitionnant ce qu'il put découvrir de cruchons, de bouteilles et de fioles, il les emplut avec le liquide contenu dans l'estomac, les matières vomies par le moribond et le reliquat des diverses boissons administrées pendant la maladie. Chaque vase fut entouré d'une

étiquette, qu'après apposition du sceau du Juge, paraphèrent M. Lachapelle, son greffier, les époux Buffière et Mmes Lafarge. Enfin, cette macabre et pestilente pharmacie fut emportée à Brive, à dos de cheval, sous l'escorte de deux gendarmes.

VIII

L'Arrestation

Le 18 janvier, le Juge d'Instruction entendit dans son cabinet le pharmacien Eyssartier qui lui donna d'intéressantes indications et lui remit, outre certains documents : d'abord, la tasse contenant le résidu du lait de poule; puis, dans un cornet de papier, les précipités obtenus au moyen de ses réactifs.

Le magistrat profita de l'occasion pour grossir sa petite armée d'experts. Il lui adjoignit Eyssartier pour l'analyse du lait de poule, et le pharmacien Lafosse, de Brive, pour l'ensemble des opérations.

Ces messieurs, après avoir travaillé le samedi 18 et le dimanche 19 dans la salle mise à leur disposition au Palais de Justice, se plainquirent d'être trop à l'étroit et demandèrent à achever leurs expériences dans le laboratoire, mieux aménagé, de

Lafosse. Il fut fait droit à leur requête. Mais, dès le 19 au soir, les magistrats étaient informés que l'analyse des premiers liquides révélait, d'une manière indiscutable, la présence de l'arsenic. Aussitôt, le Procureur du Roi requit un nouveau transport au Glandier.

M. Léon Lachapelle qui approchait de la soixantaine, avait passé l'âge de courir la poste; il ne voyageait plus qu'à petites journées et ne s'attardait pas sur les chemins à la nuit close. Parti de Brive le 20 janvier, il ne dépassa pas ce jour-là Lubersac où il arriva à six heures du soir. Il ne fit son entrée au Glandier que le 21, à onze heures du matin. Rendons lui cette justice qu'à partir de ce moment, il se mit à la besogne d'arrache-pied. Le 21 et le 22, il entendit de la façon la plus minutieuse neuf témoins, au nombre desquels Mlle Brun et Clémentine Servas. Puis, n'ayant plus de ménagements à garder, il s'attaqua à Marie Cappelle, et, sous la forme d'un questionnaire serré, lui demanda compte de ses faits et gestes depuis son mariage.

Pendant ce temps, que devenaient à Brive les experts? Le 22, ils déposaient leur rapport et aboutissaient, sans réserve, aux graves conclusions que donnaient à prévoir leurs premières expériences. La plupart des boissons analysées, disaient-ils en substance, renferment de l'acide arsénieux, le

lait de poule tout particulièrement en quantité importante. Présence encore du même toxique dans le liquide de l'estomac et dans cet organe lui-même.

Il n'y avait plus à hésiter. Au Glandier même, dans la matinée du 23, le Procureur du Roi Rivet, après avoir résumé sous cinq paragraphes les charges qui s'étaient amoncélées en deux jours sur la tête de Mme Lafarge, requérait mandat d'arrêt. Le vieux Juge qui, plus que le chef du Parquet, venait de vivre l'affaire, avait sa conviction faite. Sans hésitation, en toute conscience, il signa la pièce fatale.

Ce fut pour Marie Cappelle un coup de foudre. Elle essaya toutefois de gagner du temps, et c'est ainsi qu'elle confia, à un parent du défunt, M^e Brugère, notaire à Condat, pour qu'il la remit en mains propres au Procureur Général de Limoges, M. Dumont-Saint-Priest, la lettre que voici :

« Ce jeudi.

« Monsieur. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître et cependant quand je descend (*sic*) au fond de ma conscience, j'y trouve la force de venir à vous, et j'espère en Dieu et en la justice. « Je suis horriblement malheureuse, accablée par « une perte qui m'enlève un appui choisi par moi « et que j'aimais de tout mon cœur. Je suis obligée de sécher mes larmes pour supporter des

« charges qui m'accablent et cependant me trou-
 « vant innocente. J'ai subi hier un interrogatoire.
 « Comme je suis aujourd'hui sous l'imminence
 « d'un mandat d'arrêt, je vous supplie d'en sus-
 « pendre l'effet et de me permettre de subir ma
 « prison préventive chez moi, sous une garde suf-
 « fisante. Je suis bien éloignée de vouloir quitter
 « ce pays sans être entièrement digne de l'intérêt
 « que l'on m'y témoigne. Par-dessus tout, je dési-
 « re les démarches de la justice et j'espère en
 « elle. Je supporterai tous les frais de la garde
 « que l'on voudra bien m'accorder et j'aurais une
 « éternelle reconnaissance de l'indulgence que je
 « vous implore et dont l'avenir me montrera di-
 « gne. C'est aussi au nom de ma famille que je
 « m'adresse à vous, Monsieur. Je souffre plus
 « pour elle que pour moi de cette affreuse accu-
 « sation. Ayez pitié de moi, Monsieur, ayez pitié
 « de tous les miens.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de
 « ma parfaite considération et de mon respect.

« M. LAFARGE, née CAPPELLE. »

Deux autres parents de Lafarge, MM. Fleyniat et Materre, appuyèrent la supplique. Mais avant qu'elle parvint à Limoges où le Procureur Général l'eût impitoyablement rejetée — il l'écrivit le 26 janvier au Procureur du Roi — le mandat

avait reçu exécution. Dès neuf heures du matin, le Brigadier Magne et le gendarme Déon, tous les deux de Lubersac, conduisaient Marie Cappelle à la prison de Brive « en correspondance extraordinaire ». Le chemin, toujours très mauvais, s'était transformé en torrent. Il fallut aller à cheval jusqu'à Vigeois, sous des rafales de vent et de pluie.

« Il était fort tard quand nous arrivâmes à
 « Brive, a écrit Mme Lafarge à la dernière page
 « de « ses Mémoires ». On savait mon arrivée.
 « La population se pressait en foule autour de
 « la voiture; des cris, des rires, des paroles gros-
 « sières, insultantes, bourdonnaient à mon oreille.
 « La porte de la prison s'ouvrit; au bruit des ver-
 « rous, involontairement je reculai... je fis deux
 « pas en arrière... Puis, rassemblant toutes mes
 « forces, avec un courage désespéré, je franchis
 « le seuil de ma tombe. »

Par une inexplicable faveur, Clémentine Servas avait été autorisée à suivre sa maîtresse, à partager sa captivité et à lui continuer ses services. Ce fut un tort. Pour humaine que fût la mesure, elle soulevait des critiques sérieuses. La soubrette de Marie Cappelle avait vu ou savait trop de choses, pour que la nécessité de soustraire son témoignage à une influence, dangereuse parce que de tous les instants, ne dût pas primer toute autre considération.

Le Juge Léon Lachapelle

Le juge Lachapelle était un esprit méthodique. Il commençait ses intructions par le commencement. A peine la mère de Lafarge eut-elle fait allusion, dans sa déposition du 15 janvier, à certaine lettre extravagante qui se trouvait à l'origine du drame et pouvait expliquer bien des événements ultérieurs, qu'il demanda à la voir. Le témoin répondit qu'elle était en la possession de sa fille ou de son gendre, mais il en annonça l'envoi prochain. La promesse fut tenue. Le 24 janvier, la lettre parvenait, sous pli chargé, au Parquet de Brive. L'écriture menue de Marie Cappelle y courait sur dix pages de papier de petit format, sans une rature, sans une surcharge, sans un renvoi, sans un interligne. Pas davantage de date et de signature.

Voici au surplus le texte intégral de ce document :

« Charles, je viens vous demander pardon à
 « genoux. Je vous ai indignement trompé. Je ne
 « vous aime pas et j'en aime un autre. Mon Dieu,
 « j'ai tant souffert; laissez-moi mourir, vous que
 « j'estime de tout mon cœur. Dites moi : meurs,
 « et je pardonnerai; et je n'existerai plus demain!
 « Ma tête se brise, viendrez-vous à mon aide?
 « Ecoutez-moi par pitié, écoutez-moi? Il s'appelle
 « Charles, ami, il est beau, il est noble, il a été
 « élevé près de moi; nous nous sommes aimés
 « depuis que nous pouvons aimer. Il y a deux ans,
 « une autre femme m'enleva son amour. Je crus
 « que j'allais en mourir; par dépit, je voulus me
 « marier. Hélas! Je vous vis, j'ignorais les mys-
 « tères du mariage; j'avais tressailli de bonheur
 « en serrant ta main; malheureuse! je crus qu'un
 « baiser sur le front seul te serait dû, que vous
 « seriez bon comme un père.

« Comprenez-vous ce que j'ai souffert dans ces
 « trois jours! Comprenez-vous que, si vous ne me
 « sauvez pas, il faut que je meure. Tenez, je vais
 « vous avouer tout. Je vous estime de toute mon
 « âme, je vous vénère. Mais les habitudes, l'édu-
 « cation a mis entre nous une barrière immense.
 « A la place de ces doux mots d'amour, de
 « triviales douceurs; de ces épanchements d'esprit,
 « rien que les sens qui parlent en vous, qui se
 « révoltent en moi. Et puis, il se repent; je l'ai vu

« à Orléans; vous dîniez, il était sur un baleon,
 « vis-à-vis du mien. Ici même, il est caché à
 « Uzerche. Mais je serai adultère, malgré moi,
 « malgré vous, si vous ne me sauvez pas.

« Charles, que j'offense si terriblement, arra-
 « chez-moi à vous et à lui. Ce soir, dites-moi que
 « vous y consentez, ayez-moi deux chevaux, dites
 « le chemin de Brive. Je prendrai le courrier de
 « Bordeaux, je m'embarquerai pour Smyrne.

« Je vous laisserai ma fortune; Dieu permette
 « qu'elle vous prospère, vous le méritez. Moi, je
 « vivrai du produit de mon travail ou de mes
 « leçons. Je vous prie de ne jamais laisser soup-
 « çonner que j'existe.

« Si vous le voulez, je jetterai mon manteau
 « dans l'un de vos précipices, et tout sera fini.
 « Si vous le voulez, je prendrai de l'arsenic, j'en
 « ai; tout sera dit. Vous avez été si bon que je
 « puis, en vous refusant mon affection, vous don-
 « ner ma vie; mais recevoir vos caresses, jamais.
 « Au nom de l'honneur de votre mère, ne me
 « refusez pas. Au nom de Dieu, pardonnez-moi.
 « J'attends votre réponse comme un criminel
 « attend son arrêt.

« Oh! hélas! si je ne l'aimais pas plus que
 « la vie, j'aurais pu vous aimer à force de vous
 « estimer; comme cela, vos caresses me dégoû-
 « tent. Tuez-moi, je le mérite; cependant, j'espère

« en vous. Faites passer un papier sous ma porte ce
 « soir; sinon, demain, je serai morte. Ne vous
 « occupez pas de moi; j'irai à pied jusqu'à Brive
 « s'il le faut. Rester ici, jamais. Votre mère si
 « tendre, votre sœur si bonne, tout cela m'acca-
 « ble; je me fais horreur à moi-même. Oh! soyez
 « généreux, sauvez-moi de me donner la mort. A
 « qui me confier, si ce n'est à vous? M'adresserai-
 « je à lui? Jamais, Je ne serai pas à vous, je ne
 « serai pas à lui. Je suis morte pour les affec-
 « tions. Soyez homme; vous ne m'aimiez pas en-
 « core; pardonnez-moi. Des chevaux feraient
 « découvrir nos traces; ayez-moi deux sales cos-
 « tumes de paysannes. Pardon! Que Dieu vous
 « récompense du mal que je vous fais!

« Je n'emporterai que quelques bijoux de mes
 « amies comme souvenir; du reste, de ce que j'ai
 « vous m'enverrez à Smyrne ce que vous dai-
 « gnerez permettre que je conserve de votre main.
 « Tout est à vous.

« Ne m'accusez pas de fausseté. Depuis lundi,
 « depuis l'heure où je sus que je serais autre
 « chose qu'une sœur, que mes tantes m'apprirent
 « ce que c'était que de se donner à un homme,
 « je jurai de mourir. Je pris du poison à trop
 « petite dose; encore à Orléans, je le vomis.

« Hier, ce pistolet armé, c'est moi qui le gar-
 « dai sur ma tempe pendant les cahots, et j'eus

« peur. Aujourd'hui, tout dépend de vous, je ne
« reculerai plus.

« Sauvez-moi, soyez le bon ange de la pau-
« vre orpheline; ou bien tuez-la, ou dites-lui de
« se tuer. Ecrivez-moi, car sans votre parole
« d'honneur, et je crois en vous, sans cet écrit,
« je n'ouvrirai pas ma porte. »

Il s'appelle Charles, ami; il est beau, il est noble.

« *Il était capitaine de vaisseau, mon ami* », répondait Mme Bovary à Léon, un jour où, la conversation étant venue à tomber sur les désillusions terrestres, elle imaginait de lui dire, pour expérimenter sa jalousie et en même temps se poser très haut, qu'autrefois, avant lui, elle avait aimé quelqu'un...

Ce qu'il fallait retenir de cette lettre cruelle, échevelée, ce n'étaient pas tant le dévergondage et l'incohérence des idées, la crudité même de certaines expressions, qu'une véritable hantise de l'empoisonnement. Le mot *arsenic* y était écrit en toutes lettres. *Je prendrai de l'arsenic. J'en ai. Je pris du poison à trop petite dose; encore à Orléans, je le vomis.*

Qui a le cerveau ainsi obsédé, finit par porter dans sa poche de certaine poudre blanche. D'une main nerveuse, il tripote sans cesse la petite boîte,

et, que ce soit névrose, perversité, haine ou désespoir, un beau jour, il use de la drogue contre lui-même ou contre autrui.

Le juge demeura quelque temps songeur devant cette lettre. Le soin même avec lequel il en décrivit l'état matériel et les particularités dans son procès-verbal du 24 janvier 1840 montre qu'il sut la lire et ne la traita pas en pièce négligeable.

C'est que M. Lachapelle était un psychologue. Il appartenait à cette catégorie de magistrats vieillissants dans leur métier, qui, s'étant confinés volontairement et pour toute l'existence sur un petit théâtre, avaient acquis une rare perspicacité et comme un don de seconde vue. A observer les mœurs villageoises et citadines, à vivre de la vie des rustres et des petits bourgeois, ils avaient appris à pénétrer les consciences, à deviner les supercheries et à surprendre la vérité, si bien dissimulée qu'elle fût. Au fond, les passions et les ruses sont les mêmes dans toutes les classes sociales. La langue seule diffère. Aussi, que vint à ces modestes, à ces niais d'apparence, l'affaire célèbre, qu'au lieu du paysan madré, ils eussent à confesser la grande dame, ils marchaient droit au but, malgré les détours de leur interrogatoire et s'entendaient à tourner les positions les mieux défendues.

Avec ses gros bas de laine, ses mains dans ses goussets vides et ses allures effarées, le juge Popi-

not, une des grandes figures de Balzac, eut raison en quelques minutes de Mme d'Espard, et quand l'astucieuse marquise, la femme à la mode, se mordit les lèvres d'avoir imprudemment parlé, il était trop tard.

C'étaient les délices de l'auteur de ce livre, à de lointains débuts, de fouiller dans la poussière des archives des Cours d'Assises et de lire d'un bout à l'autre certaines procédures criminelles du temps de la Restauration et de Louis-Philippe, de ces procédures où les greffiers, qui usaient tous de la plume d'oie, avaient l'art, sans jamais cesser d'être lisibles, de faire tenir tant d'écriture dans si peu de papier. Telles de ces instructions sont des modèles de pénétration, de clarté et de logique. Et comme ces grands ancêtres savaient recueillir un témoignage! Avec quel art du récit dramatique ils faisaient rapport de l'affaire à la Chambre du Conseil!

Ah! les bonnes figures de magistrats! S'il était permis de donner un conseil aux juges suppléants qui se destinent à l'instruction criminelle, on leur dirait volontiers ici : « Lisez les anciens. Demandez-leur comment ils dirigeaient une procédure et bâtissaient, pièce à pièce, l'édifice. Remarquez la pertinence de leurs questions. Admirez, malgré quelques lourdeurs de phrases et l'abus de la deuxième personne du pluriel du passé défini, leur

perspicacité, leur bonhomie et leur à-propos. » Il n'est guère pour un débutant de meilleure école.

Tout au plus pourrait-on reprocher à M. Lachapelle sa trop sage lenteur, quand il lui fallait s'engager, au fort de l'hiver, dans les fondrières qui menaient au Glandier. Mais la prisonnière de Brive eût été mal venue à se plaindre de tels délais et des formes dont on usait alors avec elle. Jamais les droits de la défense ne furent plus scrupuleusement respectés. En voici un curieux exemple :

Le 31 janvier 1840, le Conseiller d'Etat Préfet de police fait savoir que certains soupçons pèsent sur Marie Cappelle au sujet du vol des diamants de Mme de Léautaud; il signale l'urgence d'une perquisition.

Le 6 février, le Procureur du Roi de Brive requiert le juge d'instruction de se transporter au Glandier pour y lever les scellés et y procéder à de nouvelles et définitives recherches. Mais, M. Lachapelle ne se presse guère. Le 7 seulement, il monte de ses vieilles jambes jusqu'à la cellule de Mme Lafarge et la prévient qu'il accomplira le voyage en question le... dimanche 9. Il précise que, ce jour-là, il quittera Brive à 7 heures du matin, et lui demande si elle désire assister en personne aux opérations ou si elle préfère un mandataire. « J'aviserai, lui répond la veuve. J'en parlerai à mon conseil. » Et, le même jour, elle donne

pouvoir régulier à un M. Romain Leroy, inspecteur général des Forêts de la Couronne, de la représenter. Le 8, le bâtonnier du barreau de Limoges, M^r Théodore Bac, se présente dans le cabinet du juge et avertit celui-ci qu'il est l'avocat de Mme Lafarge.

Le 9, à l'heure dite, M. Lachapelle envoie un gendarme prévenir le défenseur que la voiture est avancée. M^r Bac remercie de la courtoise démarche, mais répond qu'il se rendra au Glandier par ses propres moyens. Il y arrive en poste à trois heures et demie du soir, avec M. Romain Leroy. Les opérations vont enfin commencer. Que non pas. Une fois les scellés enlevés au placard qui se trouve entre les deux fenêtres, dans la chambre où couchait en dernier lieu Mme Lafarge, on s'aperçoit que la clef a disparu. On la recherche en vain. De guerre lasse, on mande le serrurier du pays qui, à l'aide d'un rossignol, fracture le meuble. Mais il est tard et comme le temps manque pour en vérifier le contenu, le juge d'instruction fait réapposer les scellés et s'en va coucher à Lubersac, renvoyant au lendemain 10 la suite, ou plus exactement le début, des opérations.

Que Marie Cappelle, prévenue, dès le 7, du programme qu'on se proposait de mettre à exécution eût conservé des intelligences dans la place, et elle avait tout le temps de faire disparaître les

objets compromettants qui avaient pu demeurer en dehors des scellés.

Les détails qui précèdent n'étaient peut-être pas inutiles. Ils achèvent de camper le personnage du juge Lachapelle, bonhomme courtois et méticuleux; ils dégagent en tout cas son instruction du reproche de précipitation ou de partialité.

Mais il est grand temps d'entrer dans le vif de l'affaire. Les événements vont être exposés suivant l'ordre chronologique, et tels que les révèle la procédure. La discussion ne viendra que plus tard. Qu'on veuille bien considérer pour l'instant que chaque élément dont il sera fait état trouve sa référence dans une des pièces du dossier criminel.

X

La Scène du Glandier
et la Scène d'Uzerche

La lettre du 15 août avait jeté le Glandier dans la consternation. Jamais, depuis que Jean-Baptiste Pouch-Lafarge, juge de paix et conseiller d'arrondissement, au retour de la tournée du Conseil de révision, avait succombé, dans la nuit du 25 au 26 septembre 1833, aux suites d'une opération nécessitée par une hernie crurale étranglée; jamais, depuis que Félicie Coinchon-Beaufort, la première femme du maître de forges, avait trépassé dans une des nombreuses alcôves du logis, au cours d'une grossesse, la vieille demeure n'avait éprouvé pareille secousse.

Marie Cappelle avait chargé Clémentine de remettre la lettre à Lafarge. A peine celui-ci y eut-il jeté les yeux, qu'il courut comme un fou à la chambre de sa femme. La porte en était close. Il cria, tempêta, obtint qu'on lui ouvrît et s'emporta en mille reproches outrageants. Immobile et

blafarde, l'étrangère se tenait dans l'embrasure de la fenêtre et gardait un dédaigneux silence; mais, quand le maître de forges voulut la saisir, elle lui déclara froidement que, s'il osait faire un pas de plus, elle se jetait dans le vide.

La prostration succéda à la colère, et Lafarge tomba, en sanglotant, aux genoux de sa femme.

La famille était accourue, de la chambre voisine, aux derniers éclats de la scène conjugale. Devant Mme Buffière, Marie Cappelle répéta qu'elle avait voulu s'empoisonner à Orléans avec de l'arsenic, mais qu'elle n'y avait pas réussi, faute d'avoir absorbé dose suffisante. Elle dit encore que le Charles de ses rêves se trouvait à Uzerche sur son passage, un bouquet de roses à la main, pieux et fidèle hommage, auquel il ne manquait jamais à chaque quinze août.

Aména Buffière était, suivant l'expression de sa belle-sœur, « *une petite maîtresse femme, rose et blonde* ». Elle tint tête à l'exaltée et s'efforça, sans trop la brusquer, de la ramener à des sentiments plus raisonnables : « Il ne sied pas, lui dit-elle, qu'une femme bien née et dotée de principes religieux ait toujours à la bouche le mot de poison. » Marie répondit par un sourire étrange et ce mot plus étrange encore : « C'est une manie de famille. J'ai toujours de l'arsenic sur moi. »

L'orage s'était apaisé. Il n'en fallait pas moins

aviser. On décida de recourir aux conseils d'un ami, M. Louis Philibert de Chauveron, jurisconsulte aux Agas, commune de Voutezac.

Réveillé de grand matin, le 16 août, par Léon Buffière et mis en quelques mots au courant des événements de la veille, le légiste campagnard sella son cheval et piqua, des deux vers le Glandier. La nature l'avait doué d'une voix de basse-taille et l'exercice de sa profession y avait ajouté une grande solennité de langage et de manières. « Faisait-il un compliment, c'était avec la gravité austère à l'usage des oraisons funèbres. Disait-il bonjour, c'était avec éloquence. Demandait-il un verre d'eau, c'était avec une entraînant persuasion ». Arrêtons là les médisances de Marie Cappelle.

Brisé par l'affreuse scène, Lafarge gardait le lit. Dès qu'il aperçut le voyageur, il se jeta à son cou et lui dit en sanglotant :

— Ah! monsieur de Chauveron, monsieur de Chauveron, venez à mon secours. Vous avez devant les yeux le plus infortuné des hommes, et mon mariage est le pire accident qui me soit jamais arrivé. Ma femme me déteste et elle en aime follement un autre. D'ailleurs, prenez et lisez.

Et il lui tendit la lettre. M. de Chauveron la lut jusqu'à cinq fois. Au premier moment, il la jugea épouvantable, mais, à la réflexion, il estima que

les menaces, faites d'aussi bruyante façon, étaient rarement réalisées.

— Je vois ce que c'est, prononça-t-il. Vous avez épousé une petite maîtresse, une Parisienne habituée à tous les charmes de la vie luxueuse. Parbleu! votre Glandier lui aura fait horreur et elle en veut sortir à tout prix, surtout si celui qu'elle aime l'attend aux environs. Mais le temps modifie bien des choses. Moi, je vous engage à conquérir les bonnes grâces de votre épouse par des soins et des égards sans limites. Peut-être avez-vous eu le tort de prendre une femme à l'imagination trop vive, mais, puisque le mal est fait, n'oubliez pas que vous êtes devenu son mentor, et que la loi, la morale et la religion vous imposent le devoir de la protéger contre ses propres faiblesses. Rappelez-vous également, Lafarge, que vous vous êtes donné une importance financière en publiant votre mariage. On ne vous épargnera pas les quolibets. Que vous ayez des embarras pécuniaires, ce que je ne veux pas savoir, vos créanciers, apprenant la rupture, vous poursuivront sans merci, et votre crédit sera fort ébranlé. Bref, gardez-moi à vue cette exaltée pour éviter qu'elle ne s'évade ou ne se suicide, et faites en sorte surtout qu'elle ne revoie jamais l'autre Charles.

Et, de son pas majestueux, M. de Chauveron quitta la chambre du malade pour assister au

déjeuner de famille qui réunit, ce jour-là, la vieille Mme Lafarge, les époux Buffière, Mme Joseph Pontier et Marie Cappel. Le repas fut froid, compassé, cérémonieux. On mangea du bout des dents et on parla du bout des lèvres. Au sortir du salon, le jurisconsulte proposa une promenade. Seules, Mme Pontier et Mme Lafarge jeune se joignirent à lui, et le petit groupe s'en fut sur la terrasse, du côté des ruines du cloître. Marie ne répondait que par monosyllabes aux paroles « lentes, épurées et sonores » de M. de Chauveron. Elle avait l'air si triste et elle côtoyait de si près le petit ruisseau canalisé pour alimenter la forge, qu'on pouvait craindre à chaque instant qu'elle s'y jetât. Son cavalier ne respira à l'aise que lorsque les grosses bottes dont il s'était chaussé pour le voyage résonnèrent sur le sable de l'avenue. Là, Mme Pontier le laissa en tête à tête avec Mme Charles Lafarge.

Pendant deux heures, M. de Chauveron s'ingénia à distraire son énigmatique compagne. Il lui parla politique, musique, littérature, et voici que, brusquement, Marie Cappel se mit à lui donner la réplique. Son teint s'anima, ses yeux brillèrent; elle se fit aimable, spirituelle, enjouée même. Elle supporta, sans rien y contredire, que son interlocuteur lui vantât les charmes cachés du Glandier, la beauté du site...

Aussi, quand M. de Chauveron prit congé de Lafarge, put-il lui annoncer l'heureuse métamorphose :

— Toutefois, lui dit-il, — et ce fut son dernier conseil, — gardez-vous, comme vous l'aviez projeté, de mener après-demain cette belle personne aux courses de Pompadour, car si son amoureux ne se trouvait pas là, il ne serait nulle part.

Il ne douta plus d'ailleurs de la vertu magique de sa recette, quand, aux courses en question, le maître de forges du Glandier, plein de reconnaissance, lui annonça que la situation s'était fort améliorée.

Le feu n'en couvait pas moins sous la cendre.

Le 25 août, le jeune ménage partit en visites de noces et s'en fut à Uzerche où devait avoir lieu, le 28, un bal offert par les collégiens en vacances aux dames de la ville. Il descendit chez un oncle par alliance, Barthélemy Materre, chef de bataillon en retraite, marié à Louise Pontier et père d'une fille de vingt-deux ans, Amélie. On se rappelle la caricature que fit Marie Cappel de l'une et de l'autre. Mme Joseph Pontier, qui était du voyage, s'installa également chez les Materre.

Les époux Lafarge occupaient une chambre à deux lits. Le 27, Marie Cappel se plaignit d'être horriblement fatiguée et reprocha à son époux de l'empêcher de dormir en faisant la conversation

toute la nuit. Mme Pontier conseilla alors à sa nièce de faire pour une fois chambre à part. Au fond, elle voulait qu'elle parût au bal avec tous ses avantages et éclipsât les beautés uzerchoises. Ainsi le commandait l'honneur de la famille. On décida donc que Clémentine coucherait dans le second lit à côté de sa maîtresse, et que Lafarge s'en irait plus loin, dans le lit de la femme de chambre. Il ne manquait plus que le consentement du principal intéressé. Celui-ci le donna sous cette malicieuse réserve :

— Vous ne voulez pas que j'entre ce soir chez ma femme, soit. Prenez garde que j'y entre tout de même.

Toute la maison semblait dormir quand, vers onze heures avant minuit, les cris de Clémentine réveillèrent Mme Materre. En dépit des traités, Lafarge avait voulu reprendre sa place, mais il avait trouvé porte close. Il avait alors découvert à la cuisiné une vrille, au moyen de laquelle il avait pratiqué une ouverture dans la boiserie. Tirer le loquet n'avait été ensuite qu'un simple jeu. Mais Marie s'était dressée hautaine, méprisante, et, comme le maître de forges signifiait sa volonté de ne plus se plier à d'aussi ridicules caprices, elle l'avait accueilli avec une telle répulsion et de si dures paroles qu'il s'était trouvé mal. Quand un voisin, le marchand Pierre Bonnel, mandé en

toute hâte, eut enfoncé avec un marteau la porte de l'appartement, que Lafarge avait au préalable fermée à clef, les maîtres de la maison trouvèrent : dans l'antichambre, Marie Capelle qui lisait un livre, un peignoir jeté sur ses épaules, l'air plus énigmatique que jamais; et, dans le lit préparé pour Clémentine, leur neveu en proie à une violente crise de nerfs. Mme Lafarge se retira aussitôt dans la chambre de Mme Joseph Pontier où elle s'enferma. Jusqu'à deux heures du soir, le lendemain, aucune prière ne put la fléchir; elle ne consentit même pas à se déverrouiller, et il fallut glisser sous la porte des lettres de Paris qu'elle attendait pourtant avec impatience.

Quant à Lafarge, il eut toute la nuit de véritables convulsions, et, seule, la médication pratiquée par un autre oncle à lui, le docteur Raymond-François-Denis Pontier, lui apporta quelque soulagement. A Amélie, il tint ce propos :

— Mon malheur vient de ce que j'aime trop cette femme. Ah! si tu savais tout ce qu'elle m'a dit!

Et comme Mme Materre s'approchait de l'alcôve, il lui prit la main et gémit :

— Pauvre tante! c'est toi. Je suis bien malheureux. Mais, la mâtine! si elle ose réaliser ses menaces, j'irai la chercher jusqu'au fond de l'Égypte.

Quand, dans l'après-midi du 28, les crises furent calmées, le docteur Pontier décida son neveu à se lever et il le conduisit par la main jusqu'à la chambre où s'était barricadée Marie Cappelle. Cette fois, la porte s'ouvrit. Le médecin d'Uzerche était un homme excellent. Mme Lafarge, qui l'avait reçu au Glandier une semaine auparavant, avait été tout de suite conquise. « Mon cœur l'avait adopté », a-t-elle écrit quelque part. L'oncle sut, en la circonstance, trouver les mots qu'il fallait, et une réconciliation intervint. C'était la seconde depuis moins de quinze jours, et les causes profondes du désaccord conjugal demeuraient. L'avenir apparaissait donc encore comme bien sombre...

Pauvre Lafarge, devenu amoureux d'une femme dont il ne savait pas le premier mot! « Cyclope marié à la Galathée lascive qui ne veut pas de lui »! Le mot est de Jules Janin.

Le même soir, la jeune femme parut au bal au bras de son mari; elle portait une robe de mousseline des Indes garnie de houblon et, dans les cheveux, des grappes de ce même houblon. Courtisée par les hommes, jalosée par les femmes, elle dansa jusqu'au lendemain « avec le plaisir dans les yeux et le sourire sur les lèvres ». Elle ne devait plus retourner à aucun bal, jamais...

XI

Le Double Testament

Les semaines passèrent. Mme Lafarge, brusquement, se mit à s'intéresser à tout ce qui concernait la forge; elle voulut s'instruire, elle alla jusqu'à feuilleter un gros manuel. Il semblait que la découverte de son mari, quand la prise du brevet permettrait de l'exploiter, fût la porte ouverte à de magnifiques espérances : les vieux murs du Glandier transformés en « délicieuse habitation » ouverte aux amis et aux parents, un pied-à-terre à Paris, où l'on pourrait passer l'hiver, Lafarge député, des voyages merveilleux à Smyrne et ailleurs, bien d'autres choses encore...

Emma crut de même que Charles Bovary, en opérant le pied-bot du garçon du « Lion d'Or », était assuré d'acquérir considération et richesse, et, pour la première fois, elle remarqua avec surprise que ce pauvre homme, qu'elle avait dédaigné jusqu'alors, n'avait pas les dents vilaines.

Lafarge se civilisait d'ailleurs. Il faisait sa barbe tous les jours, soignait ses cheveux et sa chaussure, ne laissait plus traîner ses pantouffles et mettait de gros gants pour aller à la forge. Non seulement, sa femme ne lui témoignait plus le même éloignement que par le passé, mais elle affectait même de lui donner, dans l'intimité de la famille, des marques de tendresse. Elle se mit à le tutoyer et lui permit semblable privauté. Et telle fut la promptitude de ce changement que les personnes qui en furent témoins attendirent avant de juger.

Il se produisit alors un événement assez singulier.

Dans la seconde quinzaine d'octobre, Marie Cappelle se mit au lit « avec une fièvre ardente et des douleurs de tête horribles ». Maladie feinte ou réelle, on ne l'a jamais su. Ce fut pour Lafarge, qui n'avait point cessé d'aimer furieusement sa femme, autant qu'il l'admirait du reste, une occasion de lui prodiguer ses soins. La guérison vint vite et la convalescente affecta de dire bien haut qu'elle lui devait la vie. Puis, elle confia à Clémentine, qui s'empressa de l'aller répéter à l'intéressé, que, pour témoigner à son mari sa reconnaissance, elle voulait lui laisser par testament toute sa fortune.

Fut-elle sincère en dépit de ses exagérations manifestes? Joua-t-elle la comédie pour obtenir, à

titre de réciprocité, un testament qui devait lui permettre de réaliser de ténébreux desseins? Fut-ce là le premier acte du crime, si crime il y a eu? La suite de cette étude permettra au lecteur de se faire une opinion. Toujours est-il que Lafarge, pour ne pas demeurer en reste de générosité, lui apporta le même jour le document que voici :

« Aujourd'hui, 28 octobre 1839, je soussigné,
 « Charles-Joseph-Dorothée Pouch-Lafarge, ai
 « fait mon testament olographe comme il suit :
 « Je donne et lègue à Marie-Fortunée Cap-
 « pelle, ma chère épouse, tout ce dont la loi me
 « permet de disposer, c'est à dire la totalité des
 « biens que je possède en propriétés, créances,
 « successions échues ou à venir. Je ne fais ici
 « aucun legs pour ma mère ni pour ma sœur,
 « mais si cependant les affaires de mon épouse
 « lui laissaient la facilité de pouvoir en disposer
 « après sa mort, sans trop nuire à ceux à qui
 « elle désire faire du bien, cela rentrerait au
 « nombre de mes bonnes pensées pour ma mère
 « ou ma sœur, à qui je désirerais que ça revint,
 « sans que cependant on puisse voir dans cette
 « dernière clause rien d'obligatoire pour mon
 « héritière, m'en rapportant en tout aux bons sen-
 « timents que je lui connais.

« Je prie en outre ma bonne Marie de ne
 « jamais oublier ma mère que j'aime tant; sur-

« tout, de ne point la quitter, la consoler de tous
 « ses chagrins, la distraire et ne lui laisser man-
 « quer de rien; aider ma sœur de ses bons con-
 « seils et de ses moyens pécuniaires, si l'aisance
 « et la fortune de ma chère Marie le permettent,
 « faire les aumônes aux pauvres qu'elle jugera
 « convenables; enfin, se faire enterrer près de
 « moi lorsqu'elle mourir (*sic*), ou faire transpor-
 « ter mes restes partout où elle devra être, afin de
 « les déposer dans le même tombeau, promesse
 « nous étant faite de ne jamais nous quitter ici-
 « bas pour nous retrouver un jour ensemble tous
 « les deux dans le ciel.

« Mon testament ainsi fait, qui contient en
 « tout ma volonté expresse, a été signé, daté et
 « écrit en entier de ma main.

« Aujourd'hui à Glandier, le 28 octobre 1839.

« Ch. POUCH-LAFARGE.

Dans la même matinée, Marie Cappelle fit un testament en faveur de son mari et le remit à sa belle-mère.

Déjà, il était décidé que Lafarge accomplirait sous peu de jours le voyage de Paris, afin d'obtenir le fameux brevet et de se procurer les capitaux nécessaires à l'exploitation de sa découverte.

En attendant, l'héritière du maître de forges mit sous enveloppe le papier qu'elle avait reçu et elle

l'expédia quelque temps après à M^e Legris, notaire à Soissons. Précaution assez surprenante de la part d'une personne qui voulait passer pour désintéressée. N'était-il pas déjà singulier qu'au lendemain de son mariage, une jeune femme eût songé à faire son testament?

Ajoutons que, le jour même de son départ, Lafarge prit de nouvelles dispositions. Que l'idée vînt de lui ou qu'elle lui fût suggérée, il institua sa mère, et subsidiairement sa sœur, ses légataires universelles.

Tendresses épistolaires

Dans la seconde quinzaine de novembre 1839, Lafarge prit la diligence à Uzerche. Il arriva à Paris le 22 et s'en fut loger, 79, rue Sainte-Anne, à l'Hôtel de l'Univers tenu par les époux Bessatel. Il habita, au troisième, la chambre numéro 7. Il commença aussitôt ses démarches, « cabalant, suivant le mot de sa femme, contre l'âge d'or pour faire régner l'âge du fer », mais éprouvant à obtenir des concours pécuniaires beaucoup plus de difficultés qu'il n'avait prévu. Il en revint vite à certains expédients dont il avait déjà usé, semblait-il, à la veille de son mariage, et c'est là la plus vilaine page de sa vie. Il mit en circulation des lettres de change qui portaient des signatures d'endosseurs imaginaires, tira plusieurs billets sur M. de Violaine, le beau-frère de Marie Cappelle, et, pour tranquilliser le banquier de Brive, M. Roque, qui avait fait protester l'un d'eux, il lui envoya une

lettre apocryphe du même M. de Violaine reconnaissant la dette et donnant garantie certaine de la libération du débiteur.

Et ce faussaire continuait à adorer sa femme.

Entre les deux époux s'établit une correspondance presque quotidienne, intime, affectueuse, que dis-je, passionnée. De cette main qui avait tracé la lettre du 15 août, Marie écrivait :

« Samedi soir, je revenais au Glandier; je dor-
« mis peu et pensai beaucoup à toi, mon bon
« Charles; tu vois que nos cœurs se comprennent
« et qu'ils défient la distance. Repose-toi tou-
« jours sur celui de ta Marie; il renferme en lui
« d'intimes affections, inaltérables, dévouées, qui,
« pour ne pas être exprimées en caresses ou en
« paroles, n'en sont que plus concentrées et plus
« tiennes. Tout ce qui est mystérieux est beau,
« et la parole a sa modestie pour garder les doux
« mystères de l'âme...

« Adieu, mon cher seigneur et maître. Je
« dépose mes petits succès à vos pieds; aimez-
« moi, car je vous aime; regrettez-moi, car je
« vous regrette; embrassez-moi, car je vous em-
« brasse de toute mon âme. Bonsoir. Je baise
« ma tête pour que tu me donnes un tendre baiser
« sur mes yeux; en voici deux là pour les tiens. »

Ou encore :

« Oh! la vilaine procuration qui m'arrive sans

« un baiser de mon ami! Je déteste les affaires
 « qui nous séparent; le temps me semble un siècle
 « loin de toi. Je t'aime, mon Charles, je te le
 « dis parce que je le sens de tout mon cœur,
 « parce que le dépit, en recevant cette grosse
 « lettre vide de toi et d'amour, me l'a prouvé à
 « moi-même. Pour t'écrire ce soir, j'ai fait *ta*
 « *toilette*; mes cheveux flottent, mes yeux brillent
 « de souvenirs qui se rapportent tous à toi. Tu
 « m'aimerais! mon miroir me le dit, et je l'en
 « remercie, car il est doux d'espérer plaire à ce
 « qu'on aime...

« Quoique je ne sois pas malade, j'ai ce soir
 « une petite migraine, qui me fait fermer les
 « yeux et qui empêche de t'écrire plus longue-
 « ment, sans faire cependant que je t'aime moins.
 « Je vais me coucher et me soigner pour toi. Il
 « faut que j'aie cette raison pour que je te quitte
 « si vite, quand je t'aime si bien. Adieu, trois fois,
 « du fond de l'âme... »

Lafarge n'avait pas attendu son arrivée à Paris pour s'épancher. Dès l'une des premières étapes du voyage, il envoyait à sa femme cette lettre :

« Limoges, lundi soir, 20 novembre 1839.

« Il est dix heures, bonne petite Marie, et tu
 « sais que c'est l'instant de ne songer à rien plus
 « qu'à l'amour que nous avons l'un pour l'autre;

« je suis éloigné de seize lieues de toi, et cette
 « nuit va me laisser bien de la tristesse, lorsque,
 « cherchant à mes côtés, ma main ne rencontrera
 « plus l'objet de mes rêves et de mes pensées.
 « Oui, mon ange, je te le répète, c'est un bien
 « grand sacrifice pour moi que celui de ne pas
 « t'avoir. Penser à toi, la récréation en est douce
 « et suave. Penser que je t'aime, que je t'adore,
 « rend mon cœur content, mais tu me manques...
 « Me dire à moi-même qu'à l'heure où je t'écris,
 « tu m'aimes, tu es toute à moi, ah! chère Marie,
 « que cette pensée me rend heureux! Dans deux
 « heures d'ici, tu m'apparaîtras pendant mon som-
 « meil. Comme je vais t'embrasser, te serrer dans
 « mes bras... »

Le 15 décembre, il se faisait, pour lui plaire, encore plus romantique qu'elle n'était elle-même! Il écrivait de son sang toute une ligne et déposait dans un carré tracé par sa plume une myriade de baisers qui attendaient là les lèvres de Marie.

« Tiens tes cheveux sont là, disait-il. Je les
 « couvre de baisers; je veux t'envoyer les miens,
 « car tu n'as rien gardé de moi. Tu penseras
 « peut-être plus à ton Charles... » Et Lafarge
 avait attaché à la lettre, avec de la cire à cacheter, une mèche de cheveux.

Mais, en même temps qu'elle répondait à d'aussi tendres démonstrations, la nouvelle amou-

reuse ne perdait pas de vue l'objet du voyage. Elle indiquait à son mari les démarches à faire et le pressait d'agir :

« J'aime M. de Sahume, lui disait-elle, j'aime
« le chef de bureau, j'aime tous ceux qui abrègent
« ton absence... Tu n'as pas oublié sans doute
« de tenter M. de Rothschild par l'entremise de
« mon oncle de Martens. Tu auras pris des ren-
« seignements sur la possibilité d'exploiter ton
« brevet à l'étranger ou chez des maîtres de
« forges français; enfin tu devrais voir des arran-
« gements possibles avec un associé; il faut
« tenter de tout et avoir plusieurs cordes à son
« arc. Il me semble impossible que tu reviennes
« ici sans une décision sur ce point; sans fonds,
« tu ne peux tirer avantage de ton brevet. »

Et dans une autre lettre :

« Je crois plus en la persuasion truffée qu'en
« celle épistolaire, et j'espère dans les estomacs
« bourrés par tes soins. Je t'en prie, ne reviens
« pas sans avoir tranché d'une manière ou d'une
« autre la difficulté d'argent. »

C'était plaisir de se laisser guider par une aussi gracieuse conseillère. Lafarge se fit donc expédier deux dindes truffées qu'il reçut le 6 décembre et voulut porter lui-même chez des protecteurs influents.

Ses réponses n'étaient pas cependant sans trahir

un certain pessimisme. Le maître de forges se lassait de frapper à toutes les portes :

« Mon brevet, écrivait-il, je ne crois pas que
« je puisse manquer de l'obtenir; je presse autant
« que je peux. La plus grande difficulté pour
« moi, c'est de trouver des fonds *absolument*
« *indispensables...* »

Et plus loin, dans la même lettre :

« Enfin, bonne amie, craindrait-on que nous
« fissions fortune ou de mauvaises affaires? Je
« ne sais plus qu'en penser, et je retrouve dans
« toute leur force à Paris des idées *limousines*
« et assommantes de préjugés. Il faut donc, de
« toute rigueur, mener la barque jusqu'au bout,
« sonder ses amis et parents. Il faut donc écrire
« à M. Garat de la manière la plus convenable
« dans la circonstance, bien lui expliquer qu'on
« ne demande pas ici son cautionnement, ni aucun
« engagement que celui de dire que M. Lafarge,
« mari de sa nièce, est un industriel capable d'aller
« très loin... »

Ce passage encore où Marie Cappelle vit sans nul doute l'effondrement du projet qui lui tenait le plus à cœur.

« M. et Mme de Martens craignent qu'ayant
« de l'argent à notre disposition, nous n'en em-
« ployions partie à des futilités, avant que d'avoir
« fait nos affaires. J'ai reconnu *que nos projets de*

« Capitale pour plus tard, dont tu dois avoir fait
« part à quelqu'un, ont porté le trouble dans les
« imaginations... »

Alors, c'était le Glandier pour toujours, avec sa chartreuse ruinée, ses voûtes sombres, ses alcôves, les bassesses du ménage dans un pays perdu, une belle-mère défiante et jalouse, un mari qui ne comprenait et ne comprendrait jamais rien...

La Parisienne mordit ses lèvres pâles et ne laissa rien paraître de ses sentiments intimes. Même, elle ménagea à Lafarge une surprise.

XIII

Le Portrait, les Rats et l'Arsenic

Elle imagina de se faire peindre en miniature et de lui envoyer ce portrait à Paris même. Mais il fallait aller vite. On découvrit une artiste limousine en la personne de Anna Jeanne Françoise Brun, âgée de vingt-quatre ans, vieille fille donc pour l'époque, qui cachait de pauvres charmes au hameau de Flomond dans la commune de Beyssac. Cette déshéritée du sort vint s'installer au Glandier avec ses pinceaux, se mit aussitôt à l'ouvrage et crut flatteur de substituer au teint, à la vérité assez jaune, de son modèle, un teint de lis et de roses. Mme Lafarge lui a rendu caricature pour portrait :

« C'était, a-t-elle écrit, une jeune vieille fille,
« qui paraissait très sainte, qui avait les paroles
« un peu gluantes du miel de la flatterie, mais
« assez d'instruction; qui était malheureuse et
« qui avait pour talent une boîte de couleurs, de
« l'assurance et le genre *enseigne*. Elle me fit

« poser trois semaines pour faire sortir d'un ciel
 « gros bleu une bonne physionomie rose et blan-
 « che qui, ayant comme moi une bouche, un nez,
 « des yeux et des cheveux noirs, devait me res-
 « sembler d'une manière frappante, et qui res-
 « semblait aussi à une de ces grosses figures
 « joufflues qui sortent d'une corne d'abondance
 « et sourient, du haut de la porte d'un pâtissier,
 « aux petits enfants de la rue Saint-Denis. »

Puis, Marie s'avisa de découvrir — elle s'en apercevait pour la première fois depuis le 15 août — qu'il y avait des rats au Glandier, et que de tels hôtes étaient fort déplaisants. Elle écrivit au pharmacien Eyssartier, d'Uzerche, ce court billet qu'elle fit porter par son domestique Jean Bardon :

« Je suis dévorée par les rats, monsieur. Déjà,
 « j'ai essayé du plâtre, de la noix vomique pour
 « m'en débarrasser, mais rien n'a fait. Voulez-
 « vous me confier quelque peu d'arsenic? Vous
 « pouvez compter sur ma prudence. C'est pour
 « mettre dans un cabinet où il n'y a que du
 « linge.

« Je voudrais bien avoir quelque peu de tilleul
 « et de fleur d'orange (*sic*).

« Marie LAFARGE de Glandier.

« Je voudrais un quart d'amandes douces. »

Eyssartier était absent. Ce fut sa femme qui ouvrit la lettre; elle la trouva bien un peu extraordinaire, mais comme elle connaissait Mme Lafarge pour avoir reçu sa visite de noces, elle n'osa pas répondre par un refus. Elle remit donc au domestique trente et un grammes d'arsenic dans un paquet cacheté.

A quelle date?

Ici, commence le véritable drame, et si le début de cette étude a paru présenter quelque intérêt, il importe maintenant que le lecteur prête attention au plus petit détail.

Quand le Juge d'Instruction de Brive interrogea pour la première fois Marie Cappelle le mercredi 22 janvier 1840 (cote 10 de la procédure), il lui posa la question suivante :

« Quelque temps après le départ pour Paris
 « de votre mari, qui eut lieu le quatorze ou le
 « quinze novembre dernier, n'écrivites-vous pas
 « au sieur Eyssartier, pharmacien à Uzerche,
 « pour lui demander de la mort aux rats?

Réponse : Le vingt décembre, je crois, étant
 « sur le point de partir pour aller voir Mme de
 « Tourdonnet, au bourg de Saint-Martin Sepert,
 « je m'aperçus que presque tous les boutons de
 « mon habit de cheval qui était placé dans ma
 « garde-robe, à côté de mon lit, avaient été dévo-
 « rés par les rats, et c'est cette circonstance qui

« me fit écrire au sieur Eyssartier pour lui de-
« mander de la mort aux rats pour les détruire. »

Ainsi, c'était la brusque découverte de la présence des rats et la constatation de leurs ravages qui avait décidé Mme Lafarge à écrire sur l'heure au pharmacien. Que parlait-elle donc dans sa lettre des multiples et inutiles moyens auxquels elle avait déjà recouru pour exterminer cette vermine? Circonstance plus remarquable encore : elle croyait pouvoir assigner à cette lettre la date du 20 décembre et donnait même une précision à l'appui. Or, Mme Lafarge faisait erreur de huit grands jours, à moins qu'elle ne trompât la justice, ce qui était, ainsi qu'on va le voir bientôt, son intérêt évident. Elle avait compté sans le registre du pharmacien. Mme Eyssartier avait pris soin, en effet, d'inscrire cette vente sur le livre-journal, et la mention figurait, non point à la date du 20 décembre, mais à celle du 12.

Le 12 décembre donc, Marie Cappelle se trouvait détenir dans sa poche une dose importante de poison. Pour une fois, elle justifiait le propos qu'elle avait tenu à sa belle-sœur : « C'est une manie de famille. J'ai toujours de l'arsenic sur moi. »

XIV

Les Choux limousins

Il lui prit alors un nouveau caprice. N'imaginait-elle pas d'envoyer à son mari, en même temps que l'œuvre de Mlle Brun, à peine terminée, de la pâtisserie limousine? Ce n'était pas tout. Elle voulut que Mme Lafarge mère, dont la réputation en cet art était proverbiale, confectionnât elle-même les gâteaux, ce qui ne pouvait leur donner que plus de prix aux yeux de son fils. Elle voulut encore que la vieille femme le lui mandât dans un billet écrit de sa main. Elle voulut enfin qu'il les mangeât à minuit, aux mêmes jour et heure que pareille cérémonie s'accomplirait au Glandier. Ainsi, plus de distance. Tous, aussi bien l'absent que les êtres chers qu'il avait laissés au fond de la Corrèze, se trouveraient réunis par la pensée, par le cœur et même par la gourmandise.

Marie Cappelle écrivit elle-même au voyageur

pour lui annoncer l'envoi du petit colis et lui faire ses recommandations. Elle lui aurait suggéré entre autres choses — ce fut du moins ce qu'elle raconta, on s'en souvient, à Mme Lafarge mère — de convier à cette collation nocturne sa sœur à elle, Mme de Violaine, si toutefois la jeune femme se trouvait à Paris.

Lors des visites domiciliaires effectuées au Glandier, la justice put mettre la main sur la réponse de Lafarge. Il s'y trouvait la preuve de ces étranges prescriptions, à l'exception cependant d'une seule. Laquelle? On le saura bientôt.

Marie Cappelle avait habitué son entourage à bien des fantaisies. La dernière surprit quelque peu. Mais, pour être manifestée sous une forme romanesque, l'intention semblait excellente, la marque d'affection sincère. On fit donc selon son désir. Pourquoi la contrarier, quand elle cherchait de toutes les manières à effacer le souvenir de l'inqualifiable lettre du 15 août?

Le samedi 14 décembre, sur les ordres de la vieille Mme Lafarge, la cuisinière Marie Mathieu, femme Comby, mélangea dans un saladier de l'eau et de la farine. Elle en fit trois crêpes qu'elle laissa cuire à moitié. Puis, elle passa la main à sa maîtresse qui pétrit elle-même la pâte et, fort artistement, confectionna un certain nombre de petits gâteaux, larges comme la paume de la

main, creux à l'intérieur, les uns ronds, les autres ovales, tous de cette espèce qu'on appelait communément *choux* ou *casse-museaux*.

On n'en faisait guère d'autres dans la vieille cuisine. Toutefois, Marie Cappelle et Clémentine Servas avaient importé au Glandier de nouvelles recettes. Il s'agissait de galettes à la mode picarde, rondes, larges comme une assiette et dorées au jaune d'œuf; la pâte qui servait de couvercle était résistante, et l'intérieur, qu'on garnissait à l'occasion de crème ou de marmelade, demeurait mou.

La femme Comby affirma plus tard qu'elle n'avait fait aucun gâteau de ce genre le 14 décembre ou les jours précédents, et elle précisa que nul n'aurait pu toucher à son four, sans qu'elle le vît. Était-elle donc là en sentinelle la nuit et le jour? Et n'existait-il dans la maison aucun autre foyer où put se cuire une galette?

Quoi qu'il en soit, Mme Lafarge mère, son œuvre achevée, étala les *choux* sur une tôle que Jean Bardou, le domestique, introduisit dans les profondeurs du four. Ce fut lui également qui vint la retirer, quand la cuisson fut complète, et, durant cette opération, il crut remarquer que l'un des gâteaux était un tantinet plus grand que les autres. Circonstance toute naturelle, du moment qu'ils ne sortaient pas d'un moule.

Adelaïde Buffière, une mignonne enfant de

huit ans, monta les gâteaux dans la chambre de Marie Cappelle, pendant que Clémentine l'éclairait avec un flambeau. Elle déposa l'assiette sur une petite table ronde, toute voisine de la table à tapisserie auprès de laquelle sa tante était assise.

Déjà, quelques-uns des *choux* avaient été mangés à la cuisine. La dégustation continua dans la chambre de Mme Charles Lafarge. Pour leur peine, la petite Buffière et Clémentine en eurent chacune un. Mlle Brun, qui se trouvait présente, s'en vit offrir un troisième.

Puis, ce fut la cérémonie de l'emballage, à laquelle la vieille fille ne prêta qu'une attention distraite. Elle remarqua toutefois que son modèle se mettait en quête d'une boîte qu'il lui fut assez malaisé de trouver, boîte distincte de la caisse qui devait contenir le tout. Marie Cappelle logea dans cette caisse des socques, puis des souliers destinés à servir de mesure pour en commander d'autres, des cahiers de musique, son portrait et, à en croire Clémentine qui affirma plus tard les avoir vus, de ses yeux vus, quatre ou cinq des petits gâteaux qu'Adelaïde Buffière avait montés. Comme il restait encore de la place, on combla les vides avec des châtaignes. C'était là une attention qui ne pouvait qu'être sensible à un estomac limousin.

Un brave cultivateur du Glandier, Jean Mon-

tézin, avait été prévenu par son beau-frère Jean Bardon de se tenir prêt à porter la caisse à Uzerche et, devant même que les gâteaux eussent été mis au four, il était monté dans la chambre de Mme Charles Lafarge pour recevoir ses instructions. Celle-ci lui avait recommandé de ne pas s'attarder en route, afin que le colis pût prendre la diligence qui passait, la nuit suivante, croyait-elle, vers quatre heures et demie du matin. En même temps, elle lui avait confié deux lettres, l'une à destination de Paris, l'autre adressée à la Directrice du bureau des Diligences d'Uzerche, Mme Chassaing. Elle lui avait remis enfin une somme de dix francs pour payer ses dépenses de voyage et acheter dix livres de bœuf. *Dix livres de bœuf et l'hôtel pour dix francs.* Heureuse époque!

Vers six heures du soir, Montézin reçut dans la cuisine, des mains de Clémentine Servas, la caisse en question. Il remarqua qu'elle était attachée au moyen d'une ficelle disposée en forme de croix et qu'elle portait sur son couvercle, fixée à la cire, une étiquette avec adresse.

Le messenger sella *Arabska*, une jument de curé, assez indépendante, dont Lafarge avait fait don à sa femme. Autour du cou de la bête, il disposa deux paniers, mettant, dans l'un, la caisse; dans l'autre, pour faire contrepoids, une bouteille de trois litres et un petit baril. Il les devait rapporter

remplis, d'huile d'olive le flacon, d'huile à cinquets le tonneau.

Les chemins étaient détestables, vu la saison. Montézin ne fut à Uzerche qu'à dix heures. Il s'y acquitta fidèlement de toutes ses commissions.

Partie de Toulouse le samedi 14 décembre, à douze heures du matin (*sic*), ainsi qu'en fait foi la feuille des Messageries générales Laffitte, Caillard et Compagnie (la pièce officielle figure au dossier sous la cote 67), la diligence ne traversa Uzerche que dans la nuit du 15 au 16. Elle emporta la caisse destinée au maître de forges du Glandier. Le poids en était de huit kilos et le port de trois francs quatre-vingts.

Le jour de la confection de la caisse, en tout cas, à une date antérieure très rapprochée, Mme Lafarge mère avait aperçu sur l'une des tables de la maison une galette ronde, de la dimension d'une petite assiette et de la hauteur d'un peu plus de deux doigts. Elle fut surprise de ne la voir paraître à aucun repas et ne sut ce qu'elle était devenue (cote 74).

XV

Le Repas symbolique

La lettre de Marie Cappelie arriva à Paris la première. Sans doute avait-elle emprunté la malle-poste. Quand Lafarge en eut pris connaissance, le 18 décembre, il ne se tint pas de joie. Incapable de modérer son impatience, il courut aux Messageries Générales Laffitte et Caillard, 130 rue Saint-Honoré. Là, on lui répondit que la diligence de Toulouse n'arriverait que dans la soirée. Il revint à huit heures, et, une demi-heure après environ, les roues de la lourde voiture résonnèrent sur les pavés de la cour. Mais, quand le maître de forges voulut mettre la main sur la petite caisse, le facteur Pierre Maignan lui opposa le règlement et lui demanda de justifier de son identité. Il fallut que Lafarge s'en allât chercher à l'hôtel de l'Univers, un ancien passeport que la mairie de Beyssac lui avait délivré le 17 février 1839. Bref, il était bien dix

heures, quand, sa signature apposée sur la feuille de Toulouse à Paris, il put emporter, 79 rue Sainte-Anne, le colis si fièvreusement attendu.

Par hasard, Joseph Parent, le garçon, se trouvait là. Lafarge le fit entrer dans sa chambre et lui demanda un coup de main. Parent déballa donc la caisse et en retira successivement les socques, les modèles de souliers, la musique, la miniature de Marie Cappelle, les châtaignes et... un gâteau. C'était une galette de deux ou trois pouces de haut et de six ou sept pouces de circonférence. La croûte en était dorée, ferme dans la partie qui formait couvercle — un couvercle bombé — et sur tout le pourtour, mais molle en dessous, ce qui donna à penser au garçon qu'il en devait être de même de tout l'intérieur. Cette pâtisserie se trouvait à demi enfoncée dans une boîte ronde en bois blanc sans couvercle, celle probablement qu'avait eu tant de peine à trouver Mme Lafarge. Surtout, elle était seule, absolument seule, de son espèce. La caisse ne renfermait aucun autre gâteau, de quelque taille et de quelque nature que ce fût.

Lafarge contempla avec tendresse le portrait et le fit admirer à Parent. Puis, lorsque ce dernier lui eut remis le gâteau après l'avoir dégagé du papier qui l'enveloppait, il cassa de la croûte, gros comme le doigt, et croqua cette bouchée en disant : « C'est un envoi de ma femme. » Et tout aussitôt,

le sourire aux lèvres, il déposa la pièce, entamée à peine, sur un coin de la cheminée.

Le lendemain, Parent entra dans la chambre vers huit heures du matin, selon son habitude. Il faillit reculer de dégoût et de stupeur. Lafarge avait vomi partout, dans la cheminée, sur le tapis, dans tous les vases. Lui-même était au lit, serrant contre sa poitrine le portrait de sa femme :

— Que vous est-il arrivé, lui demanda le garçon? Qu'avez-vous donc mangé qui ait pu vous rendre malade à ce point?

— Ma foi, je ne sais trop, répondit le maître de forges. Hier, j'ai pris une portion de foie de veau sauté à l'italienne, et, depuis cette nuit, je n'arrête pas de rendre.

D'ailleurs, les vomissements reprurent et l'indisposition se prolongea longtemps encore. Lafarge éprouvait la sensation de la soif. Aussi, Parent lui monta-t-il, dans cette même matinée, du thé et de la limonade cuite, tous breuvages fournis par l'hôtel. Il remarqua que le gâteau ne se trouvait plus sur la cheminée, mais sur la commode, sans que sa brèche d'ailleurs se fût élargie.

Ici, trois questions se posent : Est-il absolument certain que les vomissements commencèrent dans les instants qui suivirent le déballage de la caisse, c'est à dire aux environs de minuit? Quelle fut la cause du mal soudain et violent dont souffrit La-

farge? La caisse ne renfermait-elle qu'un seul gâteau?

La première sera vite résolue. L'impatient maître de forges reçoit la caisse des mains du facteur Maignan, le 18 décembre, vers 10 heures du soir. Il rentre à son hôtel et la fait déballer par Parent. Le lendemain matin, 19 décembre, à huit heures, quand le même Parent entre dans la chambre du voyageur, il marche dans les déjections et lui apporte, un instant après, le thé et la limonade. Est-ce bien le 19? Le garçon ne se tromperait-il pas d'un ou de plusieurs jours? Nullement, le Juge d'Instruction Fraissinaud, du Tribunal de la Seine, se fit représenter le registre de l'hôtel, et il lut, en toutes lettres, au compte de Lafarge : *19 Décembre, un thé, limonade cuite, une bougie.* La démonstration est donc faite, et s'il fallait une preuve encore, on la trouverait dans ce billet de Lafarge qui fixe très exactement le début de l'indisposition :

Vendredi, 20 décembre.

« Vite, vite, je t'écris, ma chère et bonne petite femme, afin que tu ne portes pas peine de moi. « Hier, je te disais que j'étais souffrant en t'écrivant. En effet, depuis les onze heures du soir « d'avant-hier, j'avais eu continuellement de forts « vomissements et une migraine affreuse. »

Le danger passé, le malade ne cachait plus à sa

femme la crise grave dont il venait de sortir. Mais, même dans sa lettre du 19 où il ne voulait pas tout lui dire encore, de peur de l'effrayer, l'aveu de ses malaises lui échappait malgré lui :

« Au moment où je t'écris, moi, ma bonne amie, je suis un peu souffrant; j'éprouve une « très forte migraine. Je ne puis plus écrire, malgré ma bonne volonté. Adieu. »

Sur le second point, il semble que le malade n'ait pas songé tout d'abord à incriminer le gâteau. L'idée ne lui en vint, ou du moins il ne l'exprima nettement que le 20 décembre. Ce jour-là, il reçut la visite du baron Eugène de Montbreton qui lui apportait un cadeau destiné à Marie Cappelle. Bien qu'il eût quitté le lit, Lafarge se plaignit d'une grave indisposition dont il souffrait depuis la veille. Le gentilhomme avait des yeux pour voir, et, dès l'abord, il avait été frappé de l'extrême désordre qui régnait encore dans la chambre :

« Cette bonne Marie, gémit le maître de forges! Elle m'a envoyé, en même temps que son portrait un gâteau qu'elle m'a dit de manger à l'heure même où elle ferait semblable collation là-bas. Je lui ai obéi, et voilà, je crois, d'où mon indisposition est venue. »

Déjà, la veille au soir, 19 décembre, il avait

dit en patois à un autre visiteur, Félix Buffière, le beau-frère de sa sœur :

— Né pas gairé bon! (Il n'est guère bon).

Il parlait d'un gâteau légèrement entamé (à peine le volume de deux noix), que le témoin, après avoir examiné à la lueur de la chandelle, trouva en effet fort peu appétissant. Certes, celui-là n'avait pas été pétri par les vieilles mains de la reine-mère du Glandier; il avait été fabriqué vite et mal, et sans doute en dehors du four de la cuisine.

Et c'était bien, à n'en pas douter, la galette dont Lafarge avait croqué un petit bout qui avait causé tout le mal. Non, il ne s'agissait pas, il ne pouvait s'agir là d'une banale indigestion, due à la mauvaise cuisine d'un restaurant. Pour que se fussent produits des désordres de cette violence et de cette durée, presque aussitôt après l'absorption d'un seul morceau de la croûte, il fallait que cette pâtisserie venant du Limousin eût été littéralement saturée d'une substance nocive, toxique même. Que, par gourmandise, désir de plaire à sa femme ou toute autre raison, le maître de forges eût achevé le gâteau, et, selon toute apparence, il mourait, la nuit même, au milieu de souffrances atroces.

XVI

Joseph Parent ou Clémentine Servas?

Mais, des trois questions, la dernière demeure la plus troublante. Essayons de la résoudre à la clarté des pièces du dossier.

Quand les magistrats de Brive furent en possession des deux premières dépositions de Parent, celle du 31 janvier et celle du 1^{er} février 1840, ils n'en crurent pas leurs yeux.

Comment! des petits gâteaux, des *choux* avaient été pétris et cuits au four dans la cuisine du Glandier. Dix personnes les avaient vus. Mme Lafarge mère les avait confectionnés elle-même. La petite Buffière les avait montés dans la chambre de sa tante. Clémentine Servas avait assisté à la mise en caisse sans en perdre un détail. Et, à leur place, on trouvait à Paris un unique gâteau d'une espèce toute différente!

Non que M. Lachapelle n'eût déjà relevé à la charge de Mme Charles Lafarge de bien singu-

lières démarches : sa brusque déclaration de guerre à des rats dont elle avait jusqu'ici paru ignorer l'existence; l'achat qu'elle avait fait, le 12 décembre, d'une importante dose d'arsenic; l'idée romanesque qui lui était venue, aussitôt après, d'une sorte de repas mystique et nocturne, au cours duquel, Lafarge à Paris et les autres au Glandier, communieraient sous les mêmes espèces, c'est-à-dire mangeraient à la même heure des gâteaux façonnés par la main experte de la vieille mère. Mais le juge partait de cette idée préconçue, que les *choux*, remis à Marie Cappelle pour réaliser son caprice, avaient pris le chemin de Paris, et il se demandait avec angoisse si les trente-et-un grammes de poison n'avaient pas servi, en partie ou en totalité, à les saupoudrer.

Et voilà que les petits gâteaux s'étaient mués, à un moment quelconque, en une galette à la mode de Villers-Hellon.

Si grande fut la surprise des magistrats corréziens, qu'ils se demandèrent, au premier abord, si Parent avait bien vu. Le 16 février, le Procureur du Roi prit des réquisitions formelles pour que ce témoin fût entendu à nouveau. Etes-vous bien sûr qu'il n'y avait dans la caisse qu'un unique gâteau? Ne s'en trouvait-il pas au contraire, trois ou quatre, mis les uns à côté des autres et tellement serrés qu'ils pouvaient donner l'illusion d'un seul? Telles étaient

les deux questions à poser à l'employé de l'hôtel de l'Univers.

Le brave Parent faillit se mettre en colère. Il n'avait pourtant pas la berlue. Entendu trois fois, il précisa qu'il n'avait commis aucune erreur : « C'est moi, dit-il, qui ai retiré le gâteau de la caisse, qui l'ai dégagé de son enveloppe de papier. Je l'ai tenu dans mes mains. J'ai touché sa croûte et je suis absolument certain qu'il n'y en avait qu'un seul. » Il le décrit encore de la façon la plus minutieuse. Vraiment, il y aurait eu mauvaise grâce à ne pas s'incliner.

Mais alors, le témoignage de Clémentine Servas? Formelle également cette déposition. Comment la concilier avec celle de Parent? Et, si faire ne se pouvait, à laquelle des deux donner la préférence?

D'abord qu'était Clémentine, « l'enthousiaste Clémentine, toujours en admiration devant sa maîtresse », « une excellente fille qui travaille bien, oublie presque tout, mais répare sans grognerie et se laisse bourrer sans allonger sa mine », « Clémentine sublime d'énergie et de fidélité », « Clé » tout court, ainsi que se plaisait à la nommer familièrement Mme Lafarge?

Nièce de « Lalo », la vieille bonne qui avait élevé Mlle Cappelle, d'une année moins âgée que Marie, elle avait grandi avec elle sous le toit

de Villers-Hellon. Les deux petites filles avaient joué aux mêmes jeux, s'étaient roulées sur le même gazon, l'une portant les robes de l'autre quand elles étaient devenues trop courtes, héritant des jouets qui avaient cessé de lui plaire, « mettant à néant les pauvres vieilles poupées qu'elle avait rendues impotentes », faisant son premier ourlet, quand sa petite maîtresse jouait sa première sonate. De tels souvenirs ne pouvaient s'oublier, de tels liens étaient indestructibles. Au fond, Clémentine était dévouée à Marie Cappel corps et âme; elle l'admirait dévotement et elle l'aimait de tout son cœur. Sans regarder en arrière, elle l'avait suivie dans le lointain Limousin, comme elle la suivit à la prison de Brive, comme elle l'aurait suivie au bout du monde...

« Clémentine, a écrit Mme Lafarge dans « *Heures de Prison*, est le type de la grisette parisienne. Elle a l'esprit qui se parle et l'instruction qui se devine. Elle sait de tout un peu sans avoir rien appris. Elle est frivole par goût et sensée par instinct... Quand elle ne cause pas, elle fredonne; quand ses doigts s'appliquent, son pied danse; elle chante devant le travail, comme l'alouette devant l'aurore, et si l'orage vient à gronder, elle chante encore pour s'étourdir et s'encourager. Ce qu'elle adore par-dessus toutes choses, ce sont les dimanches couleur de soleil

« et les robes couleur de rose, les romances tristes
« et les romans gais. Son cœur est excellent, sa
« tête est un peu folle. Pour la bien juger, il
« faut l'aimer, et pour l'aimer autant qu'elle le
« mérite, il faut l'avoir vu grandir jusqu'à l'hé-
« roïsme en défendant le malheur et se dévouant
« à lui. »

Héroïsme peut-être, fanatisme plutôt. Il n'en fallait pas tant pour que la petite paysanne de Villers-Hellon vînt, au prix d'une imposture, défendre « sa bonne dame », si elle avait pensé ainsi la mieux servir.

Mais où donc logeait Clémentine Servas, quand, le 10 avril 1840, maître Delphy, « huissier royal et audiencier, patenté sous le numéro 656, 3^e classe », la cita à comparaître le même jour par devant le Juge d'Instruction de Brive? Dans la propre cellule de Mme Lafarge, où, prisonnière volontaire, elle ne cessait d'adorer, de servir et de plaindre sa maîtresse. Qu'on se représente ces deux femmes séparées du reste du monde par des verrous et des grilles. Un seul sujet de conversation : le drame du Glandier, Marie l'arrangeant déjà à sa manière, comme elle le fit dans ses *Mémoires*, réveillant les souvenirs de sa compagne, les créant au besoin. Et voici que le Juge mande la soubrette! — Oh mon Dieu que va-t-il encore me demander? Que faudra-t-il répondre?

Comment une jeune fille, livrée sans contre-poids à une influence unique, et dévouée jusqu'au sacrifice à celle dont elle avait fait son idole, ne se serait-elle pas rendue complice du système de défense? Comment n'aurait-elle pas obéi aux inspirations de sa souveraine et récité une leçon? On peut d'autant mieux l'admettre que déjà, au Glandier, lorsque l'instruction commençait, Marie, libre encore, avait fait à Amélie Materre, qui en déposa le 8 février, cette singulière confidence : « Clémentine me désespère. Je lui ai fait répéter sa « déposition trois fois dans une heure, et, chaque « fois, elle a recommencé d'une façon différente. »

Figure sympathique, en dépit de tout, que celle de Clémentine Servas, car sa fidélité à l'infortunée ne laisse pas que d'être touchante, mais témoin bien suspect.

Un tel reproche peut-il être adressé à Parent? Assurément non.

Le garçon de l'hôtel de l'Univers était complètement désintéressé en l'occurrence; il n'avait subi aucune influence étrangère; il n'avait été en rien mêlé aux incidents du Glandier et n'avait donc pas eu à prendre parti; il ne connaissait Lafarge que comme client, et, s'il lui avait prêté assistance pour l'ouverture de la caisse, c'était tout à fait par hasard. Enfin, ses précisions étaient telles qu'elles écartaient toutes chances d'incertitude ou d'erreur.

Chez lui, point de ces hésitations visibles encore dans la déposition de Clémentine, qui, le 10 avril, ne savait plus dire au Juge si elle avait descendu elle-même la caisse à Montézin.

Mais d'ailleurs, le témoignage de Parent se serait trouvé étayé, s'il eût été besoin, par d'autres témoignages :

« Cette bonne Marie m'a envoyé un gâteau », avait dit Lafarge au baron de Montbreton. « Je « vous ai envoyé chercher, avait-il expliqué à « Félix Buffière, pour vous lire une lettre de ma « femme qui m'a envoyé son portrait et un « gâteau. » Et le Corrèzien de Paris avait examiné, à la lueur d'une chandelle, le gâteau en question, le seul gâteau qui fut dans la chambre et dans la croûte duquel la légère brèche faite par la dent de Lafarge laissait apercevoir une espèce de crème ou de marmelade.

Que contenait au juste la lettre d'envoi, cette lettre que le maître de forges lut, en pressant le portrait de Marie sur son cœur, et dont l'oreille de Buffière retint le passage concernant le repas symbolique? On ne le saura jamais, puisque les magistrats la cherchèrent en vain, mais la réponse existe, cette réponse du 19 décembre, dont on connaît déjà la dernière phrase.

En voici le début :

« L'idée de ces deux petits gâteaux de notre mère m'enchante... »

Allusion directe au billet que Mme Lafarge mère avait elle-même écrit sur les instances de Marie Cappelle. Mais les petits gâteaux n'arrivèrent jamais, et pour cause.

« L'idée de ces deux petits gâteaux de notre mère m'enchante, et encore ton génie de vouloir me faire dîner avec toi. Maintenant, il faut que je te dise tout bas un petit secret : ici, je compte les minutes, les jours, les heures, les quantités. J'ai bien peur que tu n'aies pas assisté au dîner où tu m'avais invité, et voici comment : tu m'engages donc à manger, à minuit précis, le *délicieux gâteau*; d'un autre côté, je vois dans ta lettre d'aujourd'hui, que le 17, tu te proposes d'aller manger une dinde aux truffes. Ta lettre est timbrée du 17, et le 17 est précisément mardi, jour indiqué. Il est donc incontestable, ma petite femme, que tu m'auras fait faux-bond, à moins qu'il ait fait aussi mauvais temps qu'à Paris. »

Plusieurs gâteaux annoncés dans le billet de la mère de Lafarge. Mais, un seul gâteau reçu, un seul gâteau déballé par Parent, un seul gâteau entamé par l'occupant de la chambre 7, un seul gâteau montré à Félix Buffière!

Disons tout de suite comment il finit. Nul n'y

toucha que Lafarge. Son aspect malodorant en avait déjà éloigné Buffière. Le garçon de l'hôtel ne fut pas tenté davantage. Il le laissa traîner sur la commode durant quelques jours, puis le mit dans une armoire. Le jour du départ du client, il s'en fut le jeter avec sa petite boîte et les débris de l'emballage au coin de la première borne de la rue, sur un tas d'ordures.

XVII

La Substitution

La caisse était donc bien arrivée à Paris avec un unique gâteau, et sans doute n'en avait-elle jamais contenu davantage. Mais si, malgré tout, Clémentine avait dit vrai, si, à un moment quelconque, dans la chambre de Marie Cappelletti, le colis s'était trouvé renfermer quatre ou cinq *choux* ou *casse-museaux*, c'est qu'une substitution avait été opérée.

Où? Quand? Par quelle main? Dans quel but?

Au cours du voyage? C'était bien invraisemblable. Quelle apparence que Montézin, après avoir reçu la caisse des mains de Clémentine Servas et l'avoir ostensiblement chargée, dans le meilleur équilibre possible, sur le cou de la jument, se fût amusé et eût réussi, par cette nuit d'hiver, sur la grand'route, à l'ouvrir, à faire le troc et à reconstituer l'emballage, sans que l'aspect extérieur du colis n'eût dénoncé son œuvre!

Quelle apparence que Mme Chassaing qui reçut cette même caisse des mains du messenger envoyé en service commandé, que les employés de la Diligence qui la reçurent de celles de la directrice du bureau d'Uzerche, que le facteur Maignan qui la retira de la lourde voiture pour la livrer à Lafarge, quelle apparence qu'un seul de ces gens-là eût songé à remplacer quelques petits gâteaux par un gâteau plus large! De la part de cet intermédiaire, un vol se serait à la rigueur compris, mais une substitution n'eût rimé à rien; elle aurait été au surplus, dans son absurdité, difficilement réalisable.

C'est donc dans la chambre de Marie Cappelletti qu'il faut retourner. Là et là seulement, le tour de passe-passe, si tour de passe-passe il y a eu, a pu être exécuté.

Une seule des personnes présentes, Clémentine Servas, était bien placée pour voir. Mais vit-elle? Et si elle vit, avec le caractère qu'on lui connaît maintenant, n'eût-elle pas enduré la question ordinaire et extraordinaire, plutôt que de trahir sa maîtresse?

Et d'ailleurs, a-t-on oublié deux circonstances bien curieuses?

A cette même époque, la mère de Lafarge aperçoit une galette sur un coin de table, et cette galette disparaît comme elle est venue. A l'heure même de la confection du colis, sa belle-fille furette partout

pour découvrir une boîte, indépendante de la caisse, et c'est dans une boîte que le grand gâteau se trouve logé.

Coïncidences peut-être, mais coïncidences pour le moins troublantes! En vain objectera-t-on qu'il aurait fallu au prestidigitateur une rare dextérité de main. Simple jeu pour une kleptomane. Il était plus difficile encore de substituer dans une bourse des jetons de cuivre à des louis d'or.

Mais alors pourquoi avoir remplacé quatre ou cinq gâteaux par un seul de plus grande taille? Ce point, qui relève plus de la discussion que du récit, sera traité à la fin du livre. Il paraît préférable de le réserver et d'en revenir à la marche des événements. Aussi bien, d'ailleurs, le drame approche-t-il du dénouement.

Pendant que s'accomplissaient les événements de Paris, Marie Cappelle continuait à se livrer au Glandier à ces manifestations bizarres que son originalité seule pouvait expliquer et qui avaient si fort surpris les habitants de la vieille demeure. Ainsi, elle s'habillait en mariée des pieds à la tête, sans oublier son voile. Ou bien, elle épouvantait Emma Pontier la fille du médecin, sa gentille cousine, en lui parlant magnétisme et somnambulisme, alors que la lampe venait de s'éteindre, que le vent gémissait à travers les corridors et que les flammes

de la cheminée se jouaient en reflets fantastiques sur les angles des meubles. Elle demandait à brûle-pourpoint à sa belle-mère :

— Combien de temps les veuves portent-elles le deuil dans ce pays?

— Deux ans, répondait Mme Lafarge, stupéfaite d'entendre une pareille question sortir de la bouche d'une jeune femme mariée depuis quatre mois :

— Eh bien, si pareil malheur m'arrivait à moi, je me contenterais d'un deuil d'un an comme à Paris!

Quand elle fut en possession de la première lettre de son mari, lui signalant qu'il éprouvait « une très forte migraine », Marie Cappelle parut nerveuse, préoccupée. Elle parla de se rendre à Paris. Soit qu'elle s'exagérât l'importance d'une indisposition banale en elle-même, soit qu'elle eût l'angoisse — ou l'espoir — de recevoir des nouvelles plus mauvaises, on la vit pour une fois déroger aux habitudes du grand monde qu'elle avait tenté d'introduire au Glandier. Elle se leva de table, courut, elle-même, au-devant du domestique qu'on avait envoyé chercher le courrier à Uzerche et revint dans la salle-à-manger, un pli à la main :

— Je n'aurais pas voulu, dit-elle à sa belle-

mère, que cette lettre me fût remise en votre présence. J'avais un pressentiment et je craignais qu'elle portât un cachet noir.

L'étrange femme!

XVIII

Le Retour de Lafarge

Le 3 janvier 1840, Lafarge était de retour au pays limousin. Il rapportait le brevet d'invention, obtenu moins vite qu'on aurait pu croire, puisque, le 14 décembre, il ne possédait encore qu'un certificat de demande. Depuis sa terrible indisposition, qui avait commencé dans la nuit du 18 au 19 décembre pour se prolonger durant trente-six heures, il ne s'était jamais complètement rétabli, et, pour comble d'infortune, il s'était blessé à la jambe en descendant de cabriolet. A la veille de son départ, il avait écrit à son beau-frère qu'il souffrait d'une manière horrible, mais que, plutôt que de s'aliter à Paris, il préférerait revenir au Glandier sans avoir complètement terminé ses affaires.

A quatre heures et demie du matin, il descendit à Uzerche de la malle-poste et s'en fut chez le

maître cordonnier Gabriel Dupuy, homme fort loquace, si l'on en juge par sa déposition écrite. Un bon feu flambait déjà dans la cheminée. Lafarge tendit ses bottes à la flamme, mangea du sucre et but un bol de lait. Son hôte lui demanda de ses nouvelles. Il répondit qu'il avait une douleur à la jambe et qu'il avait souffert d'une indisposition, quelques jours avant son départ. Il ne précisa, ni la nature du mal, ni la date.

Comme il avait grand hâte d'arriver au Glandier, il demanda à Dupuy de lui prêter son cheval. Puis, la conversation prit un tour ironique :

— Quel jour viendrez-vous là-bas? demanda Lafarge.

— Dimanche prochain. J'ai des bottes à rapporter.

— Si ça vous dérange, on enverra quelqu'un prendre l'ouvrage.

— J'aime mieux y aller moi-même. Je serai plus sûr ainsi de toucher mon dû.

— Dupuy, voulez-vous 26.000 francs?

— Si je les avais, je ne ferais plus de souliers.

— Eh bien! Je rapporte 25.000 francs dans ma valise. Une supposition que je vous les donne, vous me feriez bien crédit pour le surplus?

— Parbleu! Tous les crédits du monde.

Le cordonnier alla chercher la valise au bureau des Diligences, et il la trouva lourde :

— Sont-ce des pièces d'argent que vous apportez, interrogea-t-il.

Et Lafarge, continuant la plaisanterie :

— Il y en a bien quelques-unes, mais les pièces d'or sont beaucoup plus nombreuses.

Dupuy n'en crut pas un mot.

Vers huit heures, la couturière Jeanne Boudy dite Jeanneton, une des familières du Glandier, tirait l'aiguille dans le vestibule, près de la porte de la chambre rouge, celle du maître de forges, quand elle entendit un bruit de bottes. Lafarge était devant elle. Jeanneton poussa un oh! de surprise, et s'enquit aussitôt de la santé de « son bon monsieur ». Le revenant répondit qu'il avait été indisposé et qu'il souffrait encore de l'estomac. Puis, il entra chez sa femme, dans la seconde pièce qui s'ouvrait sur le vestibule.

Marie Cappelle était encore au lit.

Que se dirent les deux époux? La curieuse Jeanneton prêta bien l'oreille, mais elle n'entendit pas grand'chose, si ce n'est que le mari se plaignait d'être fatigué et malade.

Lafarge en effet ne se sentait pas bien. Il éprouva même le besoin de se coucher et il demanda à sa femme de lui céder sa chambre. Requête à laquelle un « oui » gracieux répondit. D'ailleurs, dans cette grande bâtisse du Glandier qui avait abrité toute une confrérie de moines et qui allait servir

d'hôtellerie à nombre de parents pendant une veillée funèbre qui dura onze jours, ce n'étaient ni les alcôves, ni les lits qui manquaient, lits antiques, alcôves séculaires. Emma Pontier, Mlle Brun, Clémentine transportèrent souvent leur oreiller d'une alcôve à l'autre, et Denys l'ancien aurait pu ne pas habiter deux nuits de suite la même chambre...

Lafarge demeura donc dans la pièce occupée alors par sa femme. Il ne devait en sortir que la poitrine ouverte, les viscères emportés dans des bocaux...

Vers onze heures, Jeanne Boudy l'entendit qui rendait. Un cousin, Pierre-Louis Fleyniat, Juge de Paix de Vigeois, propriétaire et « un peu médecin », se trouvait, ce jour-là, passer au Glandier. Il accourut au chevet de son parent et apprit de la bouche de ce dernier qu'il avait été extrêmement souffrant à Paris, son mal s'étant traduit par des vomissements sans fin. Lafarge lui montra la foulure de son pied droit et lui donna même ce détail, qu'il était resté cinq jours sans retirer sa botte. Fleyniat attribua les malaises actuels aux fatigues du séjour dans la capitale et n'en chercha pas plus long.

Le soir, nouvelle alerte. On apporta à Marie Cappelle dans sa chambre une carcasse de volaille qui se trouvait garnie de quatre ou cinq petites

truffes. Invita-t-elle son mari à y goûter? L'envie en vint-elle spontanément au malade? Toujours est-il qu'il piqua une truffe au bout d'une fourchette et la porta à sa bouche. Le résultat ne se fit pas attendre : coliques, vomissements, syncope. Bref, l'état parut assez sérieux, pour que, le 4 janvier, on appelât le D^r Philippe Bardon, qui exerçait son art au Saillant, dans la commune de Voutejac.

Le médecin n'arriva qu'assez tard. Il trouva le maître de forges en proie à des douleurs d'estomac et d'intestin très prononcées. Lafarge avait un peu de fièvre, la sensation de la soif et des vomissements presque continuels. Le D^r Bardon diagnostiqua une indigestion, prescrivit des soins en conséquence et passa la nuit au Glandier.

Le lendemain 5, l'irritation des organes digestifs persistait. Remarquant du reste que le malade présentait quelques symptômes d'inflammation de l'épigastre, de la région ombilicale et de la gorge, le médecin campagnard prescrivit, avant de remonter à cheval, un traitement anti-phlogistique.

Nouvelles Commandes d'Arsenic

Comme s'il y avait eu place, à cette heure, pour de moins graves soucis, Marie Cappelle s'avisa qu'il restait encore des rats à détruire. Ne fallait-il pas que son mari, bien qu'il fût accoutumé à leur voisinage depuis vingt-huit ans, ne les entendît pas courir au-dessus de sa tête? Elle profita de la présence du D^r Bardon pour lui demander un mot ou une ordonnance permettant d'aller chercher de l'arsenic chez un pharmacien.

C'est qu'elle venait d'éprouver, à ce sujet, un échec, aussi inattendu qu'humiliant. Depuis le 12 décembre où Mme Eyssartier, un peu à la légère, semble-t-il, lui avait délivré d'un seul coup trente et un grammes d'arsenic, elle avait jugé à propos de changer de fournisseur et même de messenger. Craignant sans doute que le pharmacien d'Uzerche ne voulût plus lui confier une nou-

velle dose de poison, surtout à une date aussi rapprochée de la première commande, elle avait chargé le 1^{er} janvier, non plus Jean Bardon, mais Moutadier, de se rendre cette fois à Lubersac dans l'officine Tourniol et de lui rapporter de la mort-aux-rats. Mais le domestique, après avoir essuyé un refus formel, était revenu les mains vides.

Le D^r Bardon ne vit pas d'inconvénient à acquiescer au désir exprimé, mais, en homme prudent, il limita la dose d'arsenic à quatre grammes. Sans doute, Marie Cappelle n'y trouva-t-elle pas son compte, car lorsque, le lendemain 5 janvier, le même D^r Bardon eut à rédiger une véritable ordonnance où il prescrivait pour Lafarge des sangsues, de la farine de lin et du carbonate de soude, lui laissa-t-elle ignorer qu'un domestique était déjà parti pour Uzerche, emportant le premier billet. Le médecin du Saillant crut donc devoir répéter, à la fin de son ordonnance, la mention : arsenic, 4 grammes. C'était pour simplifier les choses et grouper tous les articles de la commande sur un même papier, le billet de la veille se trouvant dès lors sans objet.

Pendant ce temps, le domestique arrivait à Uzerche et remettait au pharmacien Eyssartier, en même temps que la première ordonnance Bardon, l'extraordinaire lettre que voici :

« Mon domestique, ayant sottement mixturé
 « ma mort-aux-rats, en a fait une pâte si com-
 « pacte, si pourrie, que M. Bardon m'a refait
 « une petite ordonnance que je vous envoie, Mon-
 « sieur, afin de mettre votre conscience à l'abri
 « et ne pas vous faire croire que je veux, pour
 « le moins, exterminer le Limousin en masse. Je
 « voudrais bien avoir quelques onces de gomme
 « arabique en poudre; ayez aussi, Monsieur, la
 « bonté de m'envoyer le montant de ma petite
 « dette qui doit être assez grossie.

« Voudriez-vous aussi m'envoyer de la tisane
 « de fleurs de mauve, quelques racines de gui-
 « mauve et du bouillon blanc. Mon mari est un
 « peu souffrant d'un commencement d'angine,
 « mais M. Bardon m'assure que la fatigue de la
 « route y est pour beaucoup et que le mieux ne
 « peut tarder à venir avec le repos.

« Marie LAFARGE. »

Eyssartier livra, en même temps que les autres drogues, les quatre grammes d'arsenic. Sa conscience était à l'abri, ainsi que disait la lettre.

Or, quelle ne fut pas sa surprise, quand, une heure après environ, il vit arriver un second domestique qui apportait cette fois la deuxième ordonnance, l'ordonnance complète. Il voulut bien lui remettre les sangsues et les remèdes, mais il s'abs-

tint de lui confier la moindre parcelle d'arsenic. Il estima en effet, à défaut d'indication contraire, que les nouveaux quatre grammes faisaient double emploi avec les précédents.

Et ainsi, Marie Cappelletti qui s'était flattée peut-être d'obtenir, grâce aux deux ordonnances, un double résultat, alors surtout que la première était accompagnée d'un charmant badinage tombé de sa plume, ne put mettre dans la poche de son tablier qu'un paquet de quatre grammes d'arsenic.

Ce n'était pas assez.

Dans sa lettre au pharmacien, Mme Lafarge parlait d'une sottise « mixturation de sa mort-aux-rats ». Elle faisait allusion sans nul doute à la livraison du 12 décembre. Ce jour-là, en effet, elle avait remis à Alfred Moutadier de la poudre blanche, en lui commandant de préparer de la mort-aux-rats. Le domestique était aussitôt descendu à la cuisine où, en la présence, avec le concours même de Marie Comby et de la servante Marie Valade, il avait mélangé la substance avec de la farine de froment et de l'eau, pour faire du tout une sorte de bouillie qui fut déposée dans une garde-robe à porte vitrée, près de la tête du lit de sa maîtresse. Mais la manipulation avait été faite si « sottement », pour reprendre un mot déjà entendu, et la pâte se

dessécha si vite, que Marie Cappelle, s'il fallait l'en croire, avait dû la jeter au feu sans qu'elle eût causé la mort d'aucun rat.

C'était une leçon. Il s'agissait donc cette fois de ne pas détériorer la précieuse drogue, d'autant plus que le pharmacien l'avait parcimonieusement distribuée. Or, qui Mme Lafarge chargea-t-elle de la préparation? Alfred Moutadier, Alfred le gâcheur d'arsenic, ce maladroit qui en avait déjà fait perdre trente et un grammes. L'ordre lui en fut donné dans la chambre même du malade. Celui-ci voulut voir le paquet. En vain, sa femme s'y refusa, objectant le caractère dangereux du produit. Il s'entêta si bien qu'on dut contenter son caprice. Mais, quand il eut le papier en mains, ce fut pour le remettre aussitôt à Moutadier. Il lui conseilla seulement d'ajouter au mélange du beurre et du sucre.

Ainsi fut fait, toujours à la cuisine. Cette fois, Alfred déposa la pâte dans un cabinet, à droite de l'alcôve qui abritait le lit de Lafarge. Mais, soit que les rats n'eussent jamais existé, soit que la friandise ne leur eût dit rien qui vaille, ils la dédaignèrent, et, lors de la levée des scellés du 10 février, le juge d'instruction retrouva, étalée sur une feuille de gazette, la préparation intacte. Moutadier et Marie Valade n'eurent d'ailleurs aucune hésitation à la reconnaître. Après l'avoir

recueillie et scellée avec toutes les garanties désirables, M. Lachapelle put donc la faire analyser. Renfermait-elle de l'arsenic? On le saura bientôt. Mais, selon le résultat de l'expertise, il ne sera pas bien difficile de deviner la composition de la première pâte, celle du 12 décembre.

Le D' Bardon revint au Glandier dans la nuit du 5 au 6, rappelé d'urgence par une lettre de la vieille mère, que la nature et la persistance des vomissements inquiétait. Le malade accusait une violente douleur sous-ombilicale et un peu de tension du bas-ventre. Bardon diagnostiqua un volvulus et engagea la famille à appeler en consultation d'autres médecins. En attendant, il administra à Lafarge un lavement purgatif qui détermina quelques évacuations alvines, d'où une amélioration assez notable. Elle ne dura guère.

Le 6, le maître de forges reçut la visite d'un ancien métayer, Léonard Courty, auquel il était dû de l'argent pour un excédent de cheptel. Courty ne voulut pas parler affaires à un malade; il se borna à le questionner sur sa santé: « J'ai été indisposé à Paris, fut la réponse, et, depuis mon retour, je ne fais que vomir. » — « Vous avez eu tort, notre maître, d'entreprendre un voyage qui pouvait aggraver votre cas. » — « Mais si j'étais demeuré là-bas, je n'existerais plus. » Là-dessus, Lafarge demanda à boire, puis il prit la

main du visiteur, le regarda tristement et dit ces simples mots : « Adieu, pauvre Lionnou! »

Plusieurs jours passèrent, pendant lesquels Mme Lafarge montra beaucoup d'empressement à donner des soins à son mari. Souvent, elle avait voulu qu'on la laissât seule à son chevet, sous le prétexte que la présence de trop de gens le fatiguait. L'état du malade ne s'améliorait guère et les symptômes déjà constatés allaient plutôt en s'aggravant : vomissements continuels, soif, constriction de la gorge, crampes dans les membres, irrégularité du pouls, diminution de la sécrétion urinaire, syncopes même. Vraiment, le cas appelait peut-être d'autres lumières que celles d'un médecin de campagne, et il faut rendre cette justice au D^r Bardou qu'il avait été le premier à les solliciter.

Dans ce milieu désespéré, seule, Marie Cappelletti demeurait calme et maîtresse d'elle-même. Surtout, elle n'avait pas renoncé à son idée première : la destruction des rats. Les rats, toujours les rats. Apprenant que quelqu'un de la maison se rendait au marché de Lubersac, elle le pria de lui rapporter des boudins, des saucisses, et... de l'arsenic, sans lui en fixer la dose.

XX

Denis Barbier

L'homme — un certain Jean-Denis, de son nom complet Jean-Denis Barbier — avait possédé un fonds de liquoriste à Paris, rue Mouffetard. Entré en relations avec Lafarge au mois de juillet 1839, il lui avait souscrit des billets de complaisance, puis était venu s'installer au Glandier avec sa femme, culottière de son état, en qualité de commis de la forge, moyennant huit cents francs par mois, le logement et un jardin. Dans les premiers jours de décembre, son patron l'avait mandé à Paris : « J'ai besoin de vos jambes pour courir, « lui aurait-il écrit. J'aime mieux dépenser 400 « francs de voyage que de m'exposer à perdre « 20.000 francs. » Mais, comme Lafarge lui avait recommandé le secret, Denis avait prétendu se rendre à Guéret pour acheter des fers. A quelle

besogne l'avait-on employé dans la Capitale? A porter des lettres, à faire des commissions, prétendit-il. Peut-être. Mais, comment douter qu'il eût été associé aux expédients, aux faux mêmes, auxquels le maître de forges avait eu recours pour se procurer l'argent nécessaire à l'exploitation du brevet. En tout cas, il avait quitté Paris le 14 décembre, quatre jours donc avant l'arrivée du gâteau.

Marie Cappelle appela Denis sur la terrasse et, en le chargeant de sa commande d'arsenic, elle lui demanda de n'en rien dire à personne, surtout à sa belle-mère : « Elle est si minutieuse, expliqua-t-elle, qu'elle en concevrait de l'inquiétude. »

Le commis fut à Lubersac, acheta saucisses et boudins, mais s'abstint de rapporter une seule once de mort-aux-rats. Toutefois, le lendemain, comme il avait été envoyé à Brive pour y chercher le D^r Massenat, il entra à l'officine Lafosse et demanda de l'arsenic. Le pharmacien était absent. Son père, trop occupé, le pria de repasser, mais Denis n'en fit rien. Il se borna, quelques heures après, à envoyer à sa place le garçon de l'hôtel de Toulouse, auquel il remit, avec une pièce de un franc, un billet indiquant l'usage du poison et le nom du destinataire : Lafarge, maître de forges au Glandier. La référence fit ouvrir largement le bocal, car le vieil apothicaire ne vit aucun incon-

venient à délivrer soixante-quatre grammes d'arsenic.

De retour à la forge le soir même, Denis manifesta, devant sa femme, l'intention de ne pas remettre la drogue à Marie Cappelle, de peur qu'elle ne l'employât à un mauvais usage. « Pressement, répondit-il au juge le 22 janvier. Mme Lafarge mère m'avait révélé, en confidence, les singulières recommandations faites par sa belle-fille au moment de l'envoi de la caisse et les propos tombés de sa bouche à propos de la durée du deuil des veuves. » Effectivement, ce bon M. Denis avait ses grandes et petites entrées dans la chambre de vieille femme, « qui l'avait ajouté à son mobilier » et ouvrait volontiers son cœur à tous ceux que son fils avait investis de sa confiance.

En réalité, le commis conserva le poison. Mais, quand Marie Cappelle sut qu'il devait aller à Tulle pour les affaires de Lafarge, elle le fit prier par Clémentine de lui rapporter des boudins, des saucisses, une souricière et de la mort aux rats. Le soir même, elle le manda dans sa chambre et lui réitéra son ordre. C'était une véritable obsession. Agacé — on l'eût été à moins — Denis Barbier sortit l'arsenic de sa poche et dit d'un ton brusque : « Voilà ce que vous m'avez demandé. » Cette fois, il y en avait pour empoisonner, sinon

tout le Limousin, du moins toute la commune de Beyssac.

De quelle date l'achat? De quelle date la remise?

Quand Denis fut entendu le 22 janvier par M. Lachapelle, il s'exprima en ces termes : « Le « 9 du courant, devant aller à Lubersac, je fus « chargé par Mme Charles Lafarge de lui por- « ter du boudin et de la mort-au-rats dont elle « ne me fixa pas la quantité. Je fus à Lubersac ce « jour-là. En revenant, je portai seulement des « boudins. *Le lendemain*, j'allai à Brive et je « donnai commission au domestique du sieur La- « gueyrie, de l'hôtel de Toulouse, d'aller acheter « pour un franc de mort-aux-rats. Je revins chez « moi le même jour. *Le surlendemain*, Mme La- « farge ayant su que j'allais à Tulle, me fit dire « par sa femme de chambre de lui porter des « boudins, des saucisses, une souricière et de la « mort-aux-rats. Elle me fit appeler le même soir « dans sa chambre, me réitéra sa demande, et ce « fut alors que je lui remis la mort-aux-rats... »

Ce serait donc dans la soirée du 11 janvier que Denis se serait déchargé du poison entre les mains de Mme Lafarge et dans la journée du 10 qu'il l'aurait acheté.

Mais il paraît certain que le commis de la forge commet, d'un bout à l'autre, une erreur d'un jour.

C'est le 9 en effet et non le 10 — le fait est constant — que le pharmacien Lafosse a vendu les soixante-quatre grammes d'arsenic. Dès lors, puisque Denis est nécessairement allé à Brive le 9, c'est le 8 et non le 9 qu'il s'est rendu à Lubersac. C'est le 10 au soir et non le 11 au soir, qu'il a remis la mort-aux-rats à Mme Lafarge. D'ailleurs, Mlle Anna Brun, qui se trouvait alors présente, n'a aucune hésitation sur la date du vendredi 10 janvier.

Quoi qu'il en soit, que voilà donc, en quatre semaines, de démarches tentées ou réussies par Marie Cappelle pour se procurer, dans des lieux différents, des doses de poison s'élevant à l'impressionnant total de quatre-vingt-dix-neuf grammes! Tous les pharmaciens du pays sont sollicités. Tantôt, elle enveloppe ses démarches de mystère, tantôt elle les ébruite et obtient même une ordonnance de médecin. Elle change aussi de messagers.

Le 12 décembre, c'est Jean Bardou qu'elle fait partir pour Uzerche, d'où il revient avec trente et un grammes d'arsenic.

Le 1^{er} janvier, c'est Alfred Moutadier qu'elle dépêche sans succès à Lubersac.

Le 5, ce sont ces mêmes domestiques qu'elle envoie séparément, à une heure d'intervalle, chez l'apothicaire Eyssartier, mais, contre son attente,

des deux ordonnances remises, la première seule est exécutée.

Le 8, c'est Denis qu'elle charge de lui rapporter de Lubersac de la mort aux rats. Le 9, elle lui donne semblable commission, lorsqu'il se rend à Brive, et le 10, elle insiste, à deux reprises, pour qu'il se procure à Tulle de la précieuse drogue.

Et cependant, aucun rat n'a jonché de son cadavre les planchers vermoulus de la vieille Chartreuse. Marie n'en continue pas moins à confier à des doigts inhabiles — toujours les mêmes — la préparation de la pâte. Celle du 12 décembre a été « *si sottement mixturée* » qu'il l'a fallu jeter au feu, celle du 5 janvier n'a pas attiré un seul rongeur. Il n'importe. Mme Lafarge s'obstine. Elle veut de l'arsenic, encore de l'arsenic. C'est chez elle une idée fixe, une obsession, la « *manie de famille* », dont elle a parlé. Cette préoccupation se trahit dans ses moindres propos. Au docteur Bardou, elle demande quels sont les contre-poisons, notamment celui du vert de gris : « Avez-vous par hasard l'intention de vous empoisonner ? » observe en riant Mlle Brun, et Marie de répondre : « Oh non ! mais sait-on jamais ? Il suffit d'une casserole, et ne faut-il pas alors connaître l'antidote à administrer. »

Et Lafarge !

Lafarge agonisait. Le 9 janvier, en suivant la

route de Brive, Denis avait sonné l'alarme chez divers parents. Dans la même journée, on vit descendre de son âne, qu'elle montait à califourchon, Mme Panzani, née Dorothee-Jeanne-Henriette Pontier, l'originale dont il a été question au début de ce livre. Remplie de vaillance malgré ses soixante-deux ans sonnés, elle s'était interrompue d'écrire son histoire de France *d'avant le déluge* et n'avait pas craint de s'aventurer, pour aller voir son cher neveu, sur des chemins détestables : « Je le trouvai, dit-elle (déposition du 15 mai, cote 95) dans la position la plus critique, froid comme la glace, ayant les lèvres brûlées comme quelqu'un qui a une fièvre brûlante, et n'ayant point sa connaissance. Dans la soirée, il y eut un peu de mieux ; il recouvra l'usage de la parole, me reconnut et m'appela sa tante, sans m'adresser aucune autre question. Le lendemain vendredi, il eut un violent *trouvé mal* » (*sic*), et tout son corps était en proie aux plus violentes crispations. Cette crise eut lieu pendant qu'on voulait le mettre dans le bain. Le bain le calma, mais pendant qu'il y resta, il vomit plusieurs fois. »

Mme Panzani reçut les doléances de sa sœur, Mme Lafarge mère : « Crois-tu, lui dit la vieille femme, ma bru ne peut pas me souffrir dans la chambre de Charles ! Elle cherche à en éloigner

tout le monde. » La tante avait son franc-parler et l'habitude de mener les gens à la baguette : « Moque-toi de cela, répondit-elle, ton fils a besoin de tes soins. Donne-les lui : » Et comme Marie Cappelle alléguait la fatigue du malade et l'inutilité de la présence de plusieurs personnes, elle eut vite son paquet : « Vous, commencez par faire meilleur feu dans votre chambre, et l'on s'y tiendra. »

Cependant, le docteur Massenat — l'une des meilleures réputations du pays — était accouru de Brive, à l'appel un peu inquiet de son confrère campagnard. Dans la matinée de ce vendredi 10 janvier, il vit le malade, en présence du docteur Bardou. D'accord avec celui-ci, il pensa « que les vomissements tenaient en grande partie à un état de spasme et à la titillation que la luette, augmentée de volume par l'inflammation de la gorge, exerçait sur la base de la langue ». Pour occuper l'estomac, il prescrivit une légère alimentation : bouillon ou lait de poule. Aucun bouillon n'étant prêt, on commença par le lait de poule. Ce fut Mme Lafarge mère qui le confectionna, et le docteur Massenat qui en fit boire lui-même une gorgée au maître de forges. Ce dernier le trouva un peu fade et n'en put ou voulut absorber davantage. Il continua d'ailleurs à vomir. Rappelé à la ville par d'autres malades, le médecin consultant

quitta le Glandier, sans avoir soupçonné, semble-t-il, l'extrême gravité du cas. Que ne demeura-t-il un jour de plus ? Les étranges évènements qui allaient s'accomplir dans cette maison maudite le samedi 11 janvier 1840 eussent éclairé sans doute son diagnostic.

Le Lait de poule

Le 11 janvier, Marie Cappelle se leva très tard. Elle se plaignait de coliques et fit prier sa belle-sœur par Clémentine de lui préparer un lait de poule. Mme Buffière, qui s'était installée au Glandier pour soigner Lafarge, s'empressa de la satisfaire et lui apporta elle-même le breuvage dans un bol. Comme, au retour, elle traversait, les mains vides, la chambre du malade, elle jeta :

— Je viens de servir un lait de poule à ta femme. Ne serais-tu pas aise d'y goûter?

— Si c'est Marie qui me l'envoie, répondit Lafarge, je le prendrai avec plus de plaisir encore, car il n'en sera que meilleur.

Le propos était bien trop galant pour qu'Aména ne courut pas le répéter à l'intéressée. Malheureusement, le bol était déjà vide :

— Qu'à cela ne tienne, suggéra la paresseuse.

Faisons un autre lait de poule. Charles croira que c'est le même.

L'idée, jugée excellente, fut réalisée aussitôt. Par Jeanneton, Mme Buffière se fit apporter un œuf tout frais pondu, et comme, de son lit, Mme Lafarge allongeait la main pour prendre le bol, sa belle-sœur lui représenta qu'elle se trouvait dans une position bien incommode pour remuer la cuiller.

Aména fabriqua donc le second lait de poule et s'en fut le porter à son frère. Mais Charles s'était endormi. Que faire en attendant? Elle vida le breuvage dans une tasse, remplit d'eau tiède le vase qui l'avait primitivement contenu, y plongea la tasse et mit le tout devant le feu dans la chambre du malade. A peine ces dispositions étaient-elles prises, que Clémentine vint dire :

— Madame m'envoie chercher le lait de poule. C'est pour que Monsieur, en s'éveillant, le voit apporter de chez elle. Il le boira ainsi plus volontiers.

Vraiment, ce matin-là, la jeune Mme Lafarge n'avait que d'heureuses idées. La femme de chambre emporta donc la tasse et le bol, qu'elle alla déposer sur la table de nuit de sa maîtresse.

Mlle Brun partageait la chambre de son modèle et elle couchait dans le second lit. Elle était en train de se lever, quand elle vit Marie Cappelle

faire tomber d'un papier dans la tasse une poudre blanche qu'elle délaya aussitôt avec son doigt. A cet instant, parut la vieille Mme Lafarge, mais elle ne fit que traverser la pièce et certainement ne s'aperçut de rien. Marie, qui s'était interrompue net à l'arrivée de sa belle-mère et avait même reposé la tasse sur la table de nuit, se remit alors à son opération.

Où Mme Charles Lafarge prit-elle le papier? La vieille fille ne sut dire si c'était dans le lit même ou dans certaine écritoire de bois, couverte en maroquin gaufré avec des filets d'or, dont Marie ne se séparait guère. Il lui sembla, en tout cas, reconnaître le petit paquet que, la veille au soir, Denis avait apporté à sa compagnie.

Intriguée au plus haut point — qui ne l'eût été à sa place? — Mlle Brun demanda :

— Qu'avez-vous donc versé dans la tasse? Est-ce quelque chose pour calmer M. Lafarge?

— On y a mis de la fleur d'orange, fut la réponse.

L'artiste-peintre le savait mieux que quiconque, puisqu'elle avait assisté à la confection du lait de poule. Elle ne tint pas quitte une personne qui éludait aussi manifestement la question posée et crut devoir insister :

— Je vous parle de ce que vous venez d'y

mettre vous-même, dit-elle d'une voix plus basse, mais assez élevée cependant pour être entendue.

Marie Cappelle garda le silence. Il ne lui plaisait pas sans doute d'être interrogée davantage. D'ailleurs, dans la chambre voisine, Lafarge venait de se réveiller, et Mme Buffière s'empressa d'aller chercher le lait de poule pour le lui faire boire. Mais, à peine eut-elle approché le breuvage de ses lèvres, qu'il refusa d'en avaler la moindre gorgée, sous prétexte que celui de la veille lui avait soulevé le cœur. Aména déposa donc la tasse sur la cheminée. Quelques petites boules blanches flottaient à la surface et Mlle Brun le fit remarquer. Justement, le docteur Bardon entra dans la pièce. On profita de l'occasion pour lui demander ce qu'il pensait de cette mystérieuse substance. Il crut d'abord à du blanc d'œuf, coagulé au moment de la confection du lait de poule. Mais, quand il voulut en presser un flocon entre ses doigts, il toucha quelque chose de dur et de terreux. Il songea alors à des parcelles de chaux qui avaient pu tomber de la muraille, ou encore à du sucre mal raffiné. En dernière analyse, il en mit une pincée sur sa langue, mais une petite blessure fort douloureuse, qu'il s'était faite à cet endroit, l'empêcha de rien sentir. Par contre, Mme Buffière qui imita son geste, éprouva une sorte de picotement, et, pendant une semaine, elle

conserva une impression de brûlure. Le docteur Bardon, à son tour, crut remarquer, plusieurs jours après, une légère saveur d'encre.

Chacun ne laissait pas que d'être fort intrigué. Par prudence, Mme Buffière s'empressa de vider la tasse dans la cheminée. Toutefois, il resta au fond la plus grande partie de la matière blanche. On la transporta dans la chambre de la vieille Mme Lafarge où, pour en avoir le cœur net, on fit des expériences. On confectionna un autre lait de poule avec le même sucre râpé qui avait servi au précédent et n'avait pas quitté l'armoire de la cuisine. On y mêla de la chaux, du blanc d'œuf, de cette cendre blanche que n'a pas encore ternie l'action du feu. Ni le sucre, ni la chaux, ni le blanc d'œuf, ni la cendre ne produisirent les phénomènes remarquables.

Lafarge continuait à rendre les moindres aliments liquides. Avant de quitter le Glandier, le docteur Bardon, qui se sentait un peu indisposé, conseilla du pain trempé dans de l'eau rougie ou mieux encore dans de l'eau sucrée. Ce fut sa dernière visite.

Mais la journée n'était pas finie et elle ménageait encore bien des surprises à ceux qui avaient des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

XXII

L'Après-Midi du 11 Janvier 1840

Il était environ deux heures. Marie Cappel se trouvait seule dans la chambre de son mari avec Mlle Brun qui travaillait au coin du feu. Sur la cheminée, quelques morceaux de pain trempaient dans un verre, rempli de vin aux trois quarts. L'artiste-peintre vit alors sa compagne prendre ce verre et se diriger vers la commode placée entre les deux fenêtres. Assise comme elle l'était, elle ne put observer davantage, mais elle entendit. Elle entendit : d'abord, le tintement d'une cuiller qu'on agitait dans le verre même; puis, le bruit d'un tiroir qu'on ouvrait; enfin, le son, plus mat, d'une cuiller toujours, contre les parois d'un autre vase. Telle fut du moins sa dernière impression.

Après tout ce remue-ménage, la jeune Mme Lafarge s'approcha du lit, le verre à la main, et présenta au malade une cuillerée du mélange qu'elle venait de confectionner :

— Ah! Marie que me donnes-tu là, s'écria le maître du Glandier? Ça me brûle la gorge.

Sa femme évita de lui répondre directement, mais, se tournant vers Mlle Brun, elle expliqua :

— Ce n'est pas étonnant. La Faculté lui ordonne du vin, et il a une inflammation. Mais, ajouta-t-elle, je vais lui préparer quelque chose de plus doux.

Ce disant, elle disparut dans son cabinet de toilette et en rapporta le verre complètement rincé. Souci de propreté ou précaution. Elle retourna ensuite à la commode et, se servant cette fois d'un bol, prépara de l'eau sucrée qu'elle fut placer sur la table de nuit. Elle vint alors se rasseoir au coin du feu.

Mlle Brun se leva à son tour. Elle eut occasion tout d'abord de rendre à Lafarge un service quelconque. Quel ne fut pas son étonnement, quand elle aperçut, à la surface de l'eau sucrée, une poudre blanche.

Elle va aussitôt à la commode. De la poudre blanche encore, sous la forme d'une légère trainée cette fois, et cette trainée mène au tiroir supérieur qui n'a pas été complètement refermé. Elle y découvre un petit pot de fantaisie orné de fleurs peintes et contenant de la poudre blanche, de cette même poudre blanche qu'aucun médecin n'a autorisée et que cependant une main, pour le moins

imprudente, ajoute à tous les aliments du malade. Imitant le geste du docteur Bardon et celui de Mme Buffière, elle en met une pincée sur sa langue et elle éprouve un picotement. Un peu plus tard, elle aperçoit encore, sur la table où sont rangées les potions, un verre au fond duquel est un dépôt blanchâtre. Cette fois, elle veut en avoir le cœur net.

— Regardez donc ce qu'il y a dans ce verre? demande-t-elle à Mme Lafarge.

— C'est de la gomme.

— De la gomme! Mais je croyais que la gomme se dissolvait.

Marie le savait mieux que personne, puisqu'elle en tirait souvent de sa pochette pour son usage personnel. Trouvant sans doute la question épineuse, elle s'abstint de répondre, mais elle eut un geste qui lui parut de nature à dissiper tout soupçon. Elle but dans le verre. Toutefois, au préalable, elle le remplit d'eau...

Le repas du soir fut morne, silencieux. Seuls, s'assirent à la table de famille Mme Buffière, Mlle Brun et M. Philippe Magnaux. Qu'était ce Magnaux? Un ancien employé de la forge, devenu depuis quelques mois l'associé de Buffière. Pas plus que les autres, il n'avait trouvé grâce devant la Parisienne, et c'est de lui qu'en une autre circonstance, elle écrivait :

« Ce soir-là, M. Magnaux était d'une amabilité insupportable; il réveillait Mme Lafarge avec des barbes de plume, embrassait de force Mlle Brun, de bon gré Mme Buffière; enfin, il choisit cette dernière comme oreiller et s'en dormit profondément sur son épaule... »

Vers huit heures, Aména s'interrompit de dîner et alla aux nouvelles. Dans l'antichambre qui précédait la chambre rouge, elle trouva sa vieille mère toute tremblante :

— Qu'as-tu, maman?

Mme Lafarge l'attira dans un coin et lui dit tout bas :

— Je suis très inquiète. Je viens d'apercevoir dans les mains de Clémentine et d'Alfred un paquet de quinine. Qu'est-ce que cela peut bien être? D'ailleurs, ils ont paru, tous les deux, embarrassés à mon approche.

Les deux femmes cherchèrent dans les chiffons de calicot et de mousseline qui étaient à la disposition de la fille Servas. Elles ne découvrirent rien. Sans s'en douter, elles passèrent cependant bien près de la cachette.

Aména voulait que sa mère descendit se mettre à table et Marie Cappelle vint joindre ses instances aux siennes. Ce fut en vain. Telle, dans la Bible, Respha, fille d'Aia, un bâton à la main, défendait contre les oiseaux de proie ses enfants

crucifiés sur la montagne par les Gabaonites, telle, la vieille femme ne voulait pas s'éloigner de son fils, autour duquel le danger rôdait, invisible et redoutable. Elle alléguait un mal d'estomac.

Du reste, elle n'avait pas tout dit. Après le dîner, il se tint dans sa chambre une sorte de conseil de guerre. A sa fille, à Magnaux et à Mlle Brun, elle raconta qu'au moment où elle était occupée à donner un lavement à Charles, sa bru avait versé dans une cuiller quelques gouttes d'une potion calmante ordonnée par le D^r Bardon.

« Je la vis alors, ajouta-t-elle, qui, tantôt, se détournait de moi, tantôt regardait de mon côté comme une personne qui se cache sans cesser d'observer, et je m'aperçus qu'elle y mêlait quelque chose. Puis, elle profita du moment où je posai la seringue, pour présenter le breuvage à son mari.

« — Ça te fera du mal, m'écriai-je.

« Mais déjà il en avait avalé une gorgée, non sans faire une grimace de dégoût. Il resta au fond de la cuiller un dépôt épais et blanchâtre.

« — Ah Marie, qu'avez-vous donc donné là à mon fils? interrogeai-je.

« — De la poudre de gomme.

« — Vous n'auriez rien dû ajouter à la potion prescrite par le médecin.

« — Oh! de la gomme. J'en mets dans toutes mes tisanes.

« Je voulus qu'il ne fût touché à rien, et, avec d'innombrables précautions, je déposai la cuiller sur le coin de la cheminée. Mais, je dus encore m'occuper de Charles, et, au moment où j'avais le dos tourné, Marie essuya prestement la cuiller. Elle opéra si vite qu'elle oublia de la replacer dans le sens où elle l'avait trouvée. »

Mlle Brun pensa aussitôt aux manipulations singulières dont elle avait été le témoin :

— Si c'était de l'arsenic, s'écria-t-elle. J'ai vu hier Denis en remettre un paquet à Mme Charles.

Et Magnaux d'ajouter :

— On m'a dit en effet à Brive que Denis avait éprouvé quelques difficultés à se faire délivrer du poison. Le pharmacien a exigé une demande écrite.

Le commis de la forge fut mandé sur le champ. Il avoua la démarche, expliquant que, s'il l'avait tue jusqu'ici, c'était que la jeune Mme Lafarge lui avait demandé le secret.

Quand il eut quitté la pièce, Mlle Brun révéla à son tour, sans omettre un seul détail, tous les incidents auxquels elle avait assisté, depuis celui du lait de poule jusqu'à celui du verre d'eau.

Mme Buffière se rappela avec angoisse qu'après la confection de l'eau sucrée, elle avait aidé Marie

Cappelle à en faire avaler quatre cuillerées au malade. Une partie du mélange avait été, au préalable, transvasées du bol dans un verre, puis additionnée d'eau fraîche. Sans doute, était-ce le verre qu'avait remarqué en dernier lieu la vieille fille!

Un souffle de mort passa.

Voit-on ces quatre personnes qui, par cette nuit d'hiver, se sont peureusement groupées dans une chambre, déjà sinistre en plein jour? Sous les portes, le vent siffle. Tout près, un homme se meurt d'un mal mystérieux, et, fantôme plus redoutable que les revenants de l'ancienne chartreuse, une étrangère se glisse, très pâle sous ses bandeaux d'ébène. Elle se glisse et laisse échapper sans répit de ses doigts de la poudre blanche...

Il fallait prendre une décision. Le résidu du lait de poule avait été conservé dans un placard de la chambre de Mme Lafarge mère. On se résolut à faire part au maître de forges des soupçons qui commençaient à hanter les esprits, et on le supplia de ne plus rien accepter que de personnes dont il serait sûr.

Tout d'abord, Lafarge prit le parti de sa femme :

— Quelle idée avez-vous là, dit-il, et que craignez-vous de cet arsenic? Marie l'a demandé devant moi à M. Bardou.

Mais, à peine eut-il examiné le résidu suspect

et en eut pressé une parcelle entre ses doigts qu'il s'écria :

— Ah! mon Dieu! Je ne connais pas cela. Portez-le bien vite chez M. Eyssartier.

Il fut aussitôt convenu que, le lendemain, dès la pointe du jour, Magnaux partirait pour Uzerche avec cette pièce à conviction.

Pendant la nuit, l'agonie véritable commença. Marie Cappelle eut, de son côté, plusieurs vomissements.

XXIII

L'Expertise d'Eyssartier

Dans la matinée du 12, Eyssartier fut mis en possession de la tasse qui avait contenu le lait de poule. Il pria Magnaux de repasser dans deux ou trois heures, ce délai lui étant nécessaire pour faire l'analyse du produit. Toutefois, avant que l'envoyé de Lafarge se fût retiré, le pharmacien prit avec un tube de verre une parcelle du sédiment blanchâtre et la plaça sur un charbon ardent. Aussitôt, apparut de la fumée blanche, et il sentit une odeur d'ail : « Diable! Diable! » fit-il en reculant, mais il se borna à cette exclamation.

Quand Magnaux revint, Eyssartier avait eu le temps de procéder à des expériences qui lui avaient décelé d'une manière encore plus positive la présence du poison. Mais, il préféra ne pas se prononcer formellement :

— Je ne serais pas étonné, dit-il, qu'il y eût

de l'arsenic. Laissez-moi la tasse, afin que je poursuive mes recherches.

Puis, il ajouta, après avoir demandé quelques renseignements :

— Recommandez bien de ma part à Lafarge de se conformer au conseil qui lui a été donné hier soir.

L'arsenic! Qu'avait donc fait Marie Cappelle du paquet de soixante-quatre grammes qu'elle avait reçu, le 10, de Denis Barbier?

Etait-ce celui que Mme Lafarge mère avait aperçu, le 11, entre les mains de Clémentine? Ce jour-là, en effet, Marie s'était, une fois encore, préoccupée de faire confectionner de la mort-aux-rats. Mais, chose singulière! au lieu de donner des instructions précises pour qu'on ne continuât pas à gâcher un produit aussi difficile à obtenir, elle avait, en remettant le paquet à sa femme de chambre, appelé uniquement son attention sur le danger de toucher à cette poudre :

— Gardez-vous bien, lui avait-elle dit, d'en aspirer une seule parcelle, et surtout ne préparez pas la mixture dans la chambre de Monsieur. Vous nous feriez courir péril de mort.

Que n'usait-elle, elle-même, de la prudence qu'elle prêchait si bien aux autres, elle qui, recevant toutes les drogues du pharmacien, les emmagasinait dans sa poche pour les employer ensuite,

laissait l'arsenic voisiner avec la gomme ou le bi-carbonate de soude et maniait la poudre léthifère dans l'alcôve de Lafarge? Son discours aboutit à ce résultat, que Clémentine, épouvantée, non seulement n'exécuta pas l'ordre, mais encore ne voulut pas garder une seconde de plus un paquet qui lui brûlait les doigts. Elle le cacha dans le chapeau de Lafarge, qui se trouvait sur une tablette au-dessus de son bureau. Ce chapeau, la mère et la sœur du maître de forges le frôlèrent certainement, le soir même, au cour de leurs recherches. On sait ce que devint le paquet. Jean Bardon et Alfred Moutadier allèrent l'enfourir, aussitôt après la mort de leur maître. Il reste à connaître son origine et la nature de son contenu. Un peu de patience encore.

Le 12 janvier, vers une heure, avant le retour de Magnaux, M. Fleyniat vint faire à son cousin Lafarge une visite d'amitié :

— Je le trouvai, déposa-t-il quinze jours après, dans un état très alarmant : la circulation semblait éteinte dans les parties supérieures et inférieures; le cœur paraissait opprimé et n'avait plus que des battements rares. Je pensai immédiatement que cet état pouvait être le produit d'une substance vénéneuse ingérée...

Le Juge de Paix de Vigeois était, on se le rappelle, un peu médecin. Il insista sur l'urgence

d'appeler, le jour même, des confrères plus qualifiés que lui. Comme, en sa présence, le malade, après de violents hoquets, avait vomi des substances noirâtres, il s'en fut les examiner à la clarté de la fenêtre. Au moment où il rapportait la cuvette, il vit, à genoux sur la descente de lit, Marie Cappel qui baisait avec ferveur les mains de Lafarge. Ce dernier, brisé par les efforts auxquels il venait de se livrer, semblait anéanti.

M. Fleyniat partit, en recommandant à Mme Lafarge mère d'administrer au malade, sans plus attendre, de l'eau mucilagineuse. Enfin, il se fit accompagner d'un domestique qui rapporta au Glandier un ouvrage d'Orfila, marqué à l'article : *Antidote pour combattre l'arsenic.*

Cependant, Magnaux qui avait fait diligence, revenait avec la réponse d'Eyssartier. On décida de la communiquer aussitôt à Lafarge :

— Ah! mon Dieu! s'écria le maître de forges, c'était de l'arsenic. Je suis mort. J'en ai pris tellement. Ne me quittez pas, entourez mon lit.

Mlle Brun eut alors la curiosité de faire, elle aussi, une expérience avec la poudre du petit pot. Elle en apporta quelque peu dans la chambre de la vieille Mme Lafarge, en prit une pincée avec un canif et la jeta sur les charbons du foyer. Fumée blanche, odeur alliagée. Les deux phénomènes décrits se produisirent instantanément :

— Malheureuse! Je lui en ai donné! fut le cri de Mme Buffière.

Ce jour-là, on frictionna Lafarge, dans la région de l'estomac, avec une flanelle. On employa celle dont on lui avait déjà entouré le cou, le jour où lui avaient été appliquées des sangsues, mais, au moment où la vieille mère imbibait l'étoffe de laudanum, elle sentit sous ses doigts quelque chose de graveleux, comme de la chaux non écrasée. Elle la secoua dans tous les sens, et il s'en échappa de la poudre blanche. C'était avant le départ de Fleyniat, qui défendit de s'en servir.

Au cours de l'après-midi, M. Boscheron, régisseur aux Haras de Pompadour, prévenu de l'aggravation du mal, vint visiter son ami Lafarge. Le maître de forges le remercia, puis leva les yeux au ciel comme un homme qui se voit perdu.

XXIV

Le Docteur Jules-Quentin Lespinas

Et les vomissements continuaient.

Vers onze heures du soir, Denis partit pour Lubersac à franc étrier. La nuit était glaciale et sombre; il dut se couvrir d'un ample manteau et s'emmitoufler la figure dans un foulard. A minuit et demi, il fut introduit auprès du docteur Jules-Quentin Lespinas qu'on venait d'éveiller et, se penchant à son oreille, il lui dit tout bas :

— Venez vite. Lafarge est au plus mal. On croit qu'il a été empoisonné.

Lespinas s'habilla à la hâte. Puis, les deux hommes montèrent à cheval et arrivèrent au Glandier vers trois heures du matin. Les corridors étaient obscurs. Denis prit son compagnon par la main et le conduisit jusqu'au lit du moribond. Laissons la parole au docteur : « J'observai les « phénomènes suivants : constriction à la gorge,

« ardeur et douleur dans cette partie; à l'inspec-
« tion, le fond me parut rouge et enflammé.
« L'épigastre et tout l'abdomen étaient souples
« et peu sensibles à la pression. Il y avait cons-
« tipation; des vomissements incessants et des
« hoquets fréquents fatiguaient le malade. Toutes
« les extrémités étaient froides, telles que les
« mains, les pieds, le nez, les oreilles, le menton.
« La circulation était à peine sensible à l'artère
« radiale. Les battements du cœur étaient irrè-
« guliers. M. Lafarge m'y fit mettre la main à
« plusieurs reprises, en me disant qu'il le sentait
« à peine battre. Des syncopes réitérées, aux-
« quelles succédaient une agitation continuelle, et
« un fourmillement général, sensible surtout aux
« membres inférieurs, venaient compléter le
« tableau. » (Déposition du 29 janvier.)

Le docteur Lespinas avait apporté comme contre-poison du peroxyde de fer, que Denis était allé chercher chez un pharmacien, pendant qu'il s'apprêtait. Il en administra une certaine dose au malade, puis, tout grelottant de froid, car le voyage avait été rude par une telle nuit d'hiver, il alla retrouver au coin du feu Mme Buffière et Mlle Brun. Marie Cappelle, une mantille sur les épaules, vint compléter le petit groupe. Fort gracieusement et en termes choisis, elle remercia le nouveau venu de s'être ainsi dérangé malgré

l'heure tardive. La conversation roula d'abord sur le Glandier. La jeune femme avoua qu'elle trouvait le pays attrayant; elle en vanta les sites et parla de ses promenades à cheval. Le médecin de Lubersac en signala les dangers en la mauvaise saison, vu l'état des chemins. Alors, la jeune femme prononça de sa voix la plus triste : « Ah! je vous jure bien que je ne redoute pas la mort. » D'une façon générale, son interlocuteur lui déplut et elle en fit plus tard une critique méchante, quand elle le représenta « enfoncé dans un grand fauteuil, les pieds sur les chenets, se frottant les mains ou les passant dans ses cheveux », quand elle parla « de sa parole tranchante, pleine de suffisantes et triviales expressions », de « l'entêtement et de la vanité qui, à défaut d'intelligence, éclairaient son front ». Que de traits ne l'a-t-elle pas criblé? Le docteur Lespinas n'avait d'autre tort sans doute que d'y voir plus clair qu'Emma Pontier ou Clémentine Servas. Prié de dire ce qu'il pensait de l'état du malade, il se trouva fort embarrassé pour répondre. Denis Barbier, durant le voyage, l'avait mis au courant du dernier achat d'arsenic fait par Marie Cappelle, et, d'autre part, Lafarge, malgré sa prostration, pouvait entendre. Il se borna à prononcer le mot d'inflammation intestinale et à signaler la situation comme très sérieuse.

Mme Charles Lafarge avait déjà passé plusieurs nuits. Tout le monde la pressa d'aller prendre un peu de repos, ce à quoi elle consentit, après une courte défense. La vieille mère, qui vint la remplacer, demanda au Docteur Lespinas s'il pensait réellement que son fils eût été empoisonné. Le médecin de Lubersac répondit que la nature même du remède auquel il avait eu recours le dispensait d'en dire davantage. A peine eut-il laissé échapper cette phrase, que Mme Buffière fondit en larmes, et, désignant la porte de la chambre de sa belle-sœur, s'écria : « Ah! la malheureuse. C'est elle qui l'a empoisonné! »

Lespinas fit observer combien l'accusation était grave. Alors, on lui apprit tout, du commencement à la fin. Il connut l'histoire des gâteaux, celle du lait de poule et des autres breuvages, l'analyse d'Eyssartier. Mme Lafarge mère l'emmena dans sa chambre, où elle lui montra le reliquat de l'eau sucrée, la flanelle dont était tombée de la poudre blanche, et même un bassin contenant des matières vomies. Puis, Mlle Brun le conduisit près de la commode, où il remarqua la traînée signalée. Avec une barbe de plume, il la rassembla en un petit tas et procéda sans désespérer à l'expérience du charbon ardent. Fumée blanche, odeur d'ail. Sa conviction était faite. Le pot de faïence se trouvait encore dans le tiroir, rempli jusqu'au tiers

d'une poudre blanche dont le docteur préleva une partie pour en faire l'analyse. Il la déposa avec grand soin dans un papier, et, dès son retour à Lubersac, il enferma ce petit paquet dans une boîte, après l'avoir marqué d'une croix. Il recommanda en outre à Mme Lafarge mère de mettre sous clef les divers objets et résidus qu'elle conservait dans sa chambre.

Il s'enquit enfin du point de savoir si le malade avait été prévenu de la situation. Mme Buffière lui répondit affirmativement, mais le pria de l'éclairer lui-même d'une façon plus complète. Il le voulut bien et, s'approchant du lit :

« Monsieur Lafarge, dit-il, vous prenez quelque chose qui vous fait du mal » — « Comment! vous croyez... », et Lespinas eut, devant cette réponse inachevée, l'impression très nette que le maître de forges pensait à sa femme. Il reprit : « Je ne crois rien. Je n'ai rien vu. Je répète seulement que vos boissons renferment une substance nuisible. » — « Ah! que me dites-vous là? C'est bien malheureux. Faites des recherches, tâchez de découvrir. J'ai confiance en vous. Je poursuivrai. » — « Autre chose. Est-il vrai qu'on vous ait envoyé des gâteaux à Paris et que vous en ayez mangé? » — « Je n'en ai pris qu'une bouchée et j'ai eu aussitôt des vomissements qui ont duré vingt-quatre heures. »

— « En tout cas, vous êtes averti. N'acceptez « donc plus rien que de la main de votre mère « ou de celle de votre sœur. »

Après le départ du docteur Lespinas, MM. Brunet, officier aux Haras de Pompadour, et Saint-Pastour, vétérinaire à Arnac, arrivèrent au Glandier, vers 11 heures. Ils accouraient voir leur ami Lafarge, dont ils avaient appris, la veille, l'état désespéré. Saint-Pastour observa que Marie Cappelle faisait montre d'un grand sang-froid. Il la vit s'approcher du maître de forges, lui prendre la main et recouvrir avec le drap les morsures, encore saignantes, que lui avaient faites les sangsues. Lafarge poussa un cri. Cri de douleur ou d'indignation, le témoin ne sut le dire, mais il lui parut que le malade regardait sa femme avec sévérité. Celle-ci se mit à pleurer, et ses larmes tombèrent sur le lit. Cette scène se prolongea quelques minutes encore, muette, douloureuse.

Le soir, quand le vétérinaire et l'officier regagnèrent Pompadour, ils échangèrent leurs impressions :

« — Que pensez-vous de l'état de Lafarge? » demanda Brunet à Saint-Pastour.

« — Je pense que ce n'est plus qu'une question d'heures.

« — Et soupçonnez-vous le genre de maladie?

« — Je crois à une gastro-entérite.

« — Vous n'y êtes pas du tout. C'est bel et bien un empoisonnement, à ce qu'on m'a dit. »

Le vétérinaire garda le silence et s'absorba un moment dans ses méditations. Il reprit la parole en ces termes : « Ma foi ! quand je songe aux symptômes que j'ai observés, vous pourriez bien avoir raison. »

Dans la même soirée, Lafarge appela Mlle Brun et la pria de s'approcher de son lit : « Un moment après, déposa-t-elle le 14 mars, il « respira dans sa main et dit, après avoir flairé « le souffle sorti de sa bouche, que cela sentait « l'ail. Peu après, il vomit dans la cuvette et me « répéta que les matières avaient aussi une odeur « d'ail. »

Il avait désiré voir Joseph Astier, le pionnier de la forge. C'était pour lui demander en grâce de ne pas le quitter. Devant lui, il croisa les mains sur sa poitrine et articula : « Je suis bien malheureux. Il faut être bien coquin... » Il ne voulait plus achever certaines phrases.

XXV

La Mort de Lafarge

Cependant, à la demande de la mère et de la sœur de Lafarge, M. Brunet avait écrit au docteur Lespinas de revenir en toute hâte et de prendre ses dispositions pour passer la nuit au Glandier. Le médecin de Lubersac reparut à la chute du jour.

L'état du malade s'était aggravé encore. Si les hoquets et les vomissements se faisaient plus rares, par contre, les syncopes succédaient aux syncopes. Lafarge faillit passer au cours de l'une d'elles. L'œil était comme enveloppé d'un brouillard. Le cœur battait d'une façon désordonnée, tantôt très fort, tantôt d'un mouvement à peine perceptible.

Alors, se déroula une scène, où les gestes furent plus tragiques encore que les paroles.

Tandis que Marie Cappelle se tenait toute droite, appuyée à la tête du lit, pâle, les mains jointes, le front chargé de pensées, l'air fatal, une larme roulant sous sa paupière, la vieille mère tomba à genoux et se mit à marmotter des prières.

Puis, se relevant avec peine, elle s'affaissa sur une chaise et eut ce cri : « Mon Dieu! que vois-je? » Le son de cette voix parut réveiller Lafarge : « Maman, tu me fais mal, gémit-il. Va-t'en, je t'en conjure. »

Du sang coulait encore des blessures de son cou, là où les sangsues avaient fait leur œuvre. Le docteur Lespinas tenta de l'étancher avec une compresse d'amadou. Peine inutile. Il dut faire chauffer un fer et cautériser les plaies. Une seule, rebelle à tout, continua à suinter. Le médecin, s'asseyant sur le lit, la comprima avec la main. Les yeux clos, Lafarge demanda : « Aména, à boire! » Mme Buffière fit un pas vers la cheminée, mais sa belle-sœur la devança et mit entre les lèvres du malade une cuillerée d'eau à la glace. Au froid du liquide, le maître de forges eut un tressaillement et ouvrit les paupières. Voyant sa femme penchée sur lui, il marqua un mouvement de répulsion, mais il avala la gorgée jusqu'au bout. Puis, il eut un sourire sardonique, et, d'un geste de sa tête, il désigna à Lespinas Marie Cappelle qui rapportait le verre à l'endroit où elle l'avait pris. Les deux hommes se comprirent. Le médecin lui fit signe de se taire, et ce geste voulait dire : « Ne craignez rien. Je veille sur vous. »

Un instant après, Mme Charles Lafarge demanda à Lespinas si elle devait envoyer chercher

un prêtre : « Faites-le au plus vite, répondit le docteur. Autrement, votre mari n'aurait plus le temps d'être administré. » Elle expédia aussitôt quelqu'un chez le curé de Beyssac. Elle dit encore : « Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est que je remarque, depuis aujourd'hui, que Charles n'est plus le même avec moi. Non seulement, il ne répond plus à mes caresses, mais il détourne les yeux quand je m'approche de lui; il repousse ma main. »

A Mlle Brun, elle remit une bague : « C'est pour vous rappeler les tristes jours que vous avez passés avec nous. Elle est faite de mes cheveux et de ceux de Charles. » Elle lui dit également : « Je viens de faire un vœu. Si mon mari est sauvé, j'entends bâtir une chapelle. »

A Mlle Pontier, revenue dans la soirée, elle fit ses doléances : « Nous qui le croyions si bien, quand vous nous avez quittés hier. Concevez-vous ce qui se passe, Emma. Personne, depuis ce matin, ne m'a serré la main, ni adressé un mot de consolation. On m'éloigne du lit de Charles. Craint-on que je lui parle d'affaires d'intérêt? C'est bien mal me connaître. » Quelques instants après, la jeune fille la vit s'agenouiller près du lit de Lafarge : « Qui est là? » demanda le moribond. « C'est Marie. » Aussitôt, le maître de forges tourna la tête de l'autre côté.

Harassé de fatigue, désarmé devant la mort qui arrivait à grands pas, le docteur Lespinas essaya encore des sinapismes, puis il fut se jeter sur un lit dans l'antichambre. Il était une heure du matin.

Le docteur Bouchez, exerçant à Vigeois, et M. Fleyniat, mandés en toute hâte, le remplacèrent au chevet du mourant. Lafarge se tordait comme un damné. « Pendant les six heures qui « s'écoulèrent jusqu'à sa mort, il a été, déposa le « médecin Fleyniat le 27 janvier, dans des souffrances horribles. Parfois, des syncopes, et « presque toujours des agitations qui ne lui permettaient pas de garder pendant deux minutes « la même position. » Sans cesse, il demandait qu'on lui mouillât le front avec de l'eau froide. Sa mère vint se jeter à son cou et l'embrassa en criant : « Pauvre Charles ! » Il fallut qu'on emportât de force la pauvre femme.

L'aube du 14 janvier 1840 n'avait pas lui encore, qu'il dit d'une voix à peine perceptible : « Allez, allez chercher... » Ce furent ses derniers mots. La syncope survint, qui devait l'emporter. Bientôt, il fut manifeste que Lafarge ne voyait plus et n'entendait plus. A 6 heures du matin, tout était consommé. Le poison, quelle que fût la main qui l'eût administré, avait achevé son œuvre.

XXVI

Emma Pontier

L'aimante et rêveuse Emma Pontier avait subi l'ensorcellement de sa nouvelle cousine. « Sans « fortune, sachant que, dans le monde, elle serait « destinée à devenir la première servante d'un « mari quelconque », elle se sentait attirée vers le couvent et y fût certainement entrée, sans la volonté contraire de sa famille. Sensible à toutes les harmonies, reconnaissante de toutes les tendresses, impressionnable, dévouée jusqu'au sacrifice, elle ne se reprenait plus, une fois qu'elle s'était donnée. Marie Cappellet sut à merveille faire vibrer cette frêle petite harpe. Promenades dans les ruines du cloître, longues causeries intimes, lectures à haute voix. L'effet de la musique était tout-puissant. Il suffisait à Marie, quand la nuit envahissait le « salon de compagnie », de se mettre au piano et de chanter, de sa voix de soprano dramatique, la romance de l'*Abencérage*, le *Lac*

de Lamartine, surtout quelques-unes de ces balades de Schubert, « où les ombres sortent de leurs cercueils pour revenir sur la terre aimer, prier, souffrir », pour que la petite Uzerchoise, toute frissonnante, vînt cacher sa tête sur l'épaule de sa cousine.

Emma lui demeura fidèle dans la pire infortune. Le jour de l'arrestation, on la vit, sous les châtaigniers du chemin, le manteau ruisselant de pluie, prendre part à certaine chevauchée. Même, Mme Panzani, sa tante, dut l'envoyer chercher à la porte de la prison de Brive et la garder dix jours auprès d'elle.

Dans les heures qui précédèrent la mort du maître de forges, elle alla sans cesse de la chambre de Lafarge à celle de sa cousine, prodiguant ses soins à l'un et à l'autre. Plusieurs fois, en entrant chez Marie Cappelle, elle la trouva à genoux devant un fauteuil, près de la cheminée. Elle finit par la décider à prendre quelque repos, et aperçut alors, dans la poche de son tablier, une petite boîte renfermant, ainsi qu'elle s'en assura bientôt, de la poudre blanche. Epouvantée, indignée aussi de tout ce qu'elle avait entendu chuchoter autour d'elle, se rappelant encore que sa confidente lui avait parlé d'un désespoir d'amour à la suite duquel elle avait songé à s'empoisonner, elle voulut savoir. Prenant donc un peu de cette

poudre, elle la porta vers trois heures du matin à son oncle Fleyniat, après l'avoir enveloppée dans un double papier : « Je l'ai trouvée, dit-elle, dans un meuble chez mes parents. De peur que mon jeune frère et ses amis qui furettent partout ne la découvrent et ne se rendent malades en y touchant, j'ai préféré vous la remettre, afin que vous en fassiez l'analyse. » C'était son premier mensonge. Fleyniat n'en fut dupe qu'à moitié : Je n'ai pas le temps et il fait trop « sombre », lui répondit-il un peu sèchement. Il lui recommanda toutefois de se montrer très discrète au sujet du dépôt qu'elle venait de lui confier, car il y devina quelque rapport avec le drame qui se jouait sous ses yeux.

Il partit deux heures après le décès de Lafarge, emmenant avec lui Mlle Brun, dont l'état de souffrance était manifeste et à laquelle il offrit l'hospitalité pendant quelques jours. Mais, à peine entrée dans le salon de Mme Fleyniat, la vieille fille s'abattit dans une crise de nerfs qui épouvanta tout le monde. L'air hagard, elle poussait des cris rauques, et, sans relâche, elle agitait le petit doigt de sa main droite, comme si elle remuait quelque chose au fond d'un vase. Toujours, le lait de poule était devant ses yeux. Pour chasser le cauchemar, il fallut la faire coucher dans la chambre de la femme de son hôte.

A quelque temps de là, Emma vint trouver son oncle. Le mensonge dont elle avait chargé sa conscience lui pesait : « Je t'ai trompé, lui dit-elle. Cette poudre blanche, ce n'est pas chez mes parents que je l'ai prise. C'est au Glan-dier, dans la chambre de Marie. » Fleyniat en mit alors une pincée sur des charbons ardents et l'évaporation produisit une odeur d'ail. S'il ne prononça pas le : « Diable! Diable! » d'Eyssartier, il n'en fut pas moins édifié. Toutefois, il ne poussa pas plus loin ses expériences et il se borna à remettre, le 14 mars, au juge d'instruction, le reste de la poudre blanche, en le même état qu'il l'avait reçue.

Entre temps d'ailleurs, Mlle Pontier avait été étroitement mêlée à certains incidents qui avaient suivi la mort du maître de forges. Le 15 janvier, en apportant à la vieille mère et à Amena des cheveux de Lafarge, elle leur avait annoncé que Marie Cappellet lui avait remis une tresse, coupée au plus épais de ses bandeaux noirs, pour la placer entre les doigts de Charles. D'un même cri d'horreur, les deux femmes le lui avaient défendu : « Garde-t-en bien. C'est elle qui l'a empoisonné. »

Bien que son cœur et sa raison se refusassent, malgré tout, à croire sa cousine coupable, elle avait voulu éclairer ses derniers doutes et surtout prévenir un acte de désespoir. Aussi, s'était-elle fait

remettre par Clémentine la boîte qu'elle avait replacée, après sa fouille, dans la poche du tablier.

Puis, dans toute la ferveur de son dévouement, elle s'était employée à fournir à Marie Cappellet des moyens de justification. Elle était allée lui chercher, dans un meuble de la chambre de Lafarge, tout un paquet de lettres, et les avait étalées sur son lit, afin qu'elle y pût découvrir celle qui avait trait à l'envoi de la caisse. Lettre d'un intérêt bien grand! Mais, Mme Charles n'avait pas voulu d'autres yeux que les siens; elle avait lu seule, et le document, à l'en croire, avait échappé à toutes ses recherches.

Comme il eût mieux valu, pour une innocente, ne pas devancer les investigations des magistrats de Brive, alors surtout que la lettre ne lui appartenait pas!

Le mercredi 22 janvier, quand Emma fit sa première déposition, elle remit au juge Lachapelle la boîte dont elle était nantie depuis le 15. Sa cousine, il est juste de le reconnaître, ne s'y opposa en aucune manière. Même, elle l'y encouragea.

Quant à la lettre, elle n'a jamais été retrouvée, cette lettre que Lafarge avait pourtant dû garder comme une relique.

Ce qu'il advint du poison

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les experts de Brive avaient découvert d'assez grandes quantités d'acide arsénieux dans les résidus des boissons de Lafarge. Après les avoir traités par l'acide hydrosulfurique, ils avaient obtenu un précipité floconneux, jaune serin, parfaitement soluble dans l'ammoniaque pur. Ils avaient en outre desséché quelques parcelles du lait de poule et de l'eau panée du 11 janvier, pour les introduire, avec un mélange à parts égales de carbonate de potasse et de charbon, dans un tube chauffé au rouge. Ils avaient obtenu de la sorte des granulations brillantes, métalliques. Donc, ils avaient démontré la présence de l'arsenic d'une façon correcte, et ce résultat ne semble pas avoir jamais été contesté.

Enfin, une seconde expertise, confiée aux docteurs Massénat, Tournadour-Dalbay et au phar-

micien Lafosse, qui déposèrent leur rapport le 31 mars 1840, permit de se convaincre que la poudre blanche, prélevée par le docteur Lespinas dans le petit pot en faïence de la commode, renfermait de l'acide arsénieux.

Mais alors, si l'arsenic, patiemment et péniblement obtenu par Marie Cappelle chez tous les pharmaciens du pays, avait été employé pour les aliments du malade, qu'était-il donc resté à la criminelle ou imprudente jeune femme pour exterminer les rongeurs qui s'étaient permis de dévorer les boutons de son amazone? Comment avait-elle pu remettre à Clémentine, le 11 janvier encore, tout un paquet de poison pour préparer de la mort-aux-rats?

La pâte du 12 décembre avait disparu dans des conditions assez singulières. Mais celle du 5 janvier avait été retrouvée dans un cabinet voisin de l'alcôve de Lafarge. Retrouvé également le paquet, remis d'abord à la femme de chambre, puis déposé au fond d'un chapeau et enterré enfin tout près des ruines du cloître.

Alors se produisit un coup de théâtre destiné à projeter des lueurs sinistres sur tout le drame.

L'expertise du 31 mars établit que la mort-aux-rats du 5 janvier ne contenait pas la plus légère parcelle d'arsenic, et que le paquet enfoui par les deux domestiques après le décès de Lafarge était

tout simplement un paquet de bicarbonate de soude. Il portait d'ailleurs en toutes lettres cette suscription : *carbonate de soude*, de la main même d'Eyssartier, et c'était bien, selon toute apparence, celui que le pharmacien d'Uzerche avait délivré le 5 janvier, en exécution de l'ordonnance du docteur Bardon. Eyssartier reconnut à la fois l'écriture et la substance.

Que le mot « *carbonate* » n'eût pas signifié grand'chose pour Clémentine, qui savait tout juste lire et écrire, qu'il n'eût rien signifié du tout pour Jean Bardon et Alfred Moutardier, illettrés tous les deux, la chose allait de soi, mais Marie Cappel ne pouvait exciper de la même ignorance, habituée qu'elle était à manier des drogues, à en demander sans cesse, à en user pour son propre compte. Pas davantage, elle n'était en droit de plaider l'étourderie ou la surprise, car ses récents insuccès dans sa guerre aux rats du Glandier devaient attirer son attention, d'une façon toute particulière, sur la qualité et la nature du produit. Que faisait-elle, au surplus, depuis six jours, dans sa poche, de ce paquet de bicarbonate de soude ?

Ainsi, la destruction des rongeurs n'avait été qu'un prétexte, un simple subterfuge pour justifier des achats de poison. Certainement, pas plus le 12 décembre que les 5 et 11 janvier, Marie Cappel n'avait distrait de ses réserves la moindre

parcelle pour fabriquer de la mort-aux-rats, et, devant les résultats de l'expertise, une conclusion s'imposait, inexorable : la poudre blanche qu'on avait vu s'échapper de ses doigts pour tomber dans les breuvages de Lafarge, c'était de l'arsenic.

Qu'allait-elle répondre ? Démentirait-elle le témoignage accablant de Mlle Brun ? Oserait-elle prétendre que sa belle-mère avait altéré la vérité, que toutes ces femmes s'étaient liguées contre elle et avaient ourdi une machination infernale pour la perdre ? Certes, s'il se fût agi de Denis Barbier, si ce personnage équivoque avait dit : « J'ai vu », la protestation indignée de la veuve aurait pu rencontrer quelque crédit. Qu'aurait-elle valu contre la parole de Mme Lafarge mère qui aimait son fils plus que tout au monde, contre celle de Mlle Brun qui, malgré ses prétentions au grand art et ses manies de vieille fille, était digne de foi ? Et puis, l'arsenic avait commencé par entrer dans la poche de Marie Cappel. On le retrouvait dans le verre de son mari. Quelle autre main que la sienne avait pu l'y répandre ?

L'inculpée adopta un autre système de défense. Elle répondit au juge que, sans se rappeler les circonstances particulières rapportées par Mlle Brun, elle reconnaissait avoir mis de la gomme en poudre dans les boissons destinées à son mari. Il lui fallut alors expliquer les motifs de cette action

singulière. Elle n'en donna pas d'autres, sinon que, faisant elle-même usage de ce produit adoucissant, elle avait pensé que Lafarge n'en pourrait éprouver que du bien. Ainsi, quand l'expertise démontrait la présence de l'arsenic dans les breuvages du malade, Marie Cappelle était forcée de convenir que, sans motif sérieux et de sa propre autorité, elle y avait ajouté une substance qui, nul ne l'ignore, offre à l'œil le même aspect que l'arsenic. Et précisément cette ressemblance, qui avait éloigné au début les soupçons de la famille, devenait contre la jeune femme une présomption bien grave. En même temps, s'éclairait toute sa conduite durant la maladie. Des faits étranges, des gestes que, seule, l'originalité de son caractère avait pu expliquer, devenaient, dans un projet d'empoisonnement, la suite d'un profond calcul. Ainsi, mêler aux boissons du malade un ingrédient non prescrit par le médecin, c'était, dans la situation grave de Lafarge, une action dont la prudence commandait de s'abstenir. Eloigner de sa chambre, sous prétexte que l'affluence des visiteurs le fatiguait, une personne telle que la mère, devenait une exigence sans motif; mais, dans la pensée du crime, c'était, sous une apparence d'affection jalouse, se ménager les moyens d'administrer le poison librement et sans témoins.

Toutes les circonstances rapportées par Mlle

Brun recevaient également l'explication la moins équivoque. On apercevait maintenant le motif pour lequel Marie avait fait passer dans sa chambre le lait de poule destiné à Lafarge. On comprenait pourquoi elle avait délayé à deux reprises avec tant de soin la poudre blanche qu'elle y avait versée, précaution bien inutile si cette poudre eût été de la gomme, c'est-à-dire une substance qui se dissout d'elle-même et presque instantanément dans les liquides. On comprenait pourquoi elle avait laissé sans réponse la seconde question de la vieille fille. Tout accusait la jeune femme, jusqu'à l'épreuve du verre d'eau. Innocente, elle se fût inquiétée, comme Mlle Brun, de certain dépôt blanchâtre, car, mieux que quiconque, elle connaissait les propriétés de la gomme, mais avaler cette lie suspecte d'un seul trait, après l'avoir inondée d'eau comme pour en atténuer les effets nocifs, c'était le fait d'une coupable qui, ne trouvant pas de réponse à une observation pressante, a recours, pour écarter les soupçons, à un moyen extrême. Sans doute aussi savait-elle que la quantité d'arsenic, demeurée au fond du verre, n'était pas bien considérable et qu'elle pouvait l'absorber sans danger de mort. Elle en fut quitte, on se le rappelle, pour une indisposition caractérisée par des vomissements.

L'expertise était d'ailleurs, pour Marie Cap-

pelle, le coup de massue. Quand, après chaque livraison d'arsenic, l'inculpée avait commandé à ses domestiques de fabriquer de la mort-aux-rats, la poudre blanche qu'elle leur avait confiée à cette fin n'avait du poison que l'aspect. C'était une substance anodine, du bicarbonate de soude la dernière fois.

Interrogée au sujet de ces constatations troublantes, la veuve renonça à les expliquer; elle se borna à soutenir que tout le poison qui était passé par ses mains, elle l'avait remis à ses gens jusqu'à la dernière parcelle pour confectionner la pâtée meurtrière.

Il est vrai qu'à l'audience de la Cour d'assises du 8 septembre 1840, Clémentine Servas, qui n'avait pas quitté un seul jour la cellule de sa maîtresse, vint affirmer avoir lu sur le paquet, déposé provisoirement par elle au fond d'un chapeau, ce mot : « *Arsenic* ». Quelqu'un avait donc pris dans la poche du tablier de sa maîtresse le paquet de bicarbonate de soude et opéré un échange.

La révélation venait trop tard. Si Clémentine disait vrai, elle n'aurait pas attendu huit mois pour parler. Quand, après la mort de Lafarge, le mot « *Arsenic* » flamboyait en quelque sorte sur tous les murs du Glandier et passait par toutes les bouches, elle n'aurait pas omis de signaler un aussi

important détail. Or, il suffit de lire ses dépositions circonstanciées des 22 janvier et 10 avril — les seules qu'elle ait faites à l'instruction — nulle part, elle n'ouvre la bouche de la suscription du paquet. C'est donc qu'elle n'y avait prêté aucune attention, à moins qu'elle n'eût déchiffré sur l'enveloppe un tout autre mot que celui d'arsenic.

La Fin de l'Instruction

M. Léon Lachapelle n'avait pas manqué de faire expertiser le contenu de la petite boîte trouvée dans la poche de Mme Lafarge, cette poudre dont une partie lui avait été remise par Fleyniat, et le surplus, en même temps que la boîte elle-même, par Emma Pontier. Bien que l'épreuve du charbon ardent, pratiquée par le juge de paix-médecin, eût semblé concluante, l'analyse officielle ne fit pas découvrir d'arsenic. On se demanda longtemps si une substitution n'avait pas pu être opérée. Il n'en était rien. Au cours des débats de la Cour d'assises, une nouvelle expertise, confiée à trois pharmaciens de Limoges, MM. Dupuytren, Duboys père et Duboys fils, révéla que, si le poison s'y rencontrait en quantités beaucoup moins abondantes que dans le lait de poule, l'eau panée et surtout la poudre recueillie par Eyssartier, poudre qui n'était autre que de

l'acide arsénieux tel qu'il se débite dans le commerce, il existait cependant. En fait, la petite boîte renfermait de la poudre de gomme mélangée quelque peu d'arsenic.

Les trois pharmaciens avaient employé l'appareil de Marsh qu'ignoraient les premiers experts. Cet appareil décela également la présence de l'arsenic dans l'eau gommée saisie au Glandier, présence qui avait échappé aux réactifs ordinaires. Par contre, l'expérience fut négative pour la flanelle où les chimistes de Brive, sans utiliser cette fois le tube chauffé au rouge, avaient pensé découvrir du poison.

Le 5 juin 1840, fut entendu le soixante-huitième et dernier témoin. En moins de cinq mois — les instructions ne duraient pas trois ans à cette époque — le juge de Brive avait bâti œuvre solide, et la rapidité avec laquelle il procéda, malgré la lenteur des courriers postaux, ne laisse pas que de surprendre. Il trouva d'ailleurs auprès de ses collègues des autres tribunaux le concours le plus empressé. Ainsi, une commission rogatoire, qu'il rédigea le 17 février et qui s'attarda un jour au Parquet de la Seine, fut exécutée par le juge d'instruction Fraissinaud en personne dès le 22 février. Bien mieux, une autre, qui porte la date du 7 mars, reçut exécution le 20 mars à Alger, où elle était parvenue la veille. Qu'en pensent les

magistrats d'aujourd'hui qui disposent du télégraphe, du téléphone, des grands express et des paquebots? Font-ils plus prompte besogne qu'à l'époque où les diligences et les bateaux à voile emportaient les mandats de justice de M. Léon Lachapelle?

Celui-ci aurait voulu entendre une dernière fois Mme Lafarge mère, mais la pauvre femme avait quitté le Glandier pour se réfugier à Faye, chez sa fille. Par lettre du 9 juin, elle invoqua le mauvais état de sa santé et sollicita la faveur d'aller faire sa déposition à Saint-Yrieix.

On jugea inutile de prolonger l'instruction davantage. Elle avait coûté quatorze cent trente-six francs soixante-quinze centimes, les expertises entrant dans ce total pour quatre cent quatre-vingt-onze francs.

Mais, avant de refermer ce dossier criminel plus qu'octogénaire, ce qu'on ne saurait proclamer trop haut, c'est que jamais instruction ne fut confiée à des mains plus bienveillantes et à des esprits plus éclairés.

Était-ce un magistrat partial, passionné, porté à des mesures extrêmes et comptant sur d'heureux hasards pour les justifier, que le Procureur du Roi Rivet qui, rendant compte du premier transport au Glandier, écrivait, le 17 janvier 1840, au Procureur Général : « Je trouvai

« toutes les personnes qui étaient venues pour
« l'enterrement tellement préoccupées de cette
« idée d'empoisonnement, qu'on ne faisait (sic)
« aucun doute, et l'on allait jusqu'à dire que :
« la veuve, qu'on désignait comme l'auteur du
« crime, allait s'empoisonner elle-même pour se
« soustraire aux poursuites qu'on semblait me
« prescrire. Je ne crus pas devoir répondre à cet
« empressement. Ma raison me disait : avant
« de rechercher l'auteur d'un crime, il faut en
« faire constater l'existence » ? et qui, le 10 mars
suivant, répondait à une lettre de son chef où se manifestait quelque surprise du sort trop favorable fait aux domestiques : « J'ai cru d'abord
« qu'ils étaient complices; j'étais persuadé par
« tous les discours des personnes qui savaient,
« disaient-elles, toutes les particularités du crime;
« mais je n'ai trouvé aucune charge contre eux,
« et j'avoue que je suis très réservé, lorsqu'il
« s'agit de priver un individu de sa liberté... » ?

Était-ce un tortionnaire que le juge Lachapelle qui ne mit pas Mme Lafarge au secret, laissa auprès d'elle sa femme de chambre, l'autorisa à recevoir, aussi souvent qu'elle voulut, deux amis venus de Paris, un membre de la famille Lafarge, M. de Tourdonnet, et même... une sage-femme, car elle continuait à se croire enceinte
« par la grâce de Dieu » ?

Ce fut M. Dumont-Saint-Priest, substitut du Procureur du Roi et fils du Procureur Général, qui rédigea et signa le réquisitoire définitif. Ce document, daté du 18 juin 1840 et écrit d'une plume alerte, exposait les charges avec beaucoup de logique et de méthode. Sa fin le déparait un peu, car, sous couleur de dégager la psychologie si complexe de l'inculpée et de déterminer les mobiles du crime, le jeune magistrat stigmatisait plus qu'il n'expliquait. A toutes les lignes, il n'était parlé que de « la scélératesse », de « la perversité précoce », de « l'âme profondément vicieuse » et du « cœur dépravé » de Marie Cappelle.

Le 23 juin, la Chambre du Conseil du Tribunal de Brive, présidée par M. Laviolle de Masmorel, décerna ordonnance de prise de corps contre la veuve Charles Pouch-Lafarge. M. Lachapelle, qui prit part à la décision, avec voix délibérative, ainsi que le voulait la loi, fit un rapport très substantiel, où il suivait l'ordre chronologique des faits, laissait les conséquences s'en dégager d'elles-mêmes et s'abstenait de toutes appréciations flétrissantes. Chacun demeurait dans son rôle: le juge, gardant son impartialité sereine; le Ministère public, plus passionné, se posant déjà en adversaire et en combattant, comme c'est son droit incontestable.

Le 18 juillet, la Chambre des mises en accusation de la Cour Royale de Limoges renvoyait Marie Cappelle devant la Cour d'assises de la Corrèze.

Quand, en septembre précédent, au cours d'un voyage à Tulle, cette femme fatale était entrée par curiosité au Palais de Justice et s'y était attardée pour entendre un jeune avocat du nom de Lachaud, qui défendait une fille infanticide, se doutait-elle, qu'un an après, un membre du Parquet général de Limoges viendrait, dans cette même salle, requérir la peine de mort contre la fille du Colonel Cappelle, contre la nièce du Secrétaire général de la Banque de France?

XXIX

Les Dégénérées Hystériques

Ici commence la partie délicate du livre.

Depuis quatre-vingt-trois ans, l'affaire de Mme Lafarge a déchaîné des passions et des colères qui ne sont pas à la veille de s'éteindre, car elles se renouvellent de générations en générations. L'héroïne du Glandier a eu et aura longtemps encore des croyants. Certains se consumèrent d'amour pour elle pendant qu'elle vivait. D'autres l'adorèrent, après sa mort, sous les espèces de ce profil anguleux, ombragé de lourds cheveux noirs, que nous a laissé le dessin ou l'estampe. Le portrait de Mona Lisa a fait moins de ravages.

Lire dans un cerveau aussi tortueux et aussi compliqué que celui de Marie Cappelle n'est pas toujours chose facile. Anormale, pleine de contradictions, — « Je me comprends à peine moi-même », écrivait-elle, — l'intelligence toujours au

service de l'imagination, l'inculpée de 1840 épouvante par le machiavélisme de ses conceptions et déconcerte par la puérité à peine croyable de ses moyens. On dirait qu'elle a multiplié comme à plaisir les maladresses. Mais, cette accumulation même d'imprudences, cette « ostentation d'arsenic », suivant le mot de l'avocat général Decous, pouvait n'être qu'une ruse de plus, n'en déplaît aux partisans de Mme Lafarge. On aperçoit, en effet, tout le système de défense : « Vous me représentez comme une femme supérieure et j'aurais été assez folle pour laisser traîner du poison partout ? Je ne me serais pas mieux cachée pour en verser à pleines mains dans les breuvages de mon mari ? »

L'argument peut se retourner. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il s'agit d'un crime qui est essentiellement le crime des femmes et, presque toujours, pour ne pas dire toujours, des dégénérées hystériques. Dans les autres forfaits, il est beaucoup plus facile, abjection des mobiles et cruauté des moyens mises à part, de saisir la pensée directrice. Le malfaiteur suit un plan ordonné ; il l'exécute avec le même raisonnement, la même logique et la même prudence que s'il s'agissait d'une action méritoire. Ici, au contraire, c'est l'incohérence, l'incoordination, la névrose...

Dans une étude consacrée aux empoisonneuses,

le docteur René Charpentier a parfaitement mis en lumière les manifestations auxquelles se reconnaissent ces dégénérées hystériques. Il les représente comme sujettes à des crises nerveuses, à des évanouissements; adroites à simuler la bonté, l'affection, la piété, la franchise; tantôt artificieuses raffinées, tantôt maladroites au delà de toute expression; tantôt d'une volonté débile, tantôt d'une ténacité indomptable. Il signale leur absence totale de sensibilité, grâce à laquelle elles peuvent exécuter « un projet dont la réalisation demande quelquefois des semaines et qui, pendant cette période, est un crime de tous les instants », leur égoïsme morbide, leur malignité, leur mythomanie, leur impressionnabilité exagérée dans ses motifs comme dans ses manifestations extérieures, leur kleptomanie, leur mysticisme, leur souci de la mise en scène, leur besoin, quand elles savent tenir une plume, d'écrire des *mémoires*, de faire de la *littérature*.

« L'acte en lui-même, ajoute le docteur, l'em-
« poisonnement, est très souvent précédé ou accom-
« pagné de *prédications* faites sous forme de pres-
« sentiments, de craintes ou d'exposés de songes
« qui constituent un moyen d'habituer l'entourage
« au fait qui va se produire, en même temps
« qu'ils satisfont le goût de ces déséquilibrées pour
« les événements romanesques et les interventions
« mystérieuses. »

Cette longue observation psychologique et médico-légale ne s'applique-t-elle pas, trait pour trait, à Mme Lafarge, à laquelle l'opuscule consacre une place d'honneur dans la galerie des empoisonnements célèbres?

Abordant enfin les mobiles de ce crime, le plus hypocrite et le plus terrifiant de tous, le docteur René Charpentier cite l'amour, la cupidité, la vanité, l'ambition. Il pourrait ajouter la haine, la jalousie, voire même les simples blessures d'amour-propre : « Mais dans certains cas, écrit-il en citant « textuellement une phrase de Brouardel, des per-
« sonnes ont commis un grand nombre d'empoi-
« sonnements sans qu'on ait pu en déterminer, je
« dirai même en deviner, le mobile ».

Il en est un exemple classique : celui d'Hélène Jégado, une servante bretonne, qui, de 1833 à 1851, ne commit pas moins de vingt-six empoisonnements et de huit tentatives du même crime. Partout où elle passait, patiemment, obstinément, froidement, elle vouait à la mort ceux qui lui donnaient asile, et, comme dans l'affaire du Glandier, son arme était l'arsenic. Comment se l'était-elle procuré? où le cachait-elle? on ne put jamais le savoir. Une seule fois, à Locminé, où sept cadavres marquèrent son passage, on trouva dans ses hardes trois paquets, dont l'un renfermait une poudre blanche, semblable à de la gomme. Pas d'autre explication

à de tels forfaits qu'une perversité diabolique, dissimulée d'ailleurs sous les apparences de la religion et du dévouement, ou encore une disproportion inimaginable entre la cause et l'effet. Là où une autre servante eût boudé, se fût montrée jalouse ou de mauvaise humeur, Hélène empoisonnait.

Au fond, la fille Jégado était une simple machine à donner la mort, et elle ne ressentait pas plus d'émotion à la vue de ses victimes que le canon n'en peut éprouver quand il vomit la mitraille. Quand elles étaient à l'agonie, — et quelle agonie! — ce monstre à face humaine se muait en garde-malade, passait ses nuits à leur chevet, leur prodiguait mille soins : « Je porte malheur, gémissait Hélène, les maîtres meurent partout où je vais ». A Locminé, les gens disaient qu'elle avait *les foies blancs* et que son haleine faisait mourir. Ils n'avaient pas trouvé autre chose, mais les magistrats trouvèrent-ils beaucoup mieux ?

Cette digression sur les empoisonneuses en général était indispensable, mais il la faut arrêter là, pour en revenir au cas particulier de Marie Cappellet. Après l'analyse qui a été faite, aussi complète que possible, des éléments de preuve patiemment rassemblés par le juge Lachapelle, il semble qu'une décision s'imposait, inéluctable : le renvoi de la veuve du maître de forges devant les jurés de

la Corrèze. Beaucoup de « *Lafargistes* » s'imaginèrent que l'affaire se terminerait aujourd'hui par une ordonnance de non-lieu. Quelle illusion ! Les charges étaient telles, que pas un magistrat, fût-il de 1840 ou de 1923, n'aurait pu, sans faillir à son devoir, soustraire l'inculpée à la Cour d'Assises.

Ces charges, il ne reste plus qu'à les discuter.

Le Gâteau empoisonné

D'abord, le gâteau.

Avant tout, il ne paraît guère contestable qu'une relation de cause à effet existe entre l'absorption d'un morceau de sa croûte et les vomissements incoercibles, dont le maître de forges souilla la chambre de l'hôtel de l'Univers, durant trente-six heures. Nul doute que, si Mme Lafarge mère confectionna, de sa main réputée, un certain nombre de petits gâteaux, dits « choux », destinés à son fils, un seul gâteau, d'une taille et d'une espèce différente, partit du Glandier le 15 décembre 1839. Il semble enfin que la substitution, opérée, selon toute vraisemblance, dès avant la mise en caisse, soit l'œuvre de Marie Cappelle.

Mais alors plusieurs objections se dressent :

Quelle nécessité y avait-il à cette substitution? N'était-ce pas, en premier lieu, risquer de se faire

surprendre en flagrant délit pendant le tour de passe-passe? N'était-ce pas, ensuite, éveiller la défiance du destinataire, qui allait trouver au fond de la boîte un grand gâteau, quand il en attendait plusieurs petits. Certes, le repas *sympathique* auquel on le conviait n'était pas pour lui déplaire, du moment que sa femme en avait eu la pensée et que sa mère en avait assuré la confection, mais encore fallait-il qu'on n'en eût pas modifié le menu, sans prévenir, et remplacé des « choux » limousins par une galette picarde.

Il est bien facile de répondre.

D'abord, Marie Cappelle n'avait-elle pas annoncé un gâteau, qualifié de « délicieux », si sa belle-mère en avait annoncé deux petits? Certaine lettre de Lafarge du 19 décembre tendrait à le faire croire.

Et puis, comment l'inculpée s'y serait-elle prise pour garnir d'arsenic des gâteaux déjà secs, soufflés à l'intérieur, et dont la croûte racornie ne permettait plus pareil amalgame. Elle n'aurait pu que les saupoudrer de sa poudre blanche, et leur seul aspect extérieur eût empêché sans doute Lafarge d'y goûter. L'eût-il fait, que la saveur étrange de ce produit, qui n'avait du sucre que l'apparence, l'eût obligé à cracher sa première bouchée.

Non. Pour que le maître de forges n'eût ni soupçon ni dégoût, il fallait nécessairement que

l'arsenic eût été cuit à même la pâte, d'où la nécessité de confectionner en secret une galette spéciale, pour la substituer aux gâteaux innocents. Et c'est bien ainsi, semble-t-il, que la main criminelle a procédé.

D'ailleurs, que, pour une raison ou une autre, Lafarge s'abstînt de toucher à la galette picarde et la fît saisir; qu'au contraire, il en croquât un morceau et que la justice parisienne vînt à s'inquiéter de sa maladie ou de sa mort, Marie Cappelle avait un système de défense tout prêt: « J'ai placé moi-même au fond de la caisse des petits gâteaux, sous les yeux de Clémentine Servas, dans une chambre où se trouvaient encore d'autres personnes. C'est ma belle-mère qui les a confectionnés elle-même. On ne les a pas perdus de vue, depuis qu'ils sont sortis de mes mains. Vous me dites qu'ils se sont transformés en un seul, beaucoup plus large. En ce cas, cherchez ailleurs qu'au Glandier l'auteur de la substitution. »

Ainsi, apparaissait l'un des motifs pour lesquels Mme Charles avait tenu à donner un rôle à sa belle-mère dans sa perfide combinaison.

Sans doute, il lui serait resté à expliquer sa lettre d'envoi, au cas où ce document aurait été découvert. Mais son esprit, fertile en ressources, n'aurait-il pas réussi à en concilier les termes avec ceux du billet, contemporain, de la vieille Mme La-

farge, billet qu'elle lui suggéra, on se le rappelle, et ce point est fort important. Les empoisonneurs, du reste, s'imaginent qu'ils ne seront jamais inquiétés — la remarque en a été faite dans plusieurs procès de ce genre — et Marie Cappelle pensait bien que le cadavre du maître de forges irait dans quelque cimetière de la grande ville, sans que personne osât la démasquer sous ses voiles de deuil. Pas une minute, elle ne dut envisager l'éventualité de l'autopsie de Lafarge ou de l'analyse des restes du gâteau. D'ailleurs, son projet de voyage à Paris, quand elle avait de bonnes raisons de croire que Charles allait trépasser, n'avait probablement d'autre but que de pouvoir parer, sur place, à tout incident.

Mais, disent les partisans de la condamnée, quand Mme Lafarge mère a été entendue le 15 janvier par le juge d'instruction, elle a prêté à son fils, aussitôt après la révélation d'Eyssartier, des propos bien significatifs: « J'ai mangé un peu *d'un des gâteaux*. Ecrivez de suite à Paris afin de savoir si, dans ma chambre, il reste encore *de ces gâteaux*. » Vous l'entendez! Ce sont bien *des gâteaux* que ce malheureux a reçus. Que devient, dès lors, la fable de la substitution?

Patience! La vieille Mme Lafarge, qui avait pétri, de ses mains pétri, plusieurs gâteaux, n'a-t-elle pas suivi son idée, plutôt qu'elle n'a exacte-

ment traduit les paroles balbutiées par un moribond n'ayant plus que trente-six heures à vivre, se tordant de douleur dans son alcôve et passant des syncopes aux vomissements. Ce qui importait à la mère, c'était de savoir si le voyageur avait goûté à l'envoi, et, sur la question du nombre des gâteaux, n'introduisit-elle pas dans la réponse ce qui n'était que dans la question? Personne ne mettait alors en doute qu'il eût été expédié du Glandier plusieurs gâteaux, et ce fut à ce point un article de foi, que les magistrats eux-mêmes — on ne saurait trop le répéter — firent entendre Parent à plusieurs reprises, convaincus qu'ils étaient primitivement de son erreur.

En ce qui touche la substitution elle-même, la question a été longuement traitée. On n'y reviendra pas.

Les « *Lafargistes* » cependant ne se tiennent pas pour battus, et voici ce qu'ils disent encore :

— Vous prétendez que Marie Cappellet a cherché à empoisonner son mari et qu'elle lui a envoyé, dans ce but, un gâteau tellement saturé d'arsenic que l'absorption d'une seule bouchée le mit à deux doigts de la mort. Si coupable il y a eu, ce ne peut être cette femme, car elle eût pris alors des précautions pour préserver d'une fin aussi horrible des êtres qui lui étaient chers. Or, n'a-t-elle pas écrit à Lafarge de convier au festin sympathique

Mme Antonine de Violaine, cette sœur cadette, qu'elle appelait, dans une lettre du 31 janvier 1839, « *Mon Tonin chéri* », et sur laquelle elle veillait, depuis son enfance, avec une sollicitude quasi maternelle? Voulait-elle donc l'empoisonner aussi, et, avec elle, l'enfant que la jeune femme portait dans son sein? Non, cent fois non. Que Marie Cappellet n'ait eu que des sentiments de répulsion pour l'homme qui l'avait attirée au Glandier comme dans un guet-apens, qui avait flétri sa jeunesse, ses pudeurs, ses illusions, il se peut, et oseriez-vous le lui reprocher? Qu'elle ait songé, en un jour de désespoir, à supprimer Lafarge, nous le concédons par hypothèse, bien que nous soyons certains qu'un tel crime, elle ne l'a jamais commis ni en pensée, ni en action. Mais qu'elle ait voulu, par surcroît, devenir fratricide, halte-là! Cette femme n'était cependant pas un monstre.

Qu'en savez vous? pourrait-on répondre. L'empoisonnement est le crime hideux par excellence, celui qui atteint souvent aux dernières limites de la perversité. Qui vous dit que Marie Cappellet, exilée au fond d'un désert, brutalement réveillée de tous ses rêves, n'avait pas voué à la jeune Antonine mariée, elle, selon son cœur, à un gentilhomme, une jalousie d'autant plus redoutable qu'elle savait mieux la dissimuler sous des démonstrations de tendresse? Mais, il n'est pas besoin,

et il serait peut-être cruellement injuste, d'insister dans cet ordre d'idées.

Quelle apparence, se bornera-t-on à dire, que Mme de Violaine, si d'aventure elle se trouvât passer par Paris, en se rendant de Bordeaux à Lorris où son mari était inspecteur des domaines de la Couronne, — en fait, elle avait traversé la Capitale dans les premiers jours de décembre — quelle apparence que cette délicate jeune femme, parvenue au terme d'une grossesse, fût allée frapper, à minuit, à la porte d'une chambre d'hôtel, pour prendre part à ce singulier ambigü! Sa fatigue, sa santé, sa pudeur même lui eussent fait décliner l'invitation.

Mais, au fait, où donc Marie Cappelle a-t-elle exprimé le désir que « son Tonin chéri » assistât, le cas échéant, à cette cérémonie rituelle?

— Dans la lettre par laquelle elle annonçait l'envoi du gâteau, lettre dont l'existence ne saurait être contestée, puisque Lafarge y a répondu le 19 décembre.

— Soit. Lisons-la alors pour y découvrir le passage où il est fait allusion à Mme de Violaine.

— C'est que ce document n'a jamais été retrouvé.

— Comme c'est étrange! Serait-ce donc que la veuve l'aurait fait disparaître le jour où la naïve Emma Pontier lui apporta de la chambre du mort

tout un paquet de correspondances? En tout cas, cette lettre, Lafarge a pu la lire à quelqu'un?

— Il en a donné lecture, en effet, à M. Félix Buffière, mais ce dernier n'a pas gardé le moindre souvenir que le nom de la jeune sœur y fût mentionné.

— Dans sa réponse, alors, ou dans ses lettres ultérieures, le maître de forges du Glandier se sera sans doute excusé de n'avoir pu joindre ou décider Mme de Violaine?

— Jamais il n'y a fait la moindre allusion.

— Alors!!!

Alors, il serait peut-être téméraire de chercher un élément de conviction ou de doute dans une phrase dont la réalité même apparaît comme bien problématique. Simple défense, perfidement et préventivement sortie d'une imagination toujours en travail.

Et, pour conclure, il apparaît bien que l'affaire du gâteau et non des gâteaux, constitue, à la charge de Marie Cappelle, une première et machiavélique tentative d'empoisonnement.

Dernières Objections

Maintenant, la route n'est-elle pas éclairée et peut-on douter que Marie Cappellet ait tenté d'empoisonner Lafarge, en lui envoyant à l'Hôtel de l'Univers un gâteau bourré d'arsenic? Dès lors, qui donc, sinon elle, a continué et achevé l'œuvre de mort, quand le maître de forges revint, les entrailles en feu, se jeter sur le premier lit qu'il rencontra dans sa demeure? Les deux forfaits sont liés indissolublement. C'est le même cerveau qui les a conçus. C'est la même main qui les a exécutés. C'est la même volonté qui les a menés jusqu'au bout, car Lucrèce Borgia ne s'arrête pas en chemin et ne pardonne jamais.

On ne saurait trop le répéter. S'il y a eu crime à Paris, et tout le démontre, il y a eu crime au Glandier. Si Marie Cappellet a empoisonné le

gâteau, et tout le démontre encore, elle a empoisonné, de même, le lait de poule et les autres breuvages. La logique le veut ainsi. Se fût-elle mieux cachée de Mlle Brun; eût-elle réussi, comme Hélène Jégado, à se procurer de l'arsenic, sans qu'on ait jamais su de quelle officine elle l'avait tiré; la preuve matérielle ferait-elle défaut dans la seconde affaire, que l'auteur de ce livre dirait encore : le drame est indivisible; s'il est joué en deux actes, il ne porte qu'une signature.

Mais, cette preuve matérielle existe. Elle a été exposée en détail dans de précédents chapitres et la discussion en a été abordée déjà, car elle faisait corps avec le récit. Il ne reste plus qu'à réfuter les objections des partisans de l'innocence.

Résumons tout d'abord les charges, telles qu'elles résultent du dossier criminel :

Après quatre mois d'habitation au Glandier, Marie Cappellet découvre subitement que les rats en rendent le séjour insupportable. En changeant chaque fois de messenger et en s'adressant à tous les pharmaciens à la ronde, elle réussit à se procurer, en moins d'un mois, quatre-vingt-dix-neuf grammes d'arsenic. Elle feint de partir en guerre contre les rongeurs et leur fait confectionner des pâtées auxquelles ils ne touchent pas. En réalité, pour les exterminer, elle ne sort de sa poche, véritable réceptacle de drogues, que d'inoffensifs pro-

duits, du bicarbonate de soude. Elle garde l'arsenic pour d'autres desseins. On la voit alors, à plusieurs reprises, verser de la poudre blanche dans les boissons de Lafarge, et comme elle affecte, à tout propos et hors de propos, d'user pour son usage personnel de gomme en poudre, substance toute pareille à l'arsenic, elle s'imagine qu'aucun soupçon ne viendra l'effleurer, quand elle jettera, sans autorisation de médecin, quelque chose de blanc dans la tasse ou dans le verre de son mari. Stratégie à la fois compliquée et enfantine, certes, mais, on l'a déjà dit, il ne faut pas apprécier le crime d'empoisonnement à la mesure des autres crimes, ni surtout demander aux dégénérées hystériques qui le commettent, la prudence et la délibération dont usent les autres malfaiteurs.

Dans cette maison désemparée, Marie est la seule à conserver son sang-froid, mais elle s'efforce d'éloigner du lit du moribond Mme Buffière et surtout la vieille Mme Lafarge. Elle ne répond pas ou répond à côté, quand Mlle Brun la questionne sur ses singuliers mélanges. Ou bien, elle parle de gomme en poudre, alors qu'il s'agit manifestement d'un tout autre produit. A l'occasion, elle devient héroïque à sa manière, quand, autant pour faire disparaître un résidu suspect que pour écarter un soupçon qu'elle voit poindre, elle achève de boire le contenu du verre de Lafarge. Enfin,

quoi qu'on ait pu dire, le maître de forges a présenté tous les symptômes d'un empoisonnement arsenical.

Les « *Lafargistes* », comme bien on pense, ont insisté sur « l'ostentation d'arsenic ». Ils ont fait valoir qu'une femme, de la culture et de l'intelligence de leur héroïne, ne se serait pas ainsi compromise à plaisir. On a déjà dit ce qu'il fallait penser de l'argument. Ajoutons que l'inculpée savait se montrer beaucoup plus prudente quand elle rencontrait sur sa route des observateurs avisés. Au moment où elle délayait avec son doigt la poudre blanche qu'elle venait de jeter dans le lait de poule, on se souvient que la vieille Mme Lafarge traversa la pièce. Marie s'arrêta aussitôt, posa la tasse et ne reprit son opération qu'après la sortie de l'intruse. Quand elle chargea Denis Barbier de lui rapporter de la mort-aux-rats de Lubersac, elle eut grand soin de lui recommander le secret à l'égard de sa « *trop minutieuse* » belle-mère. C'est qu'elle savait bien que Mme Lafarge, toute pleine de l'amour qu'elle avait voué à son fils, serait plus clairvoyante que Mlle Brun et se montrerait moins crédule aux histoires d'une petite maîtresse, dont l'estomac délicat ne pouvait, à l'en croire, s'accommoder que de gomme en poudre.

Mais, les autres arguments des champions de Marie Cappelle méritent examen plus attentif.

Ils ont parlé, par exemple, du « circuit » du lait de poule et fait observer, qu'entre le moment où il quitta la table de nuit de la jeune femme et celui où le pharmacien Eyssartier y découvrit sans contester la présence du poison, la tasse était passée par bien des mains. Sans doute. Mais, on sait lesquelles, et étaient-ce là des mains d'empoisonneurs? Prétendent-ils, ces défenseurs officieux, que la mère de Lafarge, sa sœur, le docteur Bardon qui, dès le premier moment, remarquèrent à la surface du breuvage des corpuscules blancs « durs » et « terreux » sous les doigts, que, ni la chaux des murs, ni le blanc d'œuf, ni le sucre, ni la cendre du foyer ne purent reproduire, ont menti? Que Mme Buffière ne sentit pas un picotement caractéristique quand elle plaça sur sa langue une pincée de cette étrange matière? Que la vieille Mme Lafarge, qui enferma dans le placard de sa chambre une substance, déjà reconnue suspecte, la remplaça par de l'arsenic?

Ils ont jeté dans le débat le nom de Denis Barbier. Personnage peu recommandable, homme de paille de Lafarge, factotum inquiétant, peut-être. Mais, quand donc ce commis entre-t-il en scène? Est-ce à lui que Marie Cappelle s'adresse quand, le 12 décembre, elle envoie son domestique Bardon chercher de l'arsenic à Uzerche; quand, le 1^{er} janvier, elle dépêche, dans le même but,

Alfred Moutadier à Lubersac, Alfred Moutadier qui lui était si dévoué, qu'à l'audience de la Cour d'Assises du 8 septembre 1840, maître Paillet dut écarter de sa tête les foudres de l'avocat général? Est-ce à Denis qu'elle s'adresse, quand, le 5 janvier, elle envoie, coup sur coup, les deux domestiques déjà nommés chez le pharmacien Eyssartier pour obtenir, encore et toujours, de l'arsenic.

Denis Barbier n'apparaît que le 9 janvier 1840. Il n'a joué aucun rôle dans l'envoi du gâteau pour cette excellente raison que, le jour du départ de la caisse, il roulait sur la route de Paris à Uzerche. C'est dans la soirée du 10 janvier *au plus tôt* qu'il remet pour la première fois de l'arsenic à Mme Charles Lafarge. Mais, à ce moment, l'empoisonnement est presque consommé. Le maître de forges agonise et il va expirer le 14, aux premières lueurs du jour. Si Denis est demeuré étranger à tout le premier acte du drame — et la chose semble certaine — impossible de le substituer à Marie Cappelle. Il n'est pas dans l'affaire et n'y saurait être puisque, encore une fois, il y a eu unité de pensée et d'exécution, une seule tête et une seule main.

On a objecté enfin que, si l'inculpée avait connu la composition de la poudre contenue dans la petite boîte que lui retira Mlle Pontier, elle se

serait opposée de toutes ses forces à ce que celle-ci remit l'objet au juge d'instruction.

Au point où en étaient les choses, le pouvait-elle encore? Certes, si elle eût demandé à sa cousine de le détruire ou de le cacher, la jeune fille lui eût obéi sur l'heure. Mais quel réveil pour cette conscience droite, pour cette petite âme pure! Emma, qui avait cru en Marie Cappelle comme elle croyait en Dieu, qui avait refusé d'ajouter foi aux accusations de tous les Lafarge, ne se serait-elle pas détournée d'elle, le désespoir au cœur? Fallait-il se priver, à une heure grave, d'un tel dévouement et d'un tel fanatisme?

Marie Cappelle n'avait-elle pas, au contraire, intérêt à répondre : « C'est ma boîte à poudre de gomme. Chacun sait que je raffole de cette substance. Encore une manie de famille. Vous me dites qu'il s'y trouve de l'arsenic. Le fait que j'y ai souvent goûté n'est-il pas le meilleur gage de ma bonne foi? Aurais-je risqué de m'empoisonner? Et n'avez-vous pas, dès lors, la preuve que quelqu'un, en me rapportant des drogues de chez l'apothicaire, a opéré une substitution? »

En fait, Marie Cappelle puisa-t-elle jamais dans cette petite boîte, autrement que pour son œuvre de mort? Une pincée de poudre sur sa langue l'eût avertie de sa méprise, et toute insistance l'eût rendue pour le moins fort malade. Elle pouvait d'ail-

leurs changer la poudre suivant les circonstances, ou plus simplement donner l'illusion qu'elle en faisait usage. Simple tour de passe-passe. En tout cas, quand, le 11 janvier 1840, Emma eut la curiosité de goûter elle aussi à la gomme, elle vit sa cousine la prendre *dans un papier bleu* et manger de la même (Déposition du 14 mars).

Et enfin, que voilà donc une boîte qui se trouve, bien à propos, après le drame, à portée de la main de Mlle Pontier!

Telle est cette affaire, terrifiante certes, compliquée d'apparence, car Marie Cappelle se plut à en embrouiller les fils, mais se réduisant, au fond, à des éléments bien simples. Que l'accusée n'eût pas comparu devant la Cour d'Assises avec cette auréole de charme, d'esprit, d'intelligence et d'infortune; que, dans les mêmes conditions, une paysanne de la Corrèze eût assaisonné d'arsenic la soupe de « son homme », le procès se fût terminé en une audience. Le patois et les coiffes de la campagnarde n'eussent pas attiré la foule davantage, que le jour où, poussée par une sorte de pressentiment vers le Palais de Justice de Tulle, Mme Lafarge entendit Lachaud présenter la défense d'une pauvre fille qui avait tué son enfant.

On ne s'imagine pas aujourd'hui l'ampleur et

le retentissement qu'eurent les débats de l'affaire du Glandier. Le chef-lieu de la Corrèze devint la Capitale de la France. De tous les départements voisins, les gens accoururent et s'enorgueillirent ensuite de répéter jusqu'à leur mort : « J'étais au procès de Mme Lafarge ». Paris fut suspendu aux moindres incidents de l'audience. L'Europe même se passionna pour ce drame ténébreux. La *Gazette des Tribunaux* publia des suppléments, et, grâce à un service d'estafettes, battit tous les records. Rendu à huit heures trois quarts du soir, le 19 septembre, le verdict du jury fut apporté au journal le lundi 21 septembre à deux heures trente de l'après-midi. Les chevaux avaient brûlé les étapes...

Mais — on l'a dit — il n'entre pas dans le cadre de ce livre, déjà bien long, d'évoquer les séances de la Cour d'Assises. Une seule question sera discutée encore, celle de la présence de l'arsenic dans les viscères de Lafarge, puisque c'est là l'argument suprême des partisans de l'innocence qui n'ont pas manqué d'exploiter les contradictions à cet égard des diverses expertises.

En refermant le vieux dossier de 1840, dont les feuillets jaunis ont été grignotés, dans la partie où ils dépassent la couverture, par des rats, moins imaginaires peut-être, plus voraces, en tout cas, que ceux du Glandier, l'auteur est naturellement

conduit à ces réflexions qui lui paraissent l'évidence même : L'empoisonnement tenté est un crime aussi abominable que l'empoisonnement consommé, et, en cette matière, l'autopsie n'est pas la seule preuve. Lafarge eût survécu, sans doute, à l'ingestion d'une parcelle du gâteau empoisonné, si une main criminelle n'eût pas continué à verser de l'arsenic dans ses aliments. D'autre part, par suite d'une circonstance indépendante de la volonté de sa femme, il ne trempa pas ses lèvres dans le lait de poule du 11 janvier. S'ensuit-il que, s'il se fût présenté à l'audience en chair et en os, l'accusée n'eût pas eu à répondre d'une double tentative d'empoisonnement, aussi caractérisée qu'établie, et que le Ministère public eût hésité une seconde à demander la tête de Marie Cappellet?

Oui, l'avocat général Decous put le dire quand il énumérait les charges dans l'affaire du gâteau :

« Si ces preuves ne suffisent pas, transportez-
« vous au Glandier : voyez comme cette femme
« s'épouvante. Elle veut partir à Paris, elle craint
« de recevoir une lettre cachetée de noir. Elle
« demande combien de temps les veuves portent
« le deuil dans ce pays; elle éprouve toutes ces
« frayeurs pour l'annonce d'une migraine! Ce
« sont là des faits matériels, l'argumentation n'a
« pas besoin de les faire valoir. L'arsenic a été
« acheté le 12, le gâteau envoyé à Paris le 15;

« la mort-aux-rats faite au Glandier ne contient
 « pas d'arsenic; voilà les preuves de l'empoison-
 « nement. Nous avons une telle confiance dans
 « la puissance de ce fait, que, *le corps du délit*
 « *nous eût-il manqué*, nous serions resté ferme,
 « appuyé sur ce fait, pour demander qu'on vous
 « posât une question subsidiaire de *tentative d'em-*
 « *poisonnement.* »

XXXII

Expertises

L'autopsie de Lafarge avait eu lieu dans des conditions assez singulières. Alors que les médecins désignés par la justice — la plupart amis du maître de forges — se voilaient la face à la pensée de découper ses chairs, il avait fallu que le docteur François Gaudeix-Laborderie, venu de Pompadour pour assister à l'enterrement, allât manier à leur place le scalpel. Le Juge de Paix de Lubersac l'avait appelé de la fenêtre : « Au lieu de vous promener ainsi, venez donc aider vos confrères. Il faut, dans l'intérêt de tous, qu'un médecin puisse s'instruire ».

Et l'expert officieux s'était instruit, en procédant, ce matin-là, à sa première autopsie.

Le rapport se ressentait de cette inexpérience générale, car il décrivait les lésions avec une brièveté rare. De plus, l'analyse chimique des liquides

contenus dans l'estomac et de l'estomac lui-même n'avait pas été poussée assez loin. Les docteurs Tournadour-Dalbay, Massénat, Bardon et Lespina, ainsi que le pharmacien Lafosse, avaient bien obtenu, après diverses opérations qu'il paraît inutile de décrire, un précipité jaune, soluble dans l'ammoniaque, mais quand, après l'avoir introduit dans un tube effilé avec du charbon et du carbonate de soude, ils avaient voulu chauffer au rouge, afin d'obtenir les granulations brillantes qui décèlent l'arsenic métal, une explosion s'était produite. C'est que, par inadvertance, ils avaient fermé hermétiquement le tube. Désastre réparabile. Mais, les experts n'avaient pas jugé à propos de recommencer l'expérience avec de nouvelles matières.

Dès l'audience du 4 septembre 1840, la deuxième du procès, le bâtonnier Paillet agita triomphalement une lettre qu'il venait de recevoir de Mathieu Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. Cette lettre, dont il tint à qualifier l'auteur « *d'illustre savant* » et de « *prince de la science* », contenait ce passage :

« Monsieur, vous me demandez par votre lettre du 17 août, s'il suffit, pour affirmer qu'une liqueur recueillie dans le canal digestif d'un cadavre ou préparée en faisant bouillir dans l'eau distillée une partie de ce canal, contient de l'acide arsénieux, d'obtenir avec

« elle et l'acide sulfhydrique « un précipité jaune floconneux soluble dans l'ammoniaque », non, Monsieur. Tous les médecins-légistes prescrivent de réduire par un procédé quelconque le précipité jaune et d'en retirer l'arsenic métallique. J'ai longuement insisté dans mes ouvrages sur la nécessité de recourir à cette extraction, et j'ai vivement blâmé ceux qui, ayant négligé de le faire, concluraient cependant à la présence d'un composé arsenical dans les flocons jaunes dont s'agit ».

Orfila exposait ensuite que, dans une affaire de 1830, où les experts élevaient de graves soupçons d'empoisonnement, par cela seul qu'ils avaient obtenu le précipité jaune, Barruel et lui avaient démontré qu'il s'agissait du pigment de la bile.

Une telle lettre produisit grande impression. L'avocat général Decous n'hésita pas à requérir que le doyen fût appelé aux débats, « *pour y faire expertise et donner son avis* ».

C'eût été là la mesure sage, puisque, aussi bien l'accusation que la défense venaient de se mettre d'accord sur un nom d'une notoriété reconnue. Mais, la Cour préféra confier à trois pharmaciens de Limoges, MM. Dupuytren, Duboys père et Duboys fils, la nouvelle expertise qui s'imposait.

Le 5 septembre, Duboys père, en son nom et en celui de ses collègues, vint rendre compte du

résultat des opérations : l'appareil de Marsh n'avait pas révélé la moindre parcelle arsenicale dans les matières vomies, dans l'estomac et dans son contenu.

Ce fut un coup de théâtre et la défense exulta. Au point où en étaient les choses, il n'y avait plus à hésiter; l'exhumation de Lafarge fut ordonnée et, pour les opérations à venir, la Cour adjoint aux pharmaciens de Limoges les premiers experts.

La macabre cérémonie eut lieu le 7 septembre dans le petit cimetière de Beyssac. Le cercueil avait été enfoui dans la terre, sans qu'aucune dalle ou aucune croix en eût marqué la place, près de la tombe d'une dame Pouch-Lafarge, née Chignac, décédée au Glandier, le 26 octobre 1832, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fallut que le marguillier-fossoyeur et le charpentier vinsent, l'un, retrouver l'emplacement, et l'autre, reconnaître la bière.

Dans un suaire ensanglanté, Lafarge apparut, « ouvert à la poitrine et au crâne », le visage entièrement défiguré par la décomposition. Mais, les docteurs Lespinas, Massenat et Gaudeix-Laborde, ce dernier mandataire de Marie Cappelle, attestèrent qu'ils reconnaissaient parfaitement le maître de forges. On recueillit le foie et le cœur en totalité, une ou deux livres de chair musculaire

provenant de la cuisse gauche, une portion de la vessie et des intestins, un morceau du linceul, enfin un peu de terre.

Le tout fut placé dans des pots et apporté à l'audience.

Bien qu'une véritable odeur de charnier se répandit dans la salle par delà les bouchons, la curiosité fut plus forte que le dégoût et l'horreur. Toutes les dames demeurèrent héroïquement à leurs places, cependant que des flacons de sels, d'eau de Cologne et de vinaigre circulaient de mains en mains.

Dubois père demanda que les analyses eussent lieu en plein air, dans le chemin de ronde. La Cour autorisa seulement les experts à y préparer leurs travaux, le surplus des opérations devant s'effectuer dans un local du Palais de Justice. Cette demi-mesure laissa persister l'insupportable puanteur.

A l'audience du 9, M. Dupuytren vint annoncer à la Cour que toutes les substances animales à analyser avaient été traitées par l'appareil de Marsh et que pas un atome d'arsenic n'était apparu.

Qu'était-ce à dire? Comment concilier une telle opinion avec la présence indiscutable du poison dans les breuvages de Lafarge ou dans certaines des poudres saisies au Glandier, les trois pharmaciens de Limoges étant venus confirmer, à l'au-

dience du 11, après emploi de l'appareil de Marsh, les résultats de la première expertise chimique? Les mêmes avaient, en outre, démontré l'innocuité de la pâte préparée pour les rats et de la substance enfouie par les domestiques, simple paquet de bicarbonate de soude.

Le maître de forges avait-il donc réussi à écarter de ses lèvres toutes les boissons, comme il avait fait du lait de poule? N'en avait-il absorbé que des quantités insignifiantes? Avait-il éliminé tout le poison par ses vomissements?

XXXIII

Mathieu Orfila

On se décida à finir par où l'on aurait dû commencer. Il le fallait d'autant plus, que le rapport écrit des experts contenait, en post-scriptum, une réserve signée des docteurs Tournadour-Dalbay et Lespinas. Elle était conçue en ces termes :

« Nous soussignés, approuvons le rapport ci-dessus, quant aux opérations. Néanmoins, nous croyons devoir modifier les termes de la conclusion. Nous avouons donc n'avoir point trouvé de matière arsenicale, mais l'odeur alliagée, ressentie par quelques-uns d'entre nous, nous donne quelques légers doutes qui ne nous permettent pas d'affirmer d'une manière absolue que les matières ci-dessus détaillées n'en contiennent point. »

Orfila fut appelé par dépêche télégraphique.

La défense aurait eu mauvaise grâce à ne pas s'incliner, puisqu'on lui donnait l'homme qu'elle avait réclamé la première et à la science duquel elle avait rendu un public hommage.

Le doyen ne put amener, en raison de leur absence, les chimistes Devergie et Chevallier que l'Avocat Général avaient convoqués en même temps que lui. Il les remplaça, après entente avec le garde des sceaux Vivier qui en donna avis au Procureur du Roi de Tulle, par les docteurs Alexandre Bussy et Charles-Prosper Ollivier (d'Angers), le premier professeur de Chimie à l'École de Pharmacie et tous les deux membres de l'Académie Royale de médecine.

Partis de Paris le 11 septembre, Orfila et ses deux collègues arrivèrent à Tulle dans la matinée du 13. Le même jour, la Cour leur donna mission, après serment prêté, de rechercher s'il existait de l'arsenic, tant dans l'estomac, ses liquides et les matières vomies, que dans les organes exhumés du cimetière de Beyssac. Elle ordonna en outre que les précédents experts assisteraient aux opérations, non pour y prendre part, mais pour fournir les renseignements dont l'utilité apparaîtrait.

Les expériences se prolongèrent toute la soirée et une partie de la nuit du 13; elles reprirent le 14 à la pointe du jour et furent menées sans interruption jusqu'à la fin, toutes les issues du labora-

toire étant gardées par des factionnaires. Rien n'en transpira.

Le 14 septembre, à cinq heures et demie du soir, Orfila était à la barre des témoins, et, de sa voix grave et harmonieuse, prononçait cet exorde, qui frappa de stupeur les partisans de Marie Cappelle.

— Je prouverai qu'il existe de l'arsenic dans le corps de Lafarge, et que cet arsenic ne provient, ni des réactifs, ni de la terre du cimetière, ni de cette portion arsenicale contenue naturellement dans le corps de l'homme. Je ferai voir ensuite qu'il n'est pas impossible d'expliquer la contrariété des résultats et des opinions dans les diverses expertises.

Puis, il fit sa démonstration, simplement, avec méthode et clarté, sans que les cataractes du ciel s'ouvrirent, comme le veut la légende, sans que le fracas du tonnerre vint ébranler les voûtes du Palais de Justice. Pas n'était besoin des éléments déchaînés pour ajouter à l'arrêt terrible qui tomba de ses lèvres.

Ce fut seulement à l'audience du 18 septembre, pendant que Paillet arrivait au terme de sa plaidoirie, qu'un orage d'une violence extrême s'abattit sur la ville de Tulle. La grêle fit voler en éclats les vitres de la salle, les parapluies s'ouvrirent, les têtes se couvrirent de leurs chapeaux, au grand

scandale du Président Barny (1), et les jurés durent quitter leurs bancs, sous peine d'être mouillés jusqu'aux os. Il fallut suspendre l'audience.

Orfila expliqua d'abord qu'il n'avait pas paru possible de traiter séparément, vu leur faible quantité, les portions restantes de l'estomac, les liquides contenus dans cet organe et la matière des vomissements. Après carbonisation par l'acide nitrique pur, la liqueur, filtrée et introduite dans l'appareil de Marsh, n'avait pas tardé à fournir des petites taches brunes, brillantes, d'arsenic métallique.

La masse des viscères abdominaux et thoraciques, retirés du cadavre lors de l'exhumation, avait été soumise à l'ébullition avec de l'eau distillée pendant quatre heures. Après filtration au travers d'un linge, évaporation jusqu'à siccité et carbonisation par l'acide nitrique pur à une douce

(1) A propos du Président des assises, quelques détails inconnus ou oubliés. Primitivement, le Garde des Sceaux avait désigné le Conseiller Capelle, nouveau venu à la Cour de Limoges. Bien que ce magistrat n'eût évidemment aucun lien de parenté avec Marie Cappelle, cette homonymie suffit à le faire écarter. Alors, l'embarras commença. En procédant par élimination, on estima que les Présidents d'assises du ressort étaient, les uns trop âgés, les autres trop novices, pour diriger d'aussi lourds débats. Seul, M. Barny paraissait présenter les qualités désirables. Mais, il devait déjà présider les assises de la Haute-Vienne, au cours du même trimestre. Alors, on fit appel à son dévouement, on avança la session de Limoges, on retarda celle de Tulle, et, dans ces conditions, il voulut bien accepter.

chaleur, la solution obtenue avait donné des taches d'arsenic un peu plus nombreuses que dans la précédente expérience. Enfin, le résidu solide de ce traitement des viscères, une fois calciné par le nitrate de potasse, avait laissé sur des capsules de porcelaine, des taches de même nature, miroitantes, plus abondantes et plus larges encore.

Par contre, pas de traces d'arsenic dans la chair musculaire enlevée de la cuisse, dans l'étoffe du suaire et dans la terre qui environnait le cercueil.

L'illustre chimiste précisa que ses collègues parisiens et lui-même s'étaient assurés de la pureté des réactifs, et qu'indépendamment de toutes les précautions prises, ils avaient fait fonctionner les appareils de Marsh pendant un temps suffisant avant d'y introduire les matières suspectes, ce qui leur avait permis de se convaincre qu'aucun ne donnait la plus légère trace d'arsenic.

Tout en rendant justice au talent des précédents expérimentateurs, il expliqua avec une grande modération qu'ils avaient opéré sur trop faible quantité de matières, négligé le résidu solide, et que, novices encore dans le maniement d'un appareil d'aussi fraîche date que celui de Marsh, ils avaient, en en réglant mal la flamme, volatilisé les taches, à mesure qu'elles se formaient.

La déposition s'acheva dans un silence de mort.

Le défenseur de Mme Lafarge demeura atterré, et, quand le Président lui demanda s'il n'avait pas de conclusions à prendre, il s'inclina douloureusement, sans répondre.

Toute la nuit, Marie Cappelle eut des spasmes convulsifs, et elle ne put se lever de deux jours.

Après deux audiences inutiles, les débats reprurent le 17. L'accusée, exsangue sous ses voiles de veuve, fut apportée à bras sur un fauteuil et étendue péniblement sur une chaise longue. On allait juger un spectre.

Tout d'abord, M. Duboys père répondit à une question de l'Avocat général, qu'après avoir assisté à tous les travaux des experts parisiens, il avait acquis la conviction qu'il existait de l'arsenic dans le corps de Lafarge. Il formula toutefois cette réserve :

« J'avoue que j'avais conçu des doutes sur le
« résultat possible de l'opération qui a consisté
« à soumettre au nitrate de potasse les organes
« épuisés par une longue décoction. Je pensais
« qu'après quatre heures d'ébullition, des matières
« ne devaient plus fournir d'arsenic. Ces messieurs
« ont répondu par des raisonnements que je crois
« fondés. Je laisse à des personnes plus habiles que
« moi le soin de décider si le mélange de plusieurs
« réactifs, quelle que soit leur pureté, ne peut

« pas, en constatant la présence de l'arsenic, en
« augmenter la quantité. »

— Augmenter le poison, je le comprends, observa M. Decous. Mais le produire, je ne le conçois pas.

Ainsi poussé dans ses derniers retranchements, le pharmacien de Limoges eut cette phrase lapidaire :

« La conscience est une éponge; il faut l'exprimer jusqu'à la dernière goutte. »

Puis, ce fut ce bref dialogue entre le doyen de la Faculté de Médecine, le défenseur et l'avocat général. Il le faut reproduire intégralement :

M^e PAILLET. — Je voudrais que MM. les experts puissent dire à quel poids, si poids il y a, ils peuvent évaluer la quantité d'arsenic qu'ils ont produit à l'état métallique?

M. ORFILA. — Cet arsenic est en si petite proportion qu'il serait bien difficile de le peser; je ne pense pas qu'on puisse en évaluer la quantité au-delà d'un demi-milligramme.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Quelle que soit la quantité excessivement petite de l'arsenic dont vous avez constaté la présence, cela n'altère en rien l'opinion que vous avez que l'arsenic a été ingéré?

M. ORFILA. — En aucune façon.

L'Avocat Général Decous pria enfin le docteur Lespinas de décrire à nouveau les symptômes qu'il avait constatés en approchant du lit de Lafarge, puis il demanda à Orfila comment il les fallait interpréter. Et le doyen, après avoir signalé des observations intéressantes sur l'action plus ou moins rapide de l'arsenic et l'absence parfois de manifestations extérieures chez la personne intoxiquée, conclut en ces termes :

« Si j'avais été le médecin appelé près de
« M. Lafarge, j'aurais pu soupçonner qu'il était
« mort empoisonné, car, il faut le dire, les symp-
« tômes décrits par M. le Docteur Lespinas sont
« une des formes que l'empoisonnement revêt le
« plus souvent. »

Jusqu'au bout, Mathieu Orfila, tant par le soin qui présida à son expertise que par l'extrême prudence de ses affirmations, montra, n'en déplaise à ses détracteurs, que sa conscience était à la hauteur de sa science.

Un demi-milligramme d'arsenic, se sont exclamés les partisans de l'innocence! Quelle plaisanterie! Autant dire qu'il n'y en avait pas. On ne tue pas un homme avec ce grain de poussière, cet impondérable.

S'attendaient-ils donc à voir apparaître un lingot d'arsenic sur chaque capsule de porcelaine?

Opinion facile que la leur, séduisante, mais au

fond spécieuse. Pourquoi en effet ne pas faire cet autre raisonnement?

Si Orfila, avec les méthodes employées alors et en opérant sur de faibles quantités de matières — il ne disposa que du quart de l'estomac, réduit, par la suite de la dessiccation, au volume d'une grosse noix — réussit à mettre en évidence un demi-milligramme d'arsenic ingéré, c'est que le corps de Lafarge en renfermait bien davantage.

Ce raisonnement de profane, l'auteur l'avait fait depuis longtemps déjà, quand la leçon inaugurale du professeur Balthazard, en date du 12 novembre 1919, lui tomba sous les yeux.

L'éminent médecin-légiste y a tenté et réussi la réhabilitation de l'expertise d'Orfila. Il l'a fait avec cette précision toute mathématique qui le caractérise, et, le sujet aidant, car il lui a bien fallu parler du procès lui-même, il a donné à son œuvre de justice une tournure littéraire qui n'en est pas le moindre des attraits. Qu'il me permette de le lui dire — et c'est là le plus bel éloge de sa documentation sur l'affaire criminelle — il n'a pas commis une erreur de dates et de faits.

Laissons lui la parole :

« Orfila avait donc extrait un demi-milligramme
« d'arsenic, mais il n'avait traité dans l'appareil
« de Marsh que la moitié des liquides provenant
« de la calcination des viscères; si l'on considère

« que la moitié des viscères prélevée à l'exhumation avait été utilisée dans l'expertise des pharmaciens de Limoges, on voit qu'Orfila démontrait la présence de deux milligrammes d'arsenic, sans compter celui qui se trouvait sûrement dans les viscères non examinés, en particulier dans les centres nerveux, où le poison est généralement plus abondant que dans les autres organes dans les cas d'intoxication à marche subaiguë.

« Il ne faudrait pas oublier que l'affaire Lafarge remonte à quatre-vingts ans et qu'à cette époque les méthodes de recherche de l'arsenic exposaient à des pertes considérables. Tout d'abord une partie de l'arsenic était éliminée à l'état de chlorure, au cours de la calcination assez brutale par l'acide nitrique ou le nitrate de potasse... Mais la cause d'erreur la plus importante était due à l'imperfection de l'appareil de Marsh. Constitué par un flacon à une seule tubulure, cet appareil renfermait toujours une certaine quantité d'oxygène introduit en même temps que les liquides à essayer; cet oxygène transformait une partie de l'hydrogène arsénié produit en acide arsénieux, non réductible dans la flamme. De plus, les matières organiques n'étaient jamais complètement détruites et l'on ne prenait pas toujours soin de

« chasser les dernières vapeurs nitreuses, ce qui amenait la formation d'hydrure d'arsenic solide qui reste adhérent au zinc.

« On était donc exposé, en 1840, à ne pas trouver d'arsenic, comme les Duboys et Dupuytren, ou à en trouver des milligrammes, comme Orfila, là où il en existait des centigrammes. Or, Lafarge avait certainement éliminé une proportion importante du poison ingéré par les vomissements incessants, par la sécrétion urinaire, tarie seulement le dernier jour, et même par l'intestin, car, si la constipation avait été opiniâtre, symptôme anormal mais non exceptionnel au cours de l'intoxication arsenicale, elle avait été combattue par des lavements qui avaient amené des évacuations; dans le cas où il aurait été donné à Lafarge un peu plus que la dose mortelle, vingt à trente centigrammes d'acide arsénieux, on ne pouvait par suite espérer retrouver chimiquement que quelques centigrammes d'arsenic, et l'expertise d'Orfila est loin d'être incompatible, comme on l'a soutenu, avec l'hypothèse d'un empoisonnement...

« Croire qu'une expertise chimique peut à elle seule caractériser un empoisonnement serait exposer à de singuliers mécomptes : les résultats de cette expertise doivent être confrontés, au

« point de vue médical, avec les renseignements
 « d'ordre clinique et anatomo-pathologique; au
 « point de vue judiciaire, avec les charges maté-
 « rielles et morales relevées contre l'inculpé. Or,
 « Lafarge avait présenté, quoi que l'on en ait
 « dit, les symptômes d'un empoisonnement arse-
 « nical... L'autopsie, si insuffisante, donnait cepen-
 « dant des renseignements en accord avec
 « l'hypothèse de l'empoisonnement arsenical. On
 « comprend, dans ces conditions, l'impression que
 « durent faire sur l'esprit des jurés les charges
 « accablantes relevées par l'accusation contre
 « Marie Cappelle... »

On ne saurait mieux dire. L'expertise d'Orfila n'est pas tout le procès; elle n'en constitue à proprement parler qu'un épisode. Même si elle eût été négative, même si la science actuelle l'eût réduite à néant, la question de tentative d'empoisonnement demeurerait entière, et ce crime, indiscutablement établi, eût justifié à lui seul la peine.

Après le verdict, on sut que les jurés s'étaient prononcés à l'unanimité des voix.

XXXIV

Marie Cappelle au tombeau

Aussitôt l'arrêt rendu qui condamnait Mme Lafarge aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique, M^e Lachaud se mit en campagne. Après de laborieuses démarches, il obtint les signatures de dix des jurés ayant siégé dans l'affaire et de treize de leurs collègues qui avaient été recusés ou dont les noms n'étaient pas sortis de l'urne. Mais, la formule du recours en grâce était exclusive de l'innocence; les apostilles ne furent données qu'à cette condition. Voici le document; il porte la date du 23 septembre 1840 :

« Sire,

« La justice a eu son cours et un verdict de
 « culpabilité a été prononcé contre Marie For-
 « tunée Cappelle.

« A vous seul, Sire, appartient le droit de faire
 « grâce. Les jurés de la Corrèze ont cru pouvoir,
 « avant de se séparer, l'implorer en votre faveur.
 « Puisse votre clémence s'arrêter sur elle! »

Après le rejet du pourvoi en cassation, M^e Paillet transmit cette pièce au Ministre de la Justice; il y joignit une supplique, signée de plusieurs parents de la condamnée, au premier rang desquels les époux de Violaine, le baron et la baronne Garat.

La Chancellerie estima que le crime du Glan-dier repoussait l'indulgence, et que, personnellement Marie Cappellet ne méritait aucune pitié. Toutefois, en considération des longs services de son père le Colonel et de l'honorabilité de la famille qui pouvait cruellement ressentir l'ignominie de la peine accessoire, elle proposa au Roi de faire remise à la condamnée de l'exposition publique.

Telle fut la décision à laquelle s'arrêta Louis-Philippe le 28 décembre 1840.

Mais le bruit s'étant répandu à Limoges que des influences avaient abouti à faire décider le transfèrement de Mme Lafarge à la prison de Cadillac, près Bordeaux, antichambre peut-être d'une maison de santé, le Procureur général Dumont Saint-Priest s'en émut, plus qu'il n'était

nécessaire peut-être, et, d'une plume impitoyable, il exprima ses inquiétudes au Garde des sceaux :

« Hier, premier de l'an, les visites d'étiquette,
 « de famille ou d'amitié mettaient en mouvement
 « toute la population. On s'entretenait de tous
 « côtés de la double faveur accordée à un grand
 « coupable. Plus de trois cents personnes, fonc-
 « tionnaires de tous les rangs, citoyens des classes
 « les plus honorables, reçus dans mon salon, m'ont
 « témoigné l'étonnement, mêlé de peine, qui en a
 « été la suite. Le peuple, jaloux par-dessus tout
 « de l'égalité des peines, dit assez haut que la
 « famille de Marie Cappellet sollicite son éloi-
 « gnement des maisons de détention de Limoges
 « et de Riom, voisines du théâtre de son crime,
 « pour obtenir plus aisément sa translation dans
 « une maison de santé, d'où elle s'évaderait
 « ensuite. Tout le monde sait qu'elle simule,
 « quand bon lui semble et de manière à s'y
 « méprendre, un état de maladie; qu'elle vomit,
 « par exemple, à volonté, sans que son estomac
 « en souffre. On en conclut qu'avec des jongleries
 « de ce genre, elle persuadera bientôt qu'il y
 « aurait inhumanité à la soumettre au régime
 « sévère de la prison, et qu'ainsi les magistrats
 « et les jurés auront à peu près inutilement épuisé
 « leur temps et leurs forces pour un acte de
 « justice qui restera imparfait.

« J'ai répondu à ces craintes et à ces manifestations en expliquant les considérations qui ont pu déterminer l'acte de la clémence royale, ainsi que la mesure administrative : mes efforts ont eu peu de succès. Ils seraient encore bien plus infructueux, si on apprenait plus tard que Marie Cappelle n'est pas soumise au régime général de l'établissement où elle est envoyée, ou qu'elle en a été incessamment retirée. »

Le sévère Procureur général s'alarmait sans raison. Ainsi qu'on le sait déjà, Mme Lafarge fut transférée à la Maison Centrale de Montpellier où, pendant une partie de sa captivité, le règlement lui fut appliqué dans toute sa rigueur.

Là, deux hommes vinrent à elle, qui crurent en ses paroles et en ses larmes : son grand-oncle maternel Collard et l'abbé Coural, aumônier de « la solitude de Nazareth ». Jusqu'à la fin, leur ardente conviction leur dicta des lettres émouvantes. Nombre de ces suppliques ont été conservées :

« Ma voix est humble, et j'hésiterais à l'élever jusqu'aux marches du trône, si je ne savais avec quelle bonté votre Majesté daigne accueillir toute prière en faveur des faibles et des opprimés. C'est un pauvre prêtre qui tombe aux pieds de votre Majesté et qui écrit son humble supplique dans l'asile même que Dieu a ouvert,

« par son faible ministère, aux condamnées libérées, sous l'auguste patronage de la Reine des Français, si digne de partager votre couronne. »

« Seul frère survivant de l'aïeul maternel de Marie Cappelle, je tombe aux pieds de votre Majesté. Sire, pitié pour elle! Pitié pour moi! Pitié pour mon humble famille! Pitié pour tant de tombes, dont je suis le seul écho!... J'embrasse vos genoux en pleurant et Dieu voit couler mes larmes. Sire, que votre Majesté daigne les recueillir! Je les verse toutes dans son cœur... Ce sera lui qui les sèchera... »

« C'est un vieillard qui se jette à vos pieds. Ayez pitié de ma nièce. Si vous ne voulez pas être son juge, soyez son libérateur. C'est là le mot que voile mystérieusement dans sa cellule un humble cadre où sa reconnaissance doit tracer un nom. Puisse-t-il être le vôtre! »

Quand s'écroule un régime, seules, les formules protocolaires changent. Le mot *Sire* laisse la place à celui de *Citoyen*, mais la supplication monte vers le pouvoir établi avec la même ferveur.

De temps à autre, Marie Cappelle mêlait sa voix à celle de ses protecteurs. Voici, à titre de

curiosité documentaire, la lettre que, sous sa robe de bure, elle écrivit, le 19 mars 1847, à la Reine Marie-Amélie :

« A Sa Majesté la Reine des Français.

« Madame,

« Depuis sept ans, je souffre, et depuis sept ans, « je me dis en pleurant : Ah! Si la Reine le « savait!!!

« Aujourd'hui que la Reine le sait, aujourd'hui « que ma cause est confiée à son adorable bonté, « j'espère... J'espère, car auprès de la providence « de la terre et de la providence du ciel, auprès « du Roi, auprès de Dieu, nulle intercession ne « pouvait être aussi puissante que celle de Sa « Majesté.

« Je suis innocente, Madame. Je l'ai crié à « mes juges, et ils ne l'ont pas entendu; je le « répète à genoux devant Votre Majesté! Ne « l'entendra-t-elle pas?

« Madame, j'ai appris que vous daigneriez lire « entièrement le mémoire que j'ai adressé à « M. Orfila, et j'ose me permettre d'envoyer à « Votre Majesté les paroles imprimées du célèbre « chimiste, auxquelles j'ai répondu.

« Dans une question qui doit décider, non seu- « lement de la vie d'une femme, mais de l'hon- « neur d'une famille, il n'est pas possible, il n'est

« pas permis de laisser pour dernier mot, un mot « équivoque, un mot qui tue!

« Madame, je comprends les devoirs que l'au- « guste protection de Votre Majesté m'impose « et mon avenir tout entier y répondra. Je laisse « ma fortune à ceux qui l'ont prise. Je laisse le « pardon à ceux qui m'ont perdue. J'ai oublié « le nom de mes ennemis. Je ne sais plus le « compte de mes larmes, mais je suis responsable, « devant les hommes et devant Dieu, du nom « que m'a légué mon père. Grâce pour ce nom, « Madame! Grâce! et comme le livre des cons- « ciences ne se lit qu'au ciel, je dépose ma prière « sur le marbre des caveaux de Dreux.

« Je mets aux pieds de votre Majesté l'hom- « mage de la profonde vénération avec laquelle « j'ai l'honneur d'être,

« Madame,

« de Votre Majesté,

« la très humble et très infortunée servante,

« Marie CAPPELLE.

« En prison. »

Les *paroles imprimées* du doyen de la Faculté de Médecine, telles qu'elles figurent au procès-verbal d'une réunion de l'Académie des Sciences eussent pu cependant n'être pas désavouées par le plus circonspect des toxicologues :

« Dans l'affaire de Tulle, nous étions interrogés
 « seulement sur ce point : le corps de M. La-
 « farge contient-il ou non de l'arsenic? Je me suis
 « borné à répondre : *il existe de l'arsenic* dans le
 « corps de Lafarge, mais je n'ai pas dit qu'il
 « y eût empoisonnement; je prends à témoin
 « MM. Bussy et Ollivier (d'Angers), qui attes-
 « teront l'exactitude de ce fait que l'on n'a pas
 « craint de dénaturer. Si la question m'eût été
 « posée en d'autres termes, si l'on m'eût demandé :
 « *Lafarge est-il mort empoisonné?* j'aurais vu ce
 « que j'avais à dire, en combinant les résultats
 « de l'analyse chimique avec ce qui avait précédé
 « la mort, et avec les altérations de tissus consta-
 « tées à l'ouverture du corps. »

En mai 1847, l'abbé Coural fit le voyage de Paris. Ame candide, il ne doutait pas de sa pénitente, même dans l'affaire des diamants de Mme de Léautaud: « J'ose le demander, écrivait-il: entre deux personnes également sages ou également légères, mais parfaitement intimes, si l'une d'elles accuse l'autre de lui avoir volé un objet, et que l'autre déclare l'avoir reçu en dépôt, peut-on asseoir un jugement équitable? » Il vit Orfila qui lui parut « embarrassé, triste, désolé de cette fatale affaire ». Il vit le Garde des sceaux qui ne lui laissa que peu d'espoir. Mais, il n'osa

pas, quelque désir qu'il en eût, demander audience à la Reine. Il se sentait perdu au milieu de cette grande ville qu'il ne connaissait pas, et sa soutane fanée n'était pas à sa place dans les somptueuses antichambres de la place Vendôme.

En 1850, M. Dessaret, Procureur général de Montpellier, fit meilleure besogne.

A la suite d'un nouveau recours en grâce, le Professeur-agrégé Pourché, médecin de la Maison Centrale avait signalé, le 8 novembre, l'état de santé déplorable de Marie Cappelle :

« Depuis quelque temps, disait son rapport
 « écrit dans une note assez réaliste, il s'est
 « déclaré chez la veuve de Lafarge, divers symp-
 « tômes de phtisie pulmonaire, notamment des
 « quintes de toux le plus souvent sèches, d'autres
 « fois suivies d'une expectoration mucoso-sangui-
 « nolente. La condamnée a les joues creuses, la
 « figure pâle, les pommettes saillantes, la poitrine
 « aplatie à raison de la fonte des mamelles, le
 « ventre enfoncé, les extrémités grêles comme des
 « bâtons... »

M. Dessaret ne voulut pas s'en tenir à une seule opinion; il chargea les Professeurs Golfin, Dumas et Wailhé de contrôler avec soin les constatations de leur collègue. Nouveau cri d'alarme. D'ailleurs, en remettant, le 6 décembre, le rapport au Procureur général, le premier des experts

déclara nettement que, si Mme Lafarge ne quittait pas sans délai le donjon de Montpellier, elle n'avait plus que cinq ou six mois à vivre.

Le magistrat s'était également préoccupé de la conduite que tenait en prison Mme Lafarge; il obtint du directeur de la Maison Centrale, M. Chappus, une attestation des plus favorables; il questionna « les sœurs de la Charité », attachées à l'établissement. Enfin, il eut un long entretien avec la condamnée elle-même, et, de cette mourante, il subit le charme qui survivait à la destruction du corps...

Le 7 décembre, il adressait au Garde des sceaux un rapport ému, qui se terminait en ces termes :

« Faut-il conclure que l'heure de faire grâce est venue? Si l'opinion publique éclairée ne devait pas se soulever contre cette résolution, je l'avoue, je croirais qu'elle serait légitime. Mais serait-elle comprise? Oui, de tous ceux qui ont vu et qui savent: ils sont en petit nombre... probablement non de ceux qui n'ont pu voir et qui refuseront de croire.

« Je pense qu'il est nécessaire de tenir compte de cette prévention générale basée sur l'horreur du crime dont Marie Cappelle a été déclarée coupable. Mais elle n'est pas condamnée à mort, et c'est pourtant la mort pour elle, la mort très prochaine... A mon avis, l'humanité commande, au

« moins, sa translation immédiate dans une maison de santé où elle puisse avoir de l'air, de l'espace, des soins, un peu de liberté, et, pour plus tard, l'espérance... »

L'heure de la délivrance avait sonné.

Le 25 décembre 1850, ce fut l'ordre du Ministre de l'Intérieur Baroche de transférer la prisonnière dans la maison de santé de Saint-Rémy.

Le 18 mai 1852, ce fut la grâce complète, accordée par le Prince-Président.

Le 7 septembre suivant, ce fut le tombeau.

Un peu plus d'un an après, exactement le 16 janvier 1854, M. Léon Lachapelle, atteint par la limite d'âge, était nommé Juge honoraire.

Emma Bovary et Marie Cappelle

A tout crime, il faut un mobile, ont dit les partisans de l'innocence, et vous le cherchez en vain. Est-ce l'intérêt? Mais quel intérêt avait donc Marie Cappelle à supprimer son mari? Pendant qu'il vivait, elle lui avait sacrifié ou était prête à lui sacrifier sa fortune. Après sa mort, elle répondit de l'intégralité de ses billets. Bel héritage vraiment que celui de Charles Pouch-Lafarge! Est-ce la haine? Mais la haine, si jamais haine il y eut, avait fait place à un tout autre sentiment, dès les jours qui suivirent la folle lettre du 15 août 1839. Non seulement, l'exilée avait accepté sa position, mais encore elle ne cessait de prodiguer

à Lafarge — ses lettres en font foi — les marques de la tendresse la plus enjouée, la plus câline et la plus vigilante. Elle entendait faire de lui un maître de forges riche et influent, avec le ruban rouge à la boutonnière. « Chauffe Mme de Valence pour la petite croix que tu veux me voir », lui écrivait-il le 25 novembre 1839. N'avait-elle pas d'ailleurs su le transformer, au point qu'elle pouvait écrire à sa tante Garat : « Je suis bien la femme la plus maîtresse, la plus obéie de France et de Navarre ».

Oui, à tout crime, il faut un mobile, mais ce mobile est demeuré à l'état d'énigme dans plusieurs affaires d'empoisonnement, et ce serait une erreur de s'imaginer qu'il le faut, suivant l'expression de Paillet, « égal dans son énergie à la gravité du crime lui-même ».

Peut-on le démêler clairement chez une dégénérée supérieure, telle que Mme Lafarge, artificieuse et rusée, pleine de contradictions, suivant certes une idée fixe, mais à travers bien des détours, sachant simuler la tendresse, comme elle simula le sommeil hypnotique chez Mme de Montbreton, comme elle simula sans doute une maladie grave au Glandier?

Ce mobile, pour ne pas le trouver, on l'a cherché très haut et très loin. Peut-être suffisait-il de regarder très bas et tout près!

Une femme pardonne à son mari la perte de sa fortune; elle ne lui pardonne pas le viol de ses pudeurs et la ruine de ses illusions.

Parée de toutes les élégances, faite pour exercer ses dangereuses et perfides séductions dans un salon de Paris ou dans un manoir aristocratique, Marie Cappelle ne pouvait qu'être impitoyable au rustre qui l'avait attirée dans sa tanière, qui l'embrassait bruyamment sur les joues en lui pinçant le nez, l'appelait, devant toute sa famille assemblée, « ma petite cane » ou « ma petite biche », ou bien encore l'entraînait par la taille, en mâchonnant dans un bâillement sonore : « Allons, viens nous coucher, ma femme ». Quel idiome! Quel supplice et quel cadre!

Sous une note humoristique, Balzac a probablement vu juste, et l'épigraphe de ce livre en pourrait être la conclusion.

D'ailleurs, la métamorphose de Mme Lafarge fut bien soudaine pour être sincère. Voici une « espèce de grande dame dédaigneuse — l'appréciation est de Jules Janin — qui aurait voulu « renverser d'un coup de pied ce vieux Glandier », qui se barricade dans sa chambre à Uzerche pour que son mari ne l'approche pas, et qui, brusquement, n'a plus que cajoleries et effusions pour l'homme qui l'a dupée. Que valaient les mots sortis d'une bouche qui savait mentir et qui —

chose plus grave — ne savait que mentir? Que valaient ces phrases jolies, tombées d'une plume qui s'exerçait amoureusement à des exercices de style?

Sans doute, Marie Cappelle s'imagina un moment que Lafarge, grâce à la politique ou à ses rudes qualités de métier, se hausserait à la fortune et lui rouvrirait le chemin de Paris, mais elle s'aperçut vite que ce besogneux, courant tout crotté chez tous les banquiers de la capitale — il en visita, paraît-il, cent quatre vingt dix-sept — n'était qu'un pauvre homme, incapable de parvenir. Et ainsi, après ses pudeurs, ce furent ses ambitions qu'il foula aux pieds.

Alors, l'arsenic.

Au fond, il est, entre Mme Lafarge et Mme Bovary, de bien curieuses similitudes, dont plusieurs ont été signalées au passage, et c'est à se demander même si Flaubert, qui publia son livre dix-sept ans après le drame du Glandier, n'a pas emprunté quelques traits à Marie Cappelle, quand il peignit son héroïne.

Certes, les deux femmes étaient parties de milieux différents : l'une du peuple, l'autre de la grande bourgeoisie; mais Emma Rouault s'était singulièrement affinée en passant par le couvent. En tout cas, elles se prirent de la même aver-

sion pour leurs maris. Tout, en eux, les irritait : « leur figure, leur costume, ce qu'ils ne disaient pas, leur personne entière, leur existence même ».

Une seule fois, elles firent un rêve. Marie Cappelle crut en l'invention de Lafarge. Emma Rouault crut en l'opération, par laquelle Bovary devait, grâce à une nouvelle méthode, redresser les pieds-bots.

Quel réveil et quel affront, quand elles s'aperçurent qu'elles s'étaient trompées, quand elles sondèrent le néant de leurs maîtres et seigneurs!

L'adultère est absent dans le cas de Mme Lafarge, mais eût-il manqué toujours, si les humiliations d'orgueil et la névrose de cette romanesque personne ne l'eussent conduite immédiatement au crime?

D'ailleurs, si Marie Cappelle n'eut pas d'amants, elle eut des amours.

Avant son mariage, elle s'était éprise du comte Ch... (1), un jour que son grand-père l'avait menée dans « le petit nid d'aigle, tout gracieux et tout féodal » de ce gentilhomme. Le comte était un délicieux « réprouvé », « croquemitaine de jeunes filles », « très mauvais sujet », puisque, dans sa tourelle gothique d'Oigny, il donnait asile à une

(1) Bien que Mme Lafarge n'ait voulu donner que l'initiale, il paraît s'agir du fils du général Charpentier.

jolie personne qui soulevait les rideaux de la fenêtre à l'approche des visiteurs. Raison de plus pour le conquérir et lui faire la morale. A un baptême, ils sont parrain et marraine. En les voyant passer, une vieille femme a cette exclamation : « Sont-ils gentils! ils ont l'air de deux mariés. » Ils échangent des serments : « Marie, je vous aime de toute la puissance de mon âme, lui dit le comte tout bas en lui baisant la main. Marie, dans un an. »

Mais l'échéance arrive, et le fiancé se dérobe. La vie lui est pesante, ses amis le ruinent, sa maîtresse a, pour rompre, des exigences folles. Marie veut autre chose que des soupirs; elle demande des explications et le comte Ch... balbutie : « Hélas! je vous avais choisie entre toutes... Mais mes affaires, ma fortune... » — « C'est assez, monsieur, je vous ai compris... Que Dieu vous le pardonne! Vous m'avez cruellement trompée. » « Il s'était mis à genoux devant moi, dit-elle, et couvrait de ses baisers mes mains avec lesquelles je voulais cacher ma tête; puis je sentis ses lèvres se poser sur une larme qui coulait lentement le long de ma joue. Quoi, m'écriai-je, vous voulez obtenir maintenant ce que vous n'obteniez pas lorsque je devais être votre femme? Ah! c'est bien indigne, monsieur, c'est bien lâche! »

Puis, quand M. Ch... s'est retiré, Marie se

trouve mal et ne reprend ses sens que pour demeurer toute la nuit à genoux.

Vers le matin, elle entend les pas d'un cheval. C'est le comte qui passe. Elle l'aperçoit pour la dernière fois. Mais, il lance sa bête au galop.

Ne dirait-on pas la scène, où Rodolphe, après avoir fait porter sa lettre de rupture, fuit dans son tilbury bleu, en passant, faute d'autre chemin, sous les fenêtres d'Emma Bovary?

Une autre fois, c'est un jeune homme « grand, élancé, assez pâle pour qu'on pût lui prêter une peine inconnue ou tout au moins une petite maladie de poitrine, ayant des yeux expressifs, des bottes vernies et des gants jaunes », qui suit Marie Cappelle comme son ombre. Il lui offre « une gerbe de roses blanches admirables », dans laquelle est cachée une déclaration d'amour. La jeune fille « oublie » à sa ceinture l'une des fleurs, et, comme le soupirant laisse lire dans ses yeux « une expression de triomphe et de succès », elle le boude pendant trois jours. La pénitence terminée, elle soulève en vain « les plis épais des rideaux ». Il n'est plus là... et elle l'aime. O solitude! O désespoir! Mais une semaine s'est à peine écoulée qu'elle le retrouve « triste, pâle et malheureux, regardant vers sa fenêtre ». Exaucera-t-elle « sa

muette prière »? Elle commence par lui écrire cette lettre :

« Si vous savez quelque chose qui froisse le cœur plus que l'oubli, si vous savez ce qui rend indifférent à cette souffrance, dites-le... Mais non. On vit d'illusions... Il en fut une bien douce, et le réveil qui vient toujours est arrivé aussi pour moi.

« Un caprice de huit jours... Puis rien... Et moi, je vous croyais... Oh! le monde est donc bien faux, puisque vous l'êtes aussi!

« Je ne veux plus sortir... Si je vous voyais, peut-être croirais-je encore! Non, adieu! Je vous pardonne tout... Adieu! Soyez heureux et jamais trompé... »

Une réponse « pleine de passion et de reconnaissance » lui est glissée « doucement » dans la main. Puis, l'idylle se noue. C'est « le beau mois de mai ». On se rencontre chaque jour aux Tuileries, on se retrouve aux offices de la Vierge. L'inconnu vient prier avec elle...

Cette dévotion en commun, la morale que Marie Cappelle faisait au comte Ch..., ne rappellent-elles pas étrangement l'une des phases du second adultère de Mme Bovary, quand elle donne à Léon des conseils de conduite, s'informe, comme une mère vertueuse, de ses camarades, et lui passe au cou une médaille de piété?

Hélas! le damoiseau aux gants jaunes n'était autre « qu'un garçon apothicaire avec six cents francs de rente et un père apothicaire-droguiste disposé à lui ériger son fonds en *majorat* ». Ce fut la tante Garat qui découvrit fortuitement l'intrigue, et la coupable dut comparaître devant « un petit conseil de famille », où elle pensa mourir de honte. C'est elle, du moins, qui le dit.

Cette aventure finit tragiquement. Le jeune homme — un certain Guiot, fils d'un pharmacien de Montmédy — se suicida à la veille du procès criminel, démentant ainsi la première partie de la phrase terriblement méchante de Jules Janin : « Il « y a des droguistes qui ont de la chance; si « celui-là avait épousé Marie Cappelle, la douce « et timide jeune femme lui aurait fait *manger* « son fonds à coup sûr! »

Oui, le livre de Flaubert et le drame du Glandier ont beaucoup de traits communs. Il n'est pas jusqu'aux maris qui ne ressemblent comme des frères, tous les deux adorant leurs femmes et ne voyant que par elles : Lafarge, ce banqueroutier, achetant à Marie Cappelle, tout ruiné qu'il était, un Pleyel, un briska et une jument grise « légère, rapide comme les nuages vaporeux qui courent dans le ciel après l'orage »; Bovary, ce pauvre médocastre, offrant à Emma Rouault un « *boc* »,

une « *amazone* » et des leçons de piano à vingt francs le cachet.

Dernier point de ressemblance : l'arsenic. Seulement, dans l'affaire de Mme Lafarge, ce fut le mari qui l'absorba.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

<i>Le Donjon de Montpellier</i>	7
<i>Le Voyage de Noces</i>	12
<i>La Mychomane</i>	17
<i>La Kleptomane</i>	27
<i>La Graphomane</i>	34
<i>Le Dossier de l'Instruction</i>	49
<i>La Mère de Lafarge. Premiers Soupçons</i>	53
<i>L'Arrestation</i>	63
<i>Le Juge Léon Lachapelle</i>	68
<i>La Scène du Glandier et la Scène d'Uzerche</i> ..	78
<i>Le Double Testament</i>	87
<i>Tendresses Epistolaires</i>	92
<i>Le Portrait, les Rats et l'Arsenic</i>	99
<i>Les Choux limousins</i>	102
<i>Le Repas symbolique</i>	109
<i>Joseph Parent ou Clémentine Servas?</i>	115
<i>La Substitution</i>	124
<i>Le Retour de Lafarge</i>	129
<i>Nouvelles Commandes d'Arsenic</i>	134
<i>Denis Barbier</i>	141
<i>Le Lait de Poule</i>	150
<i>L'Après-Midi du 11 Janvier 1840</i>	155
<i>L'Expertise d'Eyssartier</i>	163

	Pages
<i>Le Docteur Jules-Quentin Lespinas</i>	168
<i>La Mort de Lafarge</i>	175
<i>Emma Pontier</i>	179
<i>Ce qu'il advint du Poison</i>	184
<i>La Fin de l'Instruction</i>	192
<i>Les Dégénérées hystériques</i>	198
<i>Le Gâteau empoisonné</i>	204
<i>Dernières objections</i>	212
<i>Expertises</i>	223
<i>Mathieu Orfila</i>	229
<i>Marie Cappelle au tombeau</i>	241
<i>Emma Bovary et Marie Cappelle</i>	252

IMPRIMÉ
POUR ALBIN MICHEL
PAR
L'ASSOCIATION LINOTYPISTE
PARIS, 23, RUE TURGOT-IX^e, PARIS

ALBIN MICHEL, Éditeur, 23, Rue Huyghens, PARIS

"Vieille Maison, Vieux Papiers"

Achat - Vente

32700 MARSOLAN

Tél. 62 68 85 16

Sam. Dim.

15h

MATHIEUX (Paul)

Folle d'aimer..... 1

MAURICE-VERNE

et une Nuit..... 1

MAURIS (Jules)

Alfred Rantars ou la Coupable In-

nocence..... 1

ORCHAMPS (Baronne d')

Tous les Secrets de la Femme..... 1

L'Amant de Poche..... 1

Les Bagatelles de la porte..... 1

Les Deux Frissons..... 1

ORCHAMPS (Baronne d')

et WILLY

La Bonne Manière..... 1

PELLERIN (Jean)

Sous le Règne du Débauché..... 1

PEYRE (Fernand)

Amours de Brahmine..... 1

PHILIPPE (Charles-Louis)

Bubu de Montparnasse..... 1

RESCHAL (Antoine)

Pierrette en Pension..... 1

Pierrette s'amuse..... 1

Pierrette amoureuse..... 1

Maud, femme du monde combattue..... 1

Les Derniers Exploits de Maud..... 2

L'Entretien..... 1

L'Ornière..... 1

L'Heure du Péché..... 1

SALMON (André)

Bob et Bobette en ménage..... 1

C'est une belle fille!..... 1

SIMART (Maurice)

Ponette, modiste rue de Berne..... 1

VAUTEL (Clément)

La Réouverture du Paradis terrestre..... 1

Les Filles Bourgeoises..... 1

Mademoiselle Sans-Gêne..... 1

Mon Curé chez les Riches..... 1

WILLY

Lélie, Fumense d'Opium..... 1

L'Implacable Siska..... 1

Les Amis de Siska..... 1

Une Plage d'Amour (roman poly-

glotte)..... 1

Sombre Histoire (roman)..... 1

Do Dizec..... 1

Ginette la Révense..... 1

Lédaïa tlapalier..... 1

L'Éther consolateur..... 1

WILLY et MARAIS (Jeanne)

La Virginité de M^{lle} Thelma..... 1

WILLY

et SWARTE (Madeleine de)

Mady écaglière..... 1

ALMERA
La Femme amoureuse... 1
alme... 1
La Femme amoureuse... 1
les Seins... 1
La Femme amoureuse... 1
les Elus de
la Femme. Les Hommes d'Amour... 1

BADIGEON

Bondebois ou le Roman comique d'un

Ariateur..... 1

BARE Marcel de)

La Maitresse insoumise..... 1

Lucette égarée..... 1

BRINGER (Rodolphe)

Le Mari de César..... 1

M. le Vicomte et son Fote..... 1

M. Florestan, nouveau Écrivain..... 1

Mam'selle Titi..... 1

Le Capitaine Biféroule (Illust. de

J. Henard)..... 1

Ces Messieurs de l'Appétit..... 1

CARCO (Francis)

Bob et Bobette s'amuse..... 1

DELCAMP (André)

Un As d'Amour..... 1

DERENNES (Charles)

Les Balus dans le Pactole..... 1

DUNAN (Renée)

La Triple Carresse..... 1

FABRICE (Delphi)

L'Homme de Jole..... 1

FOUCHARDIÈRE (G. de la)

et BRINGER (R.)..... 1

L'Homme qui réveille les Morts..... 1

HIRSCH (Charles-Henry)

Le Tigre et Coquelicot..... 1

JEHAN D'IVRAY

Mémoires de l'Émancipée Béchir-Aga..... 1

LANDRE (Jeanne)

L'École des Mairaines..... 1

Lois des Belles..... 1

Bob et Bobette, Enfants perdus..... 1

Madame Poche ou la Parfalte Éduc-

trice..... 1

Oh va l'Amour?..... 1

LORDE (André de)

et MARSELE (Jean)

Aloÿse ou la Bourgeoise perverse..... 1

Le Mari malgré lui..... 1

LORRAIN (Jean)

La Maison Philibert..... 1

MAC ORLAN (Pierre)

Bob bataillonnaire..... 1

MARAIS (Jeanne)

La Carrière amoureuse..... 1

Pour le Bon Motif..... 1

Pour la Bagatelle..... 1

Trio d'Amour..... 1

Catalogue franco sur demande

ASSOCIATION LINOYPISTE, 23, Rue Turgot, Paris (Tél. : Trudaine 61-70).